

Procès-verbal de mise à disposition par la commune d'Ardenay sur Méриз des biens meubles affectés à l'exercice de la compétence *enfance-jeunesse* par la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

En application des articles L 5211-5 III et L 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, disposant que tout transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence, les biens meubles décrits par le présent procès-verbal sont mis à la disposition de **la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien** représentée par son 2^{ème} vice-président, **Damien Christiany**, par **la commune d'Ardenay sur Méриз**, représentée par son Maire, **André PIGNÉ**.

Hors inventaire

Nature du bien meuble	Etat (bon, Moyen, Mauvais)
6 petites chaises jaunes	Bon
1 ordinateur portable	Bon
1 bureau d'angle	Bon
1 ensemble de 3 chaises rouge	Bon
3 fauteuils bas, bleus	Bon
X rehausseurs pour le transport	Bon
1 petit bureau	Bon
Ensemble de 2 chaises rouges	Bon
Bureau informatique	Bon
Prises CPL	Bon
2 étagères en métal blanc	Bon
3 glacières	Bon
2 chaises roses pales	Moyen
1 fauteuil de bureau rouge	Moyen
Armoire beige en métal	Mauvais
Armoire beige en métal	Bon
15 bacs en plastiques	Bon
6 bacs en tissus	Bon
2 ensembles de tiroirs en plastique	Bon
1 armoire de rangement beige	Bon
3 meubles de rangement bas	Bon
1 table hexagonale pour petits jaune	Bon
2 tables rondes pour petits	Bon
7 petites chaises plastiques (2 rouges, 2 jaunes, 2 vertes, 1 bleue)	Bon
1 meuble haut accroché au mur pour ranger les produits ménagers	Bon
1 ensemble de 2 chaises rouges	Bon
Un frigo/congélateur	Bon
Une banquette plastique et 2 poufs	Bon
Une petite bibliothèque sur roulette	Moyen
6 matelas	Bon

Présents à l'inventaire

Date	N° d'inv.	Nature du bien meuble	Etat	Fournisseur	Valeur historique	Valeur nette comptable
21/06/2017	276	1 étagère blanche	Bon	BUT	39,99 €	<i>o</i>
21/06/2017	276	1 étagère blanche (bibliothèque)	Bon	BUT	39,99 €	<i>o</i>
21/06/2017	276	2 étagères en escaliers	Bon	BUT	159,98 €	<i>o</i>
21/06/2017	276	1 étagère 9 cases	Bon	BUT	95,99 €	<i>o</i>
21/06/2017	276	1 bibliothèque pour ranger les jeux de société	Bon	BUT	29,99 €	<i>o</i>
07/08/2017	280	3 matelas	Bon	PICHON PAPETERIES	230,28 €	<i>o</i>
30/08/2017	281	1 grand jeux	Bon	PICHON PAPETERIES	219,00 €	<i>o</i>
23/11/2017	285	1 bibliothèque pour ranger les jeux de société	Bon	BUT	29,99 €	<i>o</i>
27/06/2018	300	12 oreillers 60*60	Bon	WESCO	108,00 €	<i>o</i>
27/06/2018	300	12 couvertures polaires	Bon	WESCO	90,00 €	<i>o</i>
27/06/2018	300	6 matelas sieste	Bon	WESCO	239,40 €	<i>o</i>
11/02/2019	110	1 cuisine aménagée comprenant un lave-vaisselle, un four, une hotte, un micro-onde, un ilot central	Bon	BUT	3 680,00 €	3 680,00 €
03/05/2019	328	Babyfoot	Bon	JOUE CLUB	125,49 €	125,49 €
				TOTAL		3 805,49 €

Fait en deux exemplaires à Ardenay sur Mézize, le

Pour la commune,
 Le Maire,

Pour l'établissement public de coopération intercommunale bénéficiaire de la mise à disposition,
 Le 2^{ème} vice-président,

CONVENTION DE FINANCEMENT
DE L'AMENAGEMENT DU BARREAU ROUTIER ENTRE LA RD 323 ET LE DIFFUSEUR AUTOROUTIER
DE L'HUISNE SARTHOISE

CONVENTION

ENTRE :

Le Département de la Sarthe, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Dominique LE MÈNER, agissant ès qualité, en vertu de la délibération de la Commission permanente en date du

Ci-après dénommé le Département,

d'une part,

Et

La Communauté de communes Le Gesnois Bilurien, représentée par son Président, Monsieur André PIGNÉ, agissant ès qualité, en vertu de la délibération du Conseil communautaire du

d'autre part,

Ci-après dénommée la Communauté de communes,

Vu le Code de la Voirie routière,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Budget départemental,

Vu la déclaration d'utilité publique du barreau de liaison entre l'échangeur de l'autoroute A11 et la RD 323 en date du 14 novembre 2014,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil départemental du

,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du

,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Dans le cadre de la création du diffuseur autoroutier de l'Huisne sarthoise, le Département est maître d'ouvrage du barreau routier entre la RD 323 et ce nouveau diffuseur. Ce barreau sera réalisé en deux phases. Une phase transitoire (cf annexe 1) consistant à créer une voie nouvelle entre la RD 323 et la route des Landes à Connerré et une phase définitive créant une voie nouvelle avec un franchissement de l'Huisne entre la route des Landes et la RD 33 en limite des communes de Connerré et Beillé. Ce barreau favorise les zones d'activités de la Communauté de communes. Le plan de financement de la phase transitoire prévoit une participation financière de 450 000 € de la Communauté de communes.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit la participation financière de la Communauté de communes à l'aménagement de la phase transitoire du barreau routier entre la RD 323 et le diffuseur autoroutier de l'Huisne sarthoise, ainsi que les modalités de versement.

ARTICLE 2 – DEFINITION DE L'AMENAGEMENT

Le Département assume la maîtrise d'ouvrage du barreau routier entre la RD 323 et le diffuseur autoroutier.

Les travaux du barreau de liaison permettant l'accès jusqu'à la RD 323 et correspondant à la phase transitoire, comprennent :

- un giratoire de raccordement du péage du diffuseur autoroutier sur la route de La Chapelle-Saint-Rémy (RD 89/RD 119) et l'augmentation du gabarit du pont de la RD 89 sous l'A11,
- le renforcement de la RD 33, de la rue du petit pont et de la route des Landes,
- une voie nouvelle de 850 m entre la route de Paris (RD 323) et la route des Landes (VC 14) raccordée par un carrefour giratoire,
- l'aménagement d'une voie verte entre Connerré et la gare de Connerré-Beillé le long de la RD 33.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant de la participation de la Communauté de communes est fixé à 450 000 € sur un montant prévisionnel de 3 333 000 € HT.

ARTICLE 4 – VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Des appels de fonds annuels seront émis par le Département au mois d'octobre de chaque année. Le versement de la participation financière de la Communauté de communes sera effectué de la façon suivante :

Échéance prévisible	Appels de fonds par le Département
1^{er} versement en 2021	90 000 €
2^{ème} versement en 2022	90 000 €
3^{ème} versement en 2023	90 000 €
4^{ème} versement en 2024	90 000 €
Solde en 2025	90 000 €
Total	450 000 €

ARTICLE 5 – DURÉE

La présente convention prend effet à compter de sa notification par le Département à la Communauté de communes.

Elle prendra fin à l'issue du versement intégral, par la Communauté de communes au Département, du solde de sa participation telle que visée aux articles 3 et 4 ci-avant.

ARTICLE 6 – MODIFICATION

Les deux parties conviennent de se tenir mutuellement informées des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de cette convention et se réservent la possibilité d'en modifier les dispositions par avenant.

ARTICLE 7 – CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Le Département se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention en l'absence de toute faute du contractant, pour motif d'intérêt général, ce qui n'ouvre droit à aucune indemnisation et réciproquement.

ARTICLE 8 – LITIGES

En cas de difficulté dans l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de se rencontrer en vue de régler à l'amiable les questions en litige. Le tribunal administratif de Nantes sera compétent pour toute action en justice relative à l'exécution de la présente convention, si aucune issue amiable n'a pu être trouvée.

Fait en deux exemplaires dont un pour chacun des signataires

Le Mans, le

Le Vice-président de la Communauté de communes
du Gesnois Bilurien

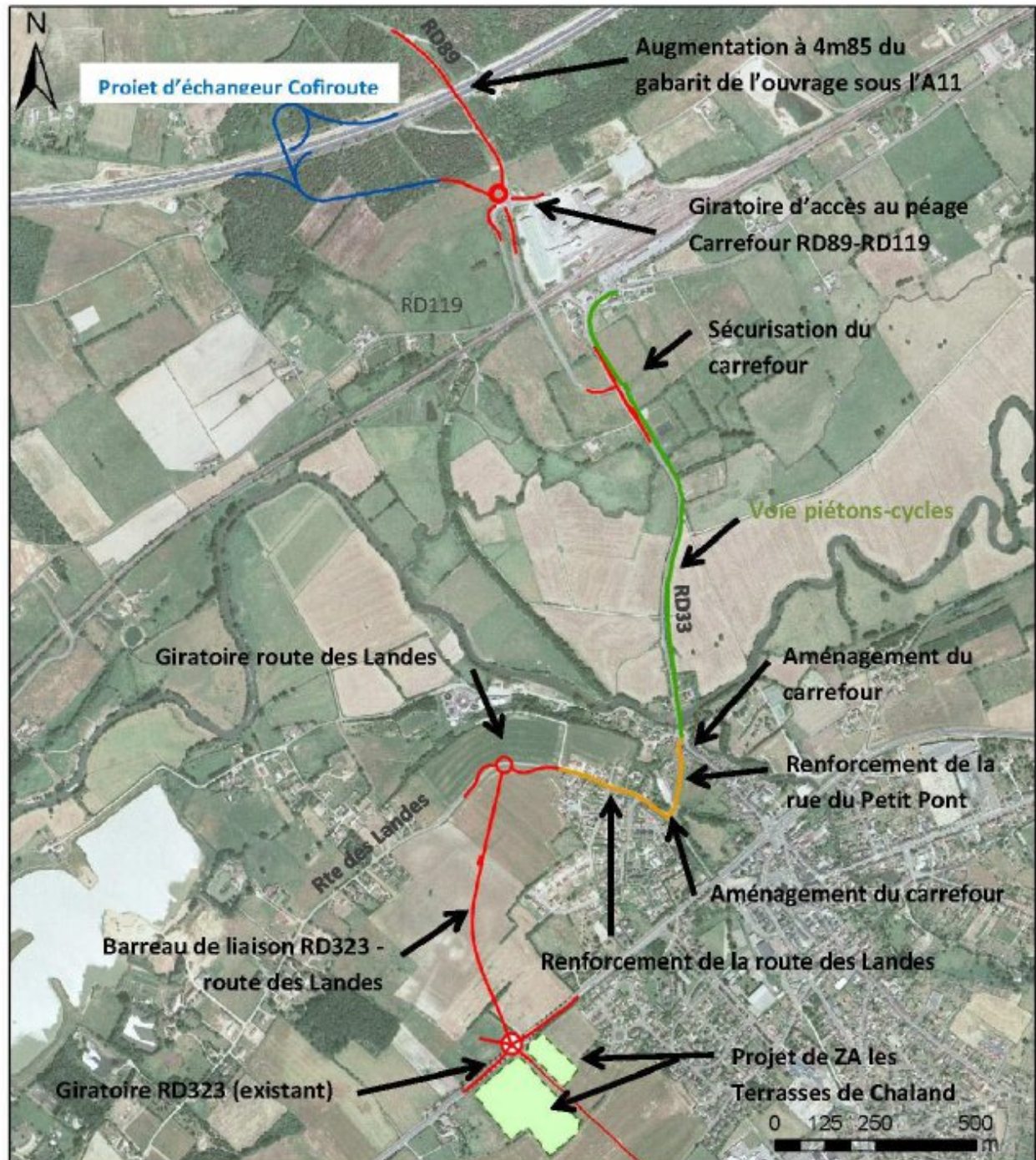
Le Président du Conseil départemental
de la Sarthe

Jean-Marie BOUCHÉ

Dominique LE MÈNER

ANNEXE 1 : Plan de l'aménagement du barreau routier entre la RD 323 et le diffuseur autoroutier de l'Huisne sarthoise en phase transitoire

PHASE TRANSITOIRE



BILAN 2019

Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien



CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE



JE ME LANCE !

PARCE QUE NOUS SAVONS QU'ENTREPRENDRE
N'EST PAS UN LONG FLEUVE TRANQUILLE,
NOTRE PROMESSE C'EST D'ÊTRE À VOS CÔTÉS
À TOUTES LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET
AVEC UN FINANCEMENT
ET UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ.

ACCUEIL POUR TOUS

BUSINESS PLAN

PRÊT D'HONNEUR À TAUX 0

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

PARRAINAGE & NETWORKING

Initiative france

Présentation de la plateforme

Les bénévoles

Président : Hervé LE TEXIER

Nombre total de bénévoles : **301** occupant les fonctions suivantes :

28 administrateurs

210 membres des comités d'agrément

143 parrains/marraines

6 occupant d'autres fonctions (accompagnement, suivi...)



Les permanents

Nombre total de permanents à fin 2019 : 6 personnes (5.91 en Equivalent Temps Plein)

Permanents :

- Thomas LEGAY, Chargé de mission
- Valérie PELHATE, Directrice
- Virginie PINEAU, Chargée de mission
- Marie-Christine QUENNEVILLE, Responsable Comptable
- Jean-Claude TESSIER, Chargé de mission
- Alizé RIHET, Chargée de communication, en contrat de professionnalisation (1 an)

Bénévole en convention de mécénat de compétences signée avec la Société Générale :

- Jean-Louis Faure chargé du suivi des entreprises

Bénévole en convention de mécénat de compétences signée avec BNP Paribas :

- Luc Pothier chargé du parrainage et du suivi des entreprises



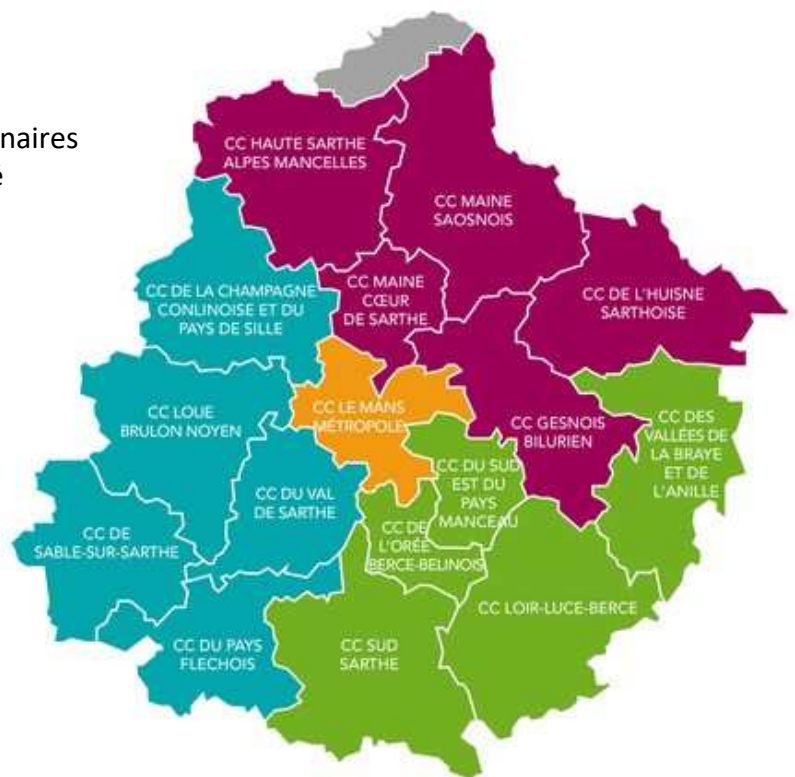
Les principaux dispositifs gérés

- Le prêt d'honneur : Création, Reprise, Croissance (5 prêts d'honneur possibles)
- Le dispositif Parcours Entrepreneur, PTZ
- Pays de la Loire prime création
- Fonds départemental de revitalisation mutualisé
- La garantie BPI

L'organisation territoriale

Les 16 communautés de Communes partenaires

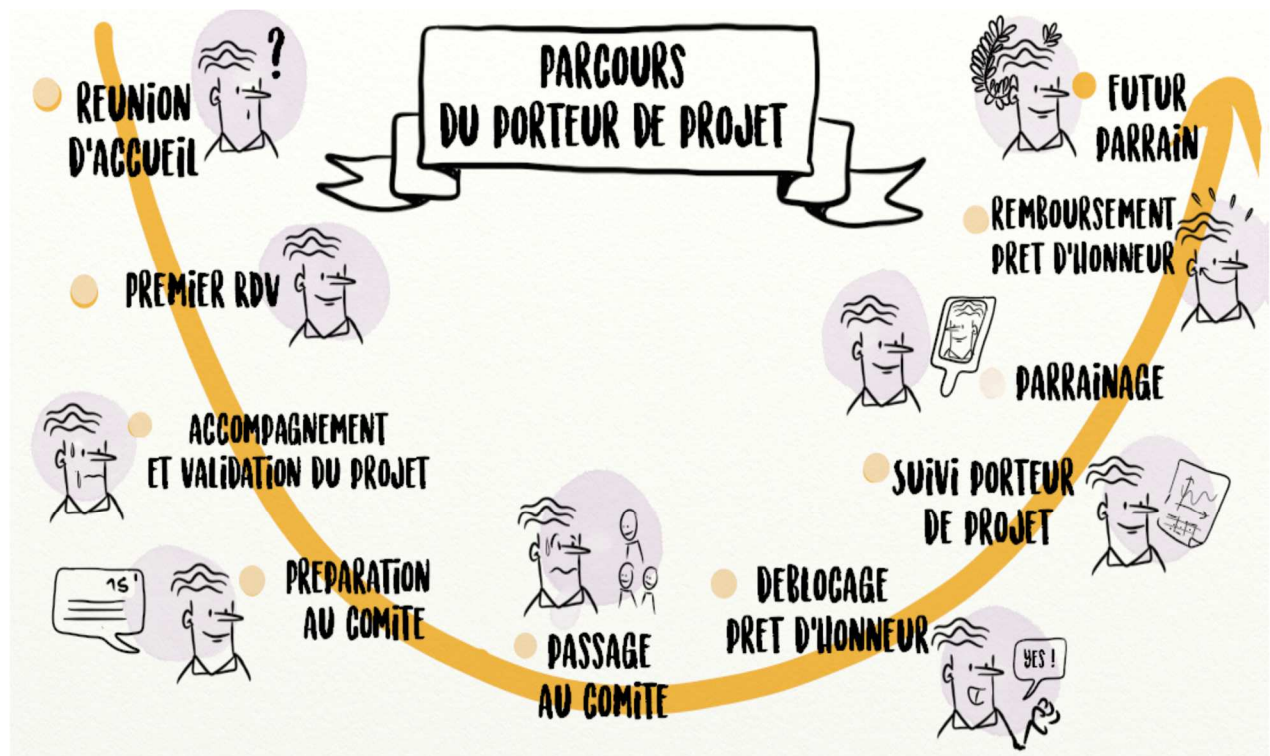
- Champagne Conlinoise et Pays de Sillé
- Haute Sarthe Alpes Mancelles
- Le Gesnois Bilurien
- Le Mans Métropole
- Loir Lucé Bercé
- Loué-Brulon-Noyen
- Maine Cœur de Sarthe
- Maine Saosnois
- Orée de Bercé Belinois
- L'Huisne Sarthoise
- Pays Fléchois
- Sablé sur Sarthe
- Sud Est Pays Manceau
- Sud Sarthe
- Val de Sarthe
- Vallée de la Braye et de l'Anille



En 2019, 45 comités réalisés dont 17 sur Le Mans et 28 dans les territoires.

L'accompagnement des porteurs de projet

- Structuration des projets avec les porteurs et méthodologie
- Le montage des dossiers en plan d'affaires - présentation bancaire
- La présentation en comité et aux organismes financiers
- Le suivi des dossiers - la mise en place de tableaux de bord
- Parrainage pendant 2 ans : la plateforme fait appel à ses propres bénévoles et des bénévoles de partenaires.
- L'animation du club de créateurs/repreneurs (visites d'entreprises, ateliers thématiques, échanges entre chefs d'entreprises, ...).



La politique de la plateforme

Les critères d'éligibilité des projets

Stades d'intervention de la plateforme			
<i>Création</i>	Oui	<i>Croissance</i>	Oui
<i>Reprise</i>	Oui	<i>Transition</i>	Non

Montant des prêts d'honneur attribués				
Par entreprise	Création	Reprise	Croissance	Transition
Montant minimum	1 500 €	1 500 €	5 000 €	-
Montant maximum	30 000 €	50 000 €	15 000 €	-
Par porteur	Création	Reprise	Croissance	Transition
Montant minimum	1 500 €	1 500 €	5 000 €	-
Montant maximum	30 000 €	50 000 €	15 000 €	-

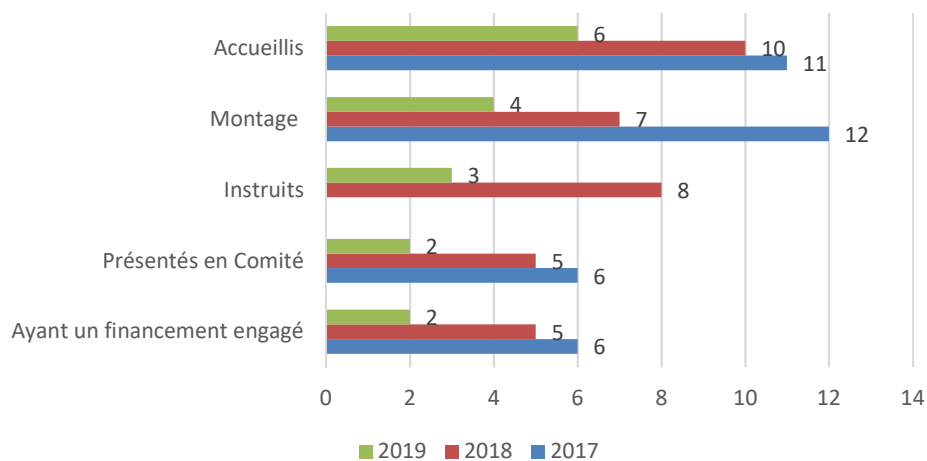
Durée et différé de remboursement des prêts d'honneur			
Durée minimum	36 mois		
Durée maximum	48 mois	Différé maximum	0 mois
Durée pratiquée en moyenne	42 mois	Différé pratiqué en moyenne	0 mois

Secteurs d'activité éligibles	
Critères liés aux secteurs d'activité	Oui
Les secteurs exclus	Secteurs exclus liés à l'agrément fiscal

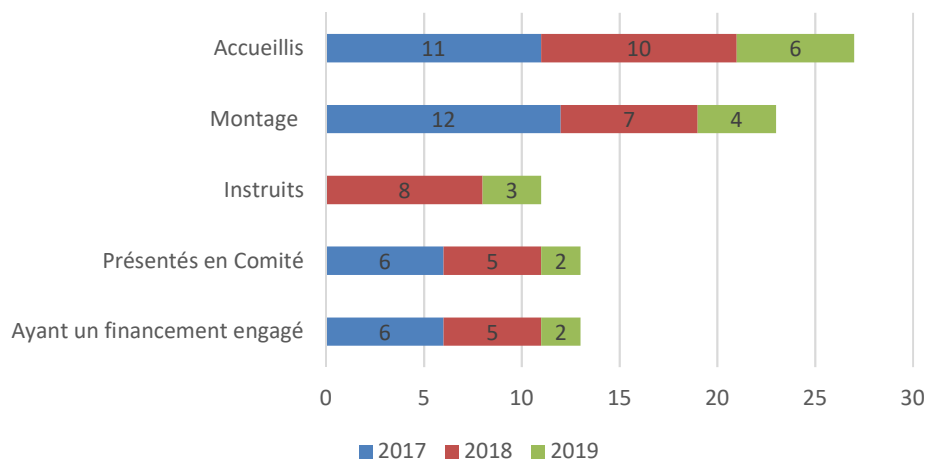
Formes juridiques éligibles	
Critères liés à la forme juridique de l'entreprise	Oui
Les formes juridiques exclues	Micro-entreprises

Activité du Gesnois Bilurien

Activité cumulée 2017 - 2018 - 2019



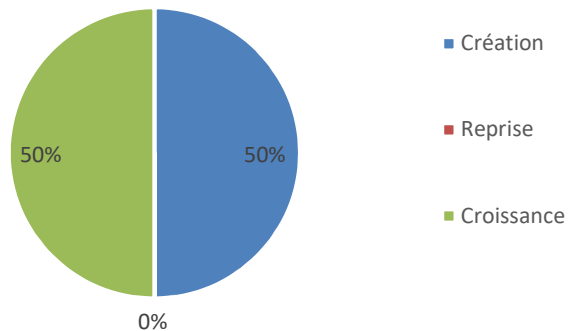
Activité cumulée 2017 - 2018 - 2019



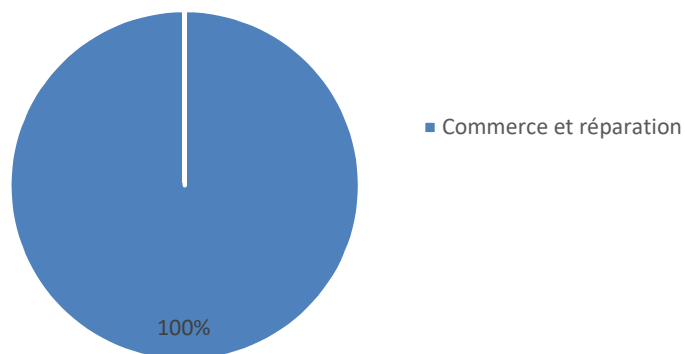
Activité du Gesnois Bilurien

en 2019

Répartition des 2 entreprises ayant eu un
financement engagé

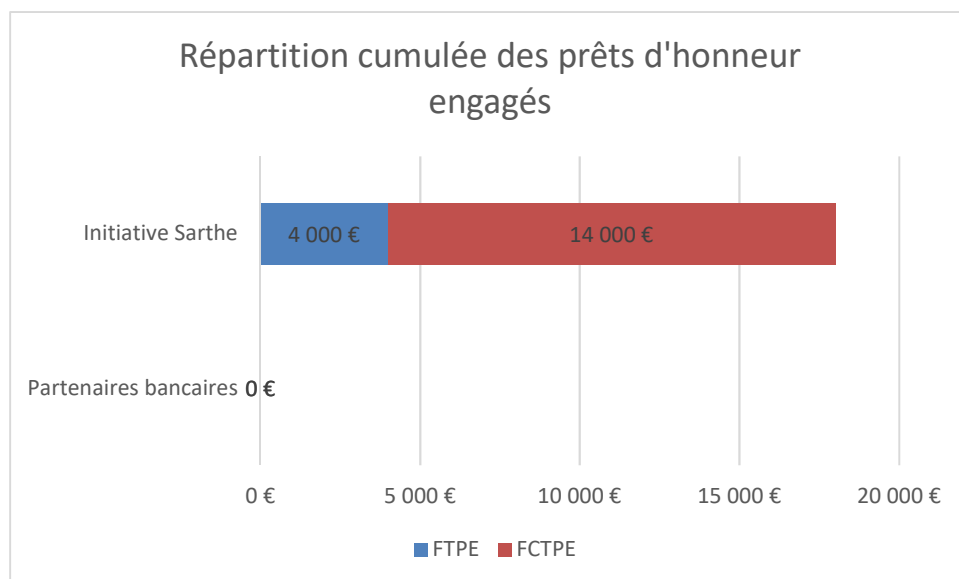
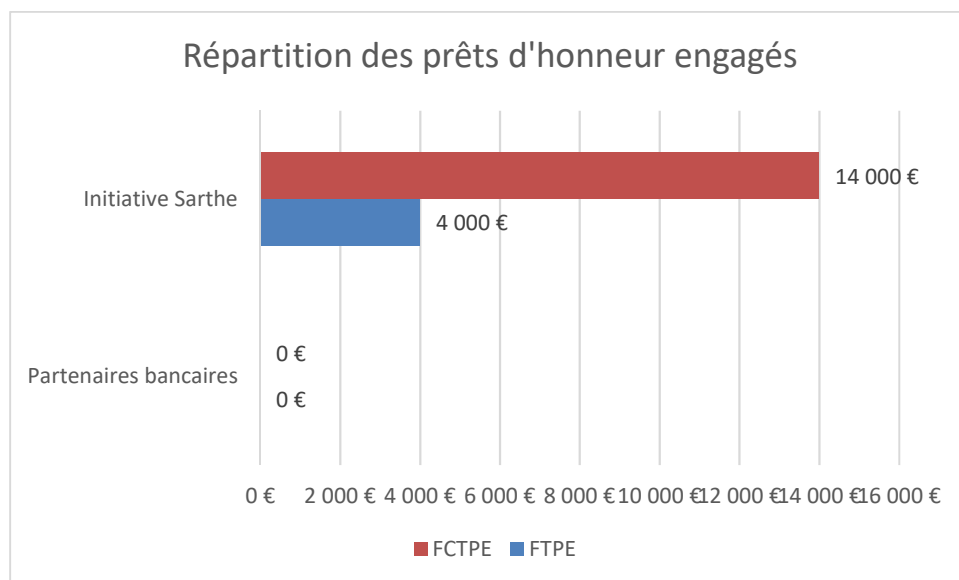


Secteurs d'activité soutenus



Activité du Gesnois Bilurien en 2019

14 000 € de prêts d'honneur engagés pour un total décaissé de 4 000 €



- **BOURNEUF Laurence** : développement d'un institut de beauté à Savigné l'Evêque, prêt d'honneur engagé 10 000 € (non décaissé)
- **FANCHONNA Mélissa** : création d'une entreprise de production et commercialisation de produits de beauté bio à Connerré, prêt d'honneur engagé et décaissé de 4 000 €

FTPE : Financement Très Petite Entreprise

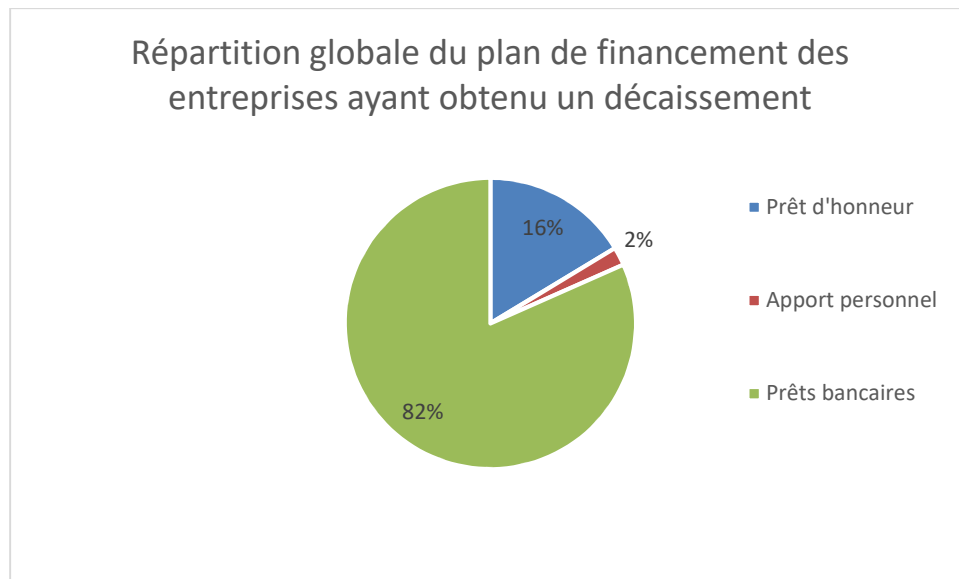
FPME : Financement Petite et Moyenne Entreprise

FCTPE : Financement Croissance Très Petite Entreprise

FCPME : Financement Croissance Petite et Moyenne Entreprise

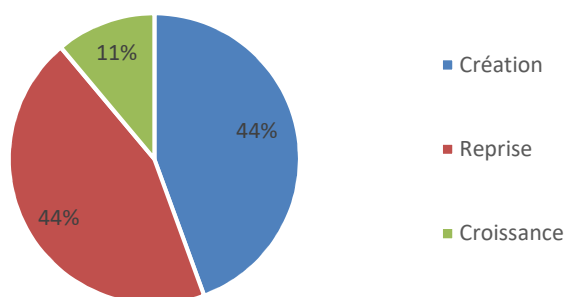
INITIATIVE REMARQUABLE : Financement par INITIATIVE France

PDL TR : Pays De la Loire, Transmission-Reprise

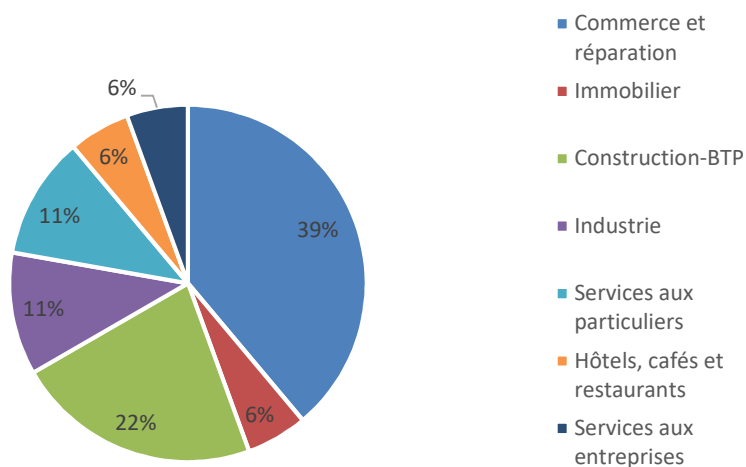


Historique cumulé des entreprises 2015-2018

Répartition des 18 entreprises ayant obtenu un engagement

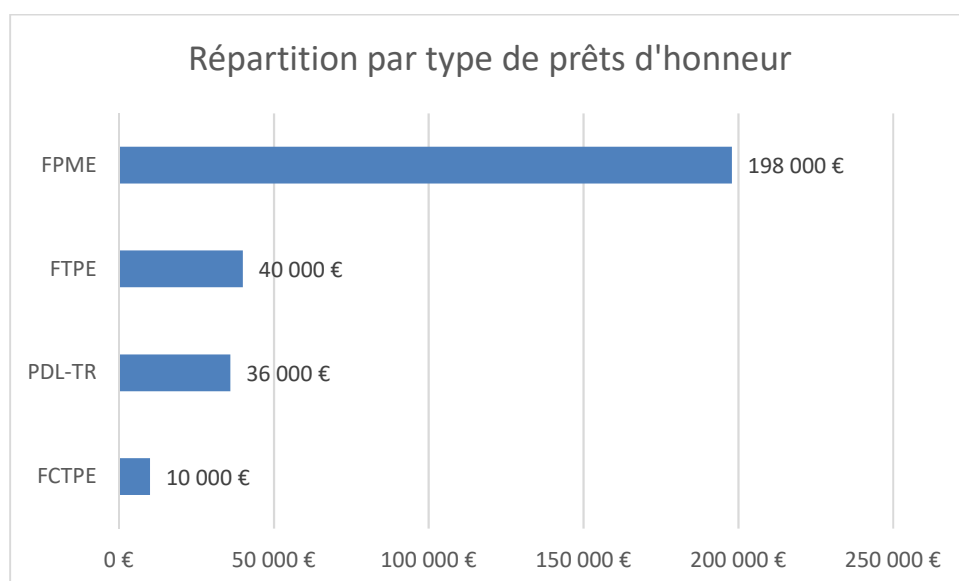
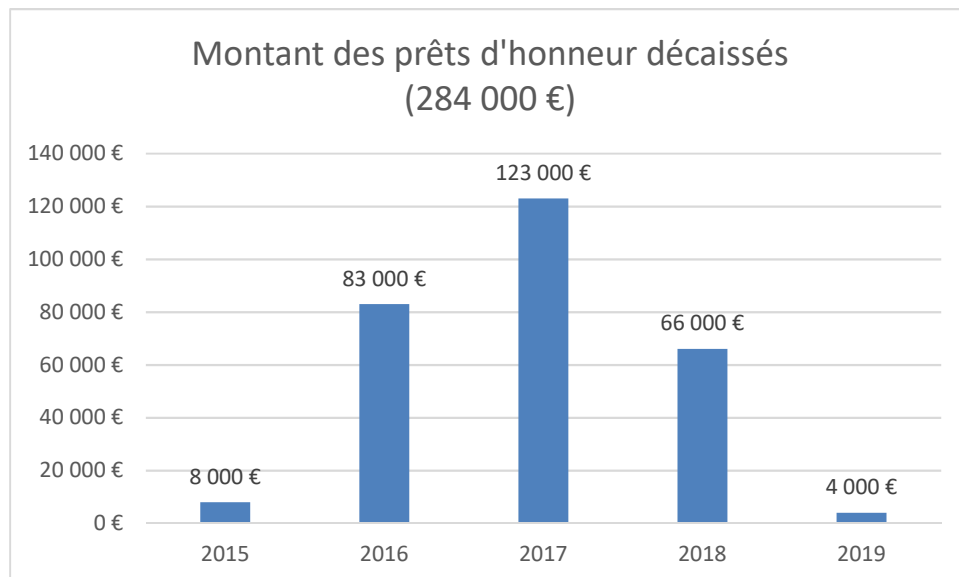


Secteurs d'activité soutenus

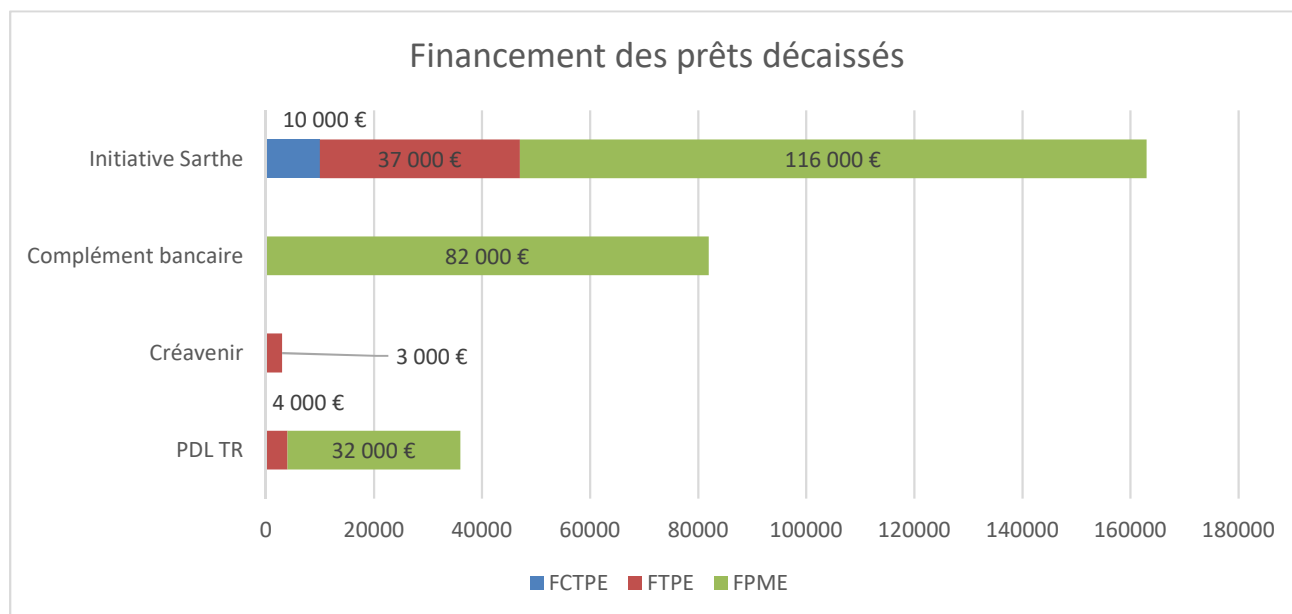
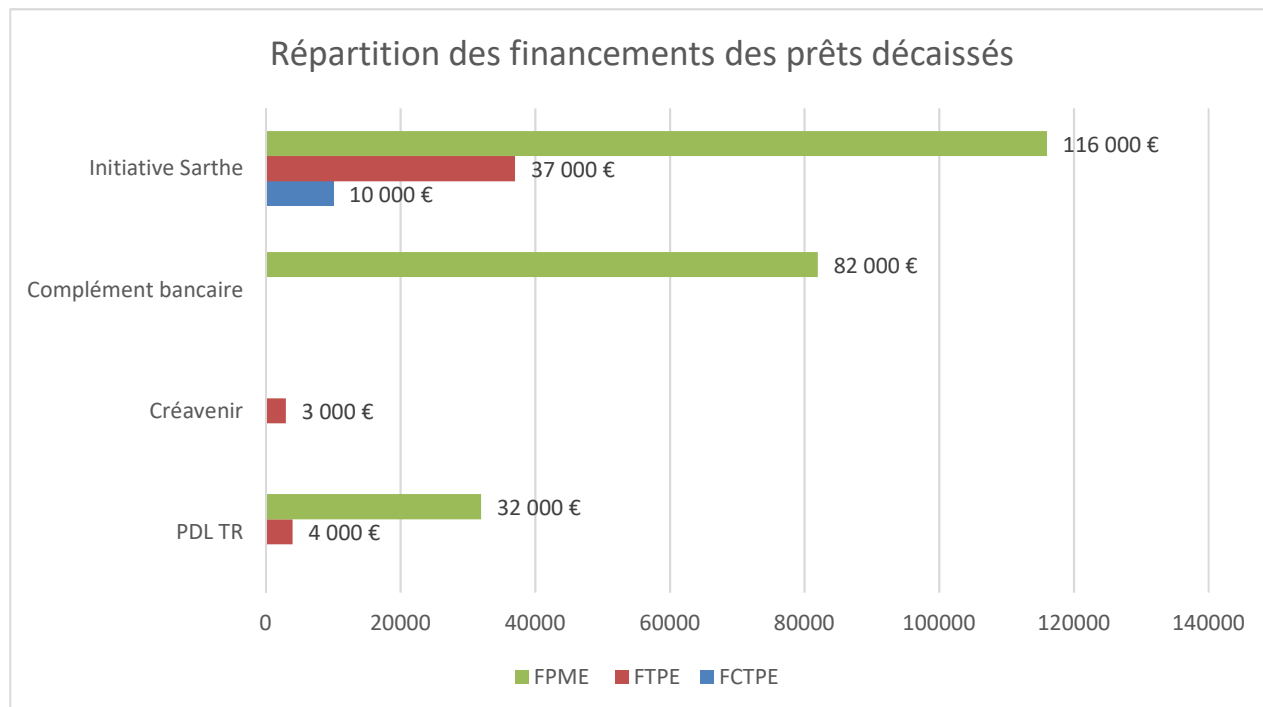


Historique cumulé des entreprises 2015-2018

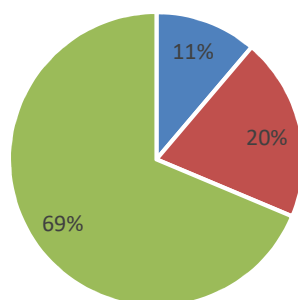
294 000 € de prêts d'honneur engagés pour un total décaissé de 284 000 €



Historique cumulé des entreprises 2015-2018



Répartition globale du plan de financements des entreprises financées



■ Prêts d'honneur ■ Apport personnel ■ Prêts bancaires

Détail des prêts décaissés 2015/2019 et perspectives 2020

Prêts décaissés en 2015/2019

- **RECOUVREUR Christine** : création d'une entreprise de vente à distance sur catalogue spécialisé à Torcé en Vallée, comité 2015, prêt d'honneur décaissé IS 8 000 €
- **MACHERET Paul** : reprise d'une fonderie d'art à Montfort le Gesnois, comité 2015, prêt d'honneur décaissé IS 20 000 €
- **BARBIER Sullivan** : création d'une entreprise d'électricité à Nuillé le Jalais, comité 2015, prêt d'honneur décaissé IS 8 000 €
- **ALLINANT Aurélie** : développement d'un institut de beauté à Montfort le Gesnois, comité 2016, prêt d'honneur décaissé IS 10 000 €
- **DESGRANGES Franck** : reprise d'une entreprise de fabrication d'emballages à Saint Mars la Brière, comité 2016, prêt d'honneur décaissé IS 45 000 €
- **GUILLERME François-Xavier** : reprise d'une entreprise de vente et réparation de matériel agricole à Montfort-le-Gesnois, comité 2017, prêt d'honneur décaissé IS 15 000 €
- **ROYER Jérémy** : reprise d'une entreprise de peinture à Saint Mars la Brière, comité 2017, prêt d'honneur décaissé IS 4 000 € + 4 000 PDL.TR
- **DODIN Gwenaëlle** : reprise d'une agence immobilière à Connerré, comité 2017, prêt d'honneur IS décaissé 20 000 €
- **CHEVALIER Nicolas** : reprise d'une entreprise de platerie, isolation extérieure à Connerré, comité 2017, prêt d'honneur décaissé IS 20 000 €
- **BUALE Anthony et Cindy** : création d'une boulangerie pâtisserie à Saint Mars la Brière, comité 2017, prêt d'honneur décaissé IS 30 000 €
- **RENAULT Grégory** : reprise d'une entreprise de plomberie chauffage à Connerré, comité 2017, prêt d'honneur décaissé IS 10 000 € + 20 000 € PDLTR
- **MAIRET Steve** : création d'une entreprise d'hydrogommage et aérogommage à Lombron, prêt d'honneur engagé et décaissé IS 8 000 €.
- **DUEZ Anaïs** : création d'un institut de beauté à Connerré, prêt d'honneur engagé et décaissé IS 8 000 €
- **PASTEAU Stéphanie** : création d'un institut de beauté à Connerré, prêt d'honneur engagé et décaissé IS 12 000 €
- **BIGOT Mickaël** : création d'une brasserie artisanale à Saint Mars la Brière, prêt d'honneur engagé et décaissé IS 20 000 €
- **FERREIRA DA SILVA Mara** : reprise d'une pizzeria à Saint Mars la Brière, prêt d'honneur engagé et décaissé IS 6 000 € + 12 000 € PDL-TR
- **FANCHONNA Mélissa** : création d'une entreprise de production et commercialisation de produits de beauté bio à Connerré, prêt d'honneur engagé et décaissé 4 000 €

Montant total des prêts décaissés entre 2015 et 2019 : 284 000 €

Emplois créés ou maintenus au démarrage de l'activité : 87

Taux de pérennité :

- à 3 ans : 100 % (entreprises 2016)

Comités début 2020

- **LAMBERT Rémy** : création d'une entreprise de terrassement à Montfort le Gesnois, prêt d'honneur engagé 10 000 €

Dossiers actuellement en cours de montage

- Etang de pêche (création)
- Terrassement (création)
- Pièces de rechange automobile (reprise)

Le Fonds Départemental de Revitalisation Mutualisé

Depuis 2017, la plateforme gère le Fonds Mutualisé Départemental de Revitalisation à la demande de la Préfecture.

Les entreprises assujetties concernées : toute entreprise de plus de 1 000 personnes effectuant un plan de réduction d'effectifs sont soumises à l'obligation légale de revitalisation.

Types d'entreprises susceptibles de bénéficier d'une aide :

- Entreprises existantes déjà présentes en Sarthe ou extérieures à la Sarthe mais souhaitant s'y installer,
- Entreprise en création,

Uniquement dans l'industrie ou les services à l'industrie dans les arrondissements concernés (Mamers - Le Mans – La Flèche) soit l'intégralité du département.

L'attribution des aides à la revitalisation :

- Sont éligibles les emplois qui se concrétisent par une embauche sous contrat à durée indéterminée ; Le montant de l'aide financière est déterminé sur un programme exprimé en « équivalent temps plein » à partir de 5 personnes.

Aucune entreprise du département n'a abondé le Fonds en 2019

19 entreprises bénéficiaires en 2019 pour un montant total de 388 000 €

Arrondissement de LA FLECHE : 43 emplois accompagnés pour un montant global de 86 000 €

Arrondissement de MAMERS : 112 emplois accompagnés pour un montant global de 224 000 €

Arrondissement du MANS : 39 emplois accompagnés pour un montant global de 78 000 €

Réalisation d'un comité sur l'année

- 12 décembre 2019 : Présentation de 19 dossiers pour un total de 194 créations d'emplois

Chiffres au 31/12/2019

- 25 entreprises adhérentes
- 4 064 K€ de fonds collectés
- 1 653 objectifs d'emplois CDI
- 15 comités organisés
- 183 entreprises bénéficiaires
- 3 877 K€ d'aides engagées
- 1 826 emplois programmés
- 1 950 emplois CDI pérennisés

Depuis 2012, sur la Communauté de communes du Gesnois Bilurien

9 entreprises ont bénéficié du Fonds de Revitalisation Sarthois

Montant total de subventions engagé : 205 000 euros

Montant total versé au 31/12/2019 : 170 000 euros

Soit 93 emplois programmés sur la communauté du Gesnois Bilurien

Les événements 2019

Principaux événements organisés et animés par Initiative Sarthe

3 ème édition du Rallye pour Entreprendre co-organisé avec La Chambre de Commerce et d'Industrie Le Mans Sarthe :



4 ETAPES

- 28 février à La Flèche
- 5 mars à Fresnay-sur-Sarthe
- 7 mars au Mans
- 14 mars à Montfort-le-Gesnois

Nombre de porteurs de projet rencontrés : 174

Les partenaires financiers :

- Crédit Agricole Anjou-Maine
- Association des experts comptables de la Sarthe (AECS)
- Comité de Liaison des Centres de Gestion (CLCG)
- MMA

Animations parrainage

- Réunions trimestrielles du comité de parrainage
- Demi-journée « parrains-marraines mode d'emploi » le 5 février et le 12 septembre au Mans (19 participants), animée par le Comité de parrainage.
- Fête des marraines et parrains le 17 octobre au Carré Plantagenêt – Musée Jean-Claude Boulard – Le Mans (80 participants). Table ronde « *Le parrainage, tout un art !* » animée par Chloé Bergerat, avec les témoignages de :
 - Véronique Laloue, Médiatrice culturelle,
 - Jacques Bellanger, Pâtissier chocolatier,
 - Jérôme Mogis, Chef d'entreprises de services,
 - Frédéric Miquet, Chef d'entreprise ESBTP
- Soirée parrainage le 07 novembre 2019 à Cogito, La Flèche (20 participants)

Autres animations

- Atelier le 21 octobre « Les tableaux de bord » animé par Jean-Louis Faure et Luc Pothier
- Atelier le 25 novembre « Savoir présenter son projet » animé par Jean-Louis Faure et Luc Pothier
- Atelier le 09 décembre « Parler à son banquier » animé par Jean-Louis Faure et Luc Pothier

- Soirée « labellisés promo 2018 » et « labellisés ayant remboursé leur prêt d'honneur en 2019 » le 26 février au Domaine de l'Epau à Yvré l'Evêque, (50 participants).
Table ronde « *Que sont-ils devenus ? Leur parcours, le parrainage.. et après ?* » avec les témoignages de :
 - Christophe Nail, Sarl Balnea Thermie
 - Franco Arfuso, ADG Software Engineering
 - Benoît Thommeret, Mecamaïne

- Soirée adhérents le 20 juin à la Distillerie du Sonneur au Mans (70 participants)

- Remise de prêts d'honneur avec la presse
 - 8 janvier à Ecommoy, Orée Bercé Belinois
 - 24 janvier à la Flèche, Pays Fléchois
 - 20 juin au Mans, Communauté Urbaine du Mans
 - 8 octobre à Loircowork, Loir Lucé Bercé
 - 13 novembre à Conlie, 4 CPS
 - 6 décembre Loirécopark, Sud Sarthe

Partenariats

- Membre du jury des trophées de la Création-Reprise d'Entreprise du Crédit Agricole Anjou-Maine. Remise d'un prix le 15 octobre 2019 par le Président Hervé Le Texier.

- Quittez Paris pour entreprendre : participation au collectif « Quittez Paris pour entreprendre » au salon des entrepreneurs à Paris les 6 et 7 février.

- Le Mans Innovation : participation mensuelle aux collègues d'orientation.

- Le Mans Créapolis.

- La Fabrique à Entreprendre.

- Participation aux Assemblées Générales des clubs d'entreprise dans les territoires.

- Séminaire Régional Initiative Pays de La Loire à Clisson le 26 et 27 septembre.

- Soirée Happy Business le 4 décembre au Domaine de la Blanchardière.

Les événements en photos

Soirée des adhérents à la Distillerie du Sonneur au Mans



Fête des marraines et parrains au Carré Plantagenêt



L'Assemblée Générale 2019 autour du thème

« *Passion, ambition... et doutes !* »

Le parcours d'un chef d'entreprise n'est pas un long fleuve tranquille...

Avec les témoignages de :

- **Benoît Moro**, Le Mans Miniatures
- **Frédéric et Mathilde Roux**, Faire Valoir
- **Cédric Le Goff**, Tépacap
- **Dany Edon**, Conty
- **Louis Meulemans**, Meulemans





Soirée « labellisés promo 2018 » et « labellisés ayant remboursé le prêt d'honneur en 2019 » au Domaine de l'Epau





Soirée Happy Business au Domaine de la Blanchardière



Remise de prêt d'honneur à Conlie, 4CPS



Remise prêt d'honneur Loircowork, Loir Lucé Bercé



Remise prêt d'honneur Loirecopark, Sud Sarthe



Remise prêt d'honneur Le Mans, Communauté Urbaine du Mans



Remise prêt d'honneur Ecommoy, Orée Bercé Belinois



Remise prêt d'honneur La Flèche



Pourquoi soutenir Initiative Sarthe ?



CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE

Soutenir Initiative Sarthe, c'est nous permettre tous ensemble de continuer à poursuivre des actions au service du développement économique de votre territoire :

- Taux de pérennité des entreprises accompagnées à 3 ans : **86 %**
- Création et/ou maintien de l'Emploi
- Proximité importante avec les acteurs des territoires : la Région des Pays de La Loire, les communautés de communes, les clubs d'entreprises, les partenaires privés (banques, experts comptables, juristes, assureurs), les acteurs du développement économique
- Expérience significative **de plus de 28 ans** dans l'animation du parrainage et du soutien des nouveaux chefs d'entreprise
- Force du réseau : **300 bénévoles actifs** qui s'impliquent au quotidien dans la vie de l'association



CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE

INITIATIVE SARTHE

 Passage du Commerce, Immeuble B, 4ème Etage,

72000 Le Mans

 +33 2 43 57 72 72

 contact@initiative-sarthe.fr

 www.initiative-sarthe.fr



<https://www.facebook.com/initiative72>



[I_sarthe](https://twitter.com/I_sarthe)



[Initiative Sarthe](https://www.linkedin.com/company/initiative-sarthe)



CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE L'ASSOCIATION INITIATIVE SARTHE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LE GESNOIS BILURIEN
FINANCANT INITIATIVE SARTHE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

ENTRE

INITIATIVE SARTHE/CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE

Membre du réseau Initiative France

Passage du Commerce, Immeuble B, 4^{ème} étage 72000 LE MANS,

Représentée par son Président, Monsieur Hervé LE TEXIER, autorisé à signer la présente convention
ci-après dénommée «INITIATIVE SARTHE»,

d'une part,

ET

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN

Centre Sittellia

Parc des Sittelles

72450 MONTFORT LE GESNOIS

Représentée par son Président Monsieur André PIGNE, autorisé à signer la présente convention,

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

INITIATIVE SARTHE a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement de TPE ou PME. Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement, un parrainage et un suivi technique des porteurs de projets assurés gracieusement. Elle contribue aussi à la mobilisation d'autres moyens de soutien aux jeunes entrepreneurs.

Pour mettre en œuvre sa politique de soutien à la création et reprise d'entreprise, la Région a choisi de s'appuyer principalement sur les réseaux régionaux d'accompagnement et de financement intervenant sur le sujet et répartis sur l'ensemble du territoire.

La loi dite NOTRe du 7 août 2015, qui clarifie les compétences des collectivités territoriales en matière d'interventions économiques, renforce le rôle de la Région, dorénavant seule habilitée à attribuer certaines aides et dotée de la responsabilité exclusive de la définition sur son territoire, des orientations en matière de développement économique.



CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE

Ainsi, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, peuvent intervenir en complément de la Région, et dans le cadre d'une convention de partenariat, au financement des aides aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprises.

Le soutien à la création/reprise d'entreprise constitue un enjeu majeur pour le développement local de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien. Il participe au développement économique, par la création de nouvelles entreprises et la contribution au mouvement de diversification du tissu existant. Il contribue également au développement de l'emploi (emploi direct de l'entrepreneur et emplois induits).

Conformément aux orientations définies dans son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I), La Région Pays de la Loire soutient la création-reprise d'entreprise, notamment en abondant les fonds de prêts d'honneur et les fonds de garantie de prêt bancaires des associations de prêts d'honneur et associations de garantie réparties sur l'ensemble du territoire régional.

La délibération du Conseil communautaire du _____ prévoit le soutien de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien aux organismes dont l'objet vise au développement économique et au développement de l'emploi, notamment les structures d'accompagnement à la création d'activités et d'emplois. Le soutien à ces structures vise à :

- Favoriser l'accès à l'accompagnement d'une majorité de porteurs de projets de création-reprise d'entreprises ;
- Favoriser l'émergence de projets à forte valeur ajoutée économique, sociale et environnementale ;
- Soutenir le développement des jeunes entreprises créées ou reprises.

Considérant ces orientations régionales préalablement identifiées, le programme économique de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien est en complémentarité avec les politiques régionales du SRDE2I.

ARTICLE 1^{ER} - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre Initiative Sarthe et la communauté de communes Le Gesnois Bilurien en faveur des créateurs et repreneurs d'entreprises souhaitant s'implanter, reprendre ou développer une entreprise sur le territoire de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien.

ARTICLE 2 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date du 16 avril 2020 et porte sur une durée de 12 mois.



CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE

ARTICLE 3 - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT D'INITIATIVE SARTHE

INITIATIVE SARTHE a pour objet de déceler et de favoriser toute initiative visant à dynamiser le tissu local et à créer de l'emploi par la création, la reprise ou le développement d'une entreprise à travers les dispositifs de prêts d'honneur.

ARTICLE 4 - SOUTIEN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU FONCTIONNEMENT D'INITIATIVE SARTHE

En complément du soutien régional, la communauté de communes Le Gesnois Bilurien a décidé d'apporter son soutien à INITIATIVE SARTHE en lui attribuant une subvention annuelle de 0,30 € par habitant (base retenue : population municipale 2020 de l'EPCI).

Modalités de versement

Le versement de la subvention sera effectué sur le compte bancaire de l'association, versée à la signature de la convention, en une seule fois.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

5.1. Engagements d'INITIATIVE SARTHE

INITIATIVE SARTHE intervient en soutien de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien sur les missions suivantes :

- support technique auprès de la Communauté de Communes pendant la phase d'accompagnement des porteurs de projet (validation de l'éligibilité des porteurs de projet aux prêts d'honneur),
- montage et instruction des dossiers, avec au minimum un rendez-vous avec le porteur de projet, avant le passage en Comité Local d'Agrément,
- animation du Comité Local d'Agrément qui délivre des prêts d'honneur aux porteurs de projet,
- suivi des prêts (octroi, remboursement, garantie),
- suivi de l'entreprise post-crétion/reprise : analyse des indicateurs clés mensuels transmis par le porteur de projet via l'outil informatique IP 2.0 mis à sa disposition gratuitement, pendant la durée du remboursement du prêt d'honneur,
- mise en place et suivi du parrainage pendant 2 ans, en collaboration avec la communauté de communes,
- mise en réseau avec les acteurs économiques du territoire,
- gestion comptable et analytique pour chaque communauté de communes des prêts Initiative,
- gestion comptable et analytique pour chaque communauté de communes du fonds d'abondement complémentaire spécifique à la communauté de communes (le cas échéant).

INITIATIVE SARTHE s'engage à entretenir des relations régulières avec la communauté de communes Le Gesnois Bilurien sur leurs actions en matière de création, reprise ou développement d'entreprises et sur l'évolution de l'activité de INITIATIVE SARTHE, tant au plan quantitatif sur les projets soutenus, qu'au plan qualitatif sur les actions menées auprès des porteurs de projet avant la création ainsi qu'auprès des bénéficiaires après la création/reprise.



CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE

5.2. Engagements de la COMMUNAUTE DE COMMUNES

La communauté de communes Le Gesnois Bilurien intervient sur les missions suivantes :

- accueil et accompagnement des porteurs de projet,
- aide au montage des dossiers de demande de prêts,
- organisation du Comité Local d'Agrément de prêts, sa composition répondant aux règles de fonctionnement inscrites dans les statuts et le règlement intérieur de l'association INITIATIVE SARTHE,
- aide à la recherche d'un parrain ou d'une marraine,
- mise en réseau du porteur de projet avec les clubs d'entreprises locaux, les associations de commerçants/artisans ou tous autres réseaux de chefs d'entreprise.

5.3. Participation de la COMMUNAUTE DE COMMUNES aux fonds de prêts d'INITIATIVE SARTHE

Pour permettre à INITIATIVE SARTHE de poursuivre son action visant à l'octroi de prêts d'honneur pour la création/reprise/développement d'entreprise, la communauté de communes Le Gesnois Bilurien pourra être amenée à verser un abondement de manière ponctuelle aux fonds de prêts d'INITIATIVE SARTHE.

Ce versement pourra intervenir sur demande d'INITIATIVE SARTHE ou sur proposition de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien en fonction du besoin réel, et ces sommes seront exclusivement affectées aux créateurs/repreneurs/développeurs d'entreprises s'installant ou étant installés sur le territoire de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien.

Le versement de cet abondement devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

INITIATIVE SARTHE s'engage à comptabiliser dans un compte spécifique les dotations respectives du fonds de prêts et toutes opérations liées à la gestion des prêts sous le contrôle annuel du commissaire aux comptes dans le cadre de sa mission légale.

Ce compte devra notamment être distinct du compte dédié au fonctionnement.

5.4. Communication

Des supports de communication de l'association INITIATIVE SARTHE seront mis à la disposition de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien pour diffusion auprès des communes concernées et information des visiteurs et porteurs de projets.

Des actions locales de communication pourront être organisées par la communauté de communes Le Gesnois Bilurien. Une participation de l'association INITIATIVE SARTHE pourra être sollicitée.

Dans les actions de communication organisées par INITIATIVE SARTHE, il sera fait mention de l'existence du Comité Local d'Agrément et de la participation de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien, notamment pour toute opération se déroulant sur son territoire.



CARREFOUR ENTREPRISE SARTHE

ARTICLE 6 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

ARTICLE 7 - RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect des obligations contractuelles résultant de la présente convention, les parties se réservent le droit, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée à la partie défaillante restée infructueuse pendant 60 jours, de résilier la présente convention.

La convention peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties par échange de courriers avec accusé de réception.

ARTICLE 8 - LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.

ARTICLE 9 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles régissant la convention sont :

- la présente convention.

Fait à

Le

En deux exemplaires originaux,

Pour LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Le Président, M. André PIGNE	Pour INITIATIVE SARTHE Le Président, M. Hervé LE TEXIER
--	--



RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Service de l'assainissement non collectif

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GESNOIS BILURIEN

Exercice de l'année 2019

Rapport Annuel du Déléguataire

SOMMAIRE

1- INTRODUCTION	3
2- LE CONTRAT	4
3- CHIFFRES CLES	4
3-1 ESTIMATION DU NOMBRE D'INSTALLATION	4
3-2 CHIFFRES 2019.....	5
4- BILAN DE L'ACTIVITE	5
4-1 LES CONTROLES DE CONCEPTION	5
4-2 LES CONTROLES DE REALISATION	7
4-3 LES CONTROLES EN CAS DE CESSION IMMOBILIERE	8
4-4 PREMIERS CONTROLES DE L'EXISTANT.....	9
4-5 LES CONTROLES PERIODIQUES DE BON FONCTIONNEMENT	10
4-6. BILAN SUR LES VIDANGES ET LES MATIERES DE VIDANGE.....	11
5- TRAVAUX REALISES PAR LA COLLECTIVITE	11
6- TARIFICATION	11
7-1 LES TARIFS.....	11
7-2 FACTURATION.....	12
7- COMPTE DE GESTION	13
8- COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)	14
10 - 1 LE CARE	14
10 - 2 METHODE ET ELEMENTS DE CALCULS DU CARE.....	15

1-Introduction

La Communauté de Communes du Gesnois Bilurien a confié à SAUR le soin d'assurer la gestion du service d'assainissement non collectif.

Le périmètre de la délégation s'étend sur 23 communes.

La gestion du service d'assainissement non collectif inclut le contrôle technique des installations existantes, réhabilitées et à construire, ainsi que les relations avec les usagers du service.

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées est composé de deux étapes :

1/ le contrôle de conception : un avis technique est émis sur le projet suite à la réception du dossier complet. Ce contrôle consiste à vérifier la cohérence entre les éléments fournis (sol adapté, prise en compte des contraintes parcellaires, ...) et la filière proposée.

2/ le contrôle de réalisation : ce contrôle consiste à vérifier que les travaux réalisés respectent bien le projet validé. La visite se fait tranchées ouvertes. Un avis technique est émis sur la bonne exécution des travaux. C'est également l'occasion de conseiller l'utilisateur sur l'entretien de sa filière.

Le diagnostic des installations existantes :

Le diagnostic consiste en une visite du dispositif d'assainissement pour rendre compte de l'entretien de la filière et de son impact sur la salubrité publique et sur la qualité des eaux superficielles et souterraines. Ce contrôle a pour objectif de définir les priorités d'intervention et d'identifier les « points particuliers » liés à des rejets d'effluents non traités dans le milieu naturel. Le diagnostic est l'occasion de conseiller et de sensibiliser les usagers sur l'importance de l'entretien régulier de leur filière (notamment les vidanges) et des éventuels aménagements à apporter.

Le contrôle de bon fonctionnement :

Le contrôle de bon fonctionnement consiste à vérifier l'entretien et le bon fonctionnement d'un dispositif d'assainissement individuel et à prendre en compte les évolutions et/ou modifications apportées à l'installation suite au diagnostic. Il est l'occasion de conseiller et de sensibiliser les usagers sur l'importance de l'entretien régulier de leur filière (notamment les vidanges) et des éventuels aménagements à apporter.

Rapport Annuel du Délégué

2-Le contrat

Nature du contrat : Délégation par Affermage
Date d'effet : 01/06/2018
Durée du contrat : 5 ans
Date d'échéance : 31/05/2023

3-Chiffres Clés

3-1 Estimation du nombre d'installation

ARDENAY SUR MERIZE	72
BOULOIRE	285
CONNERRE	140
COUDRECIEUX	121
FATINES	181
LE BREIL SUR MERIZE	221
LOMBRON	413
MAISONCELLES	84
MONTFORT LE GESNOIS	156
NUILLE LE JALAI	66
SAVIGNE L'EVEQUE	392
SILLE LE PHILIPPE	115
SOULITRE	199
ST CELERIN	229
ST CORNEILLE	102
ST MARS DE LOCQUENAY	144
ST MARS LA BRIERE	535
ST MICHEL DE CHAVAINES	174
SURFONDS	56
THORIGNE SUR DUE	253
TORCE EN VALLEE	336
TRESSON	191
VOLNAY	228
TOTAL	4693

Ce qui fait un total de 4693 habitations concernées par l'assainissement non collectif à l'échelle de la Communauté de communes.

Rapport Annuel du Délégué

3-2 Chiffres 2019.

Type de contrôle	Quantité
ANC - Conception	54
ANC - Contre étude	0
ANC - Réalisation	49
ANC - Contre visite	0
ANC - Contrôle cession immobilière	137
ANC - Bon fonctionnement	228

4-Bilan de l'Activité

4-1 Les contrôles de conception

Commune	Nombre
ARDENAY SUR MERIZE	1
BOULOIRE	3
CONNERRE	0
COUDRECIEUX	2
FATINES	5
LE BREIL SUR MERIZE	5
LOMBRON	5
MAISONCELLES	0
MONTFORT LE GESNOIS	1
NUILLE LE JALAIS	0
SAVIGNE L EVEQUE	8
SILLE LE PHILIPPE	0
SOULITRE	4
ST CELERIN	1
ST CORNEILLE	3
ST MARS DE LOCQUENAY	1
ST MARS LA BRIERE	5
ST MICHEL DE CHAVAINES	2
SURFONDS	1
THORIGNE SUR DUE	3
TORCE EN VALLEE	2
TRESSON	1
VOLNAY	1

TOTAL : 54



Rapport Annuel du Délégué

Lors des contrôles de conception :

1/ Les causes les plus courantes qui entraînent un avis favorable sous réserves :

- S'assurer qu'il n'y a pas de puits à moins de 35 m du système de traitement.
- Obtenir une autorisation de rejet
- Que la filière agréée choisie sera bien celle mise en place.

Lorsqu'un avis favorable sous réserves est émis sur le projet, le rapport est envoyé au pétitionnaire pour qu'il puisse lever les réserves. En effet, SAUR n'a pas toutes les informations pour délivrer un avis favorable.

2/ les causes les plus courantes qui entraînent un avis défavorable :

- Mise en place de filières non réglementaires
- Choix de la filière non précisé
- Pas de test de perméabilité (tranchées d'épandage).

Lorsqu'un avis défavorable est émis sur le projet, un complément d'information est nécessaire avant de débiter les travaux. Soit SAUR contacte directement le bureau d'études pour avoir les informations complémentaires soit le rapport de conception est envoyé au pétitionnaire pour qu'il se rapproche de son bureau d'études.

	Conception favorable	Conception défavorable
Quantité	54	0

Rapport Annuel du Délégué

4-2 Les contrôles de réalisation

Commune	Nombre
ARDENAY SUR MERIZE	2
FATINES	2
LE BREIL SUR MERIZE	4
LOMBRON	3
MONTFORT LE GESNOIS	1
SAVIGNE L EVEQUE	9
SOULITRE	4
ST CELERIN	5
ST CORNEILLE	3
ST MICHEL DE CHAVAINES	1
THORIGNE SUR DUE	2
TORCE EN VALLEE	5
TRESSON	5
VOLNAY	3

TOTAL : 49

Lors des contrôles de réalisation :

1/ Les causes les plus courantes qui entraînent un avis favorable sous réserves :

- Une ventilation primaire mal conçue
- Une ventilation secondaire non terminée car les murs et/ou la toiture ne sont pas finis

2/ Les causes les plus courantes qui entraînent un avis défavorable :

- Une ventilation non faite
- Des travaux qui ne correspondent pas au projet validé
- Des travaux qui ne sont pas réalisés avec les bons matériaux.

Une contre visite est obligatoire car les travaux ne respectent pas soit le projet soit la réglementation en vigueur.

	Réalisation favorable	Réalisation défavorable
Quantité	48	1

Rapport Annuel du Délégué

4-3 Les contrôles en cas de cession immobilière

Commune	Nombre
ARDENAY SUR MERIZE	2
BOULOIRE	8
CONNERRE	4
FATINES	3
LE BREIL SUR MERIZE	3
LOMBRON	13
MAISONCELLES	2
MONTFORT LE GESNOIS	7
NUILLE LE JALAI	3
SAVIGNE L EVEQUE	17
SILLE LE PHILIPPE	6
SOULITRE	3
ST CELERIN	5
ST CORNEILLE	2
ST MARS DE LOCQUENAY	6
ST MARS LA BRIERE	24
ST MICHEL DE CHAVAINES	4
THORIGNE SUR DUE	3
TORCE EN VALLEE	10
TRESSON	6
VOLNAY	6

TOTAL : 137

ANC CI - Installation ne présentant pas de défaut	36
ANC CI - Installation présentant des défauts usure et d'entretien	13
ANC CI - Installation présentant des risques pour la santé des personnes (cas a)	28
ANC - Installation présentant un risque environnemental avéré (cas b)	1
ANC CI - Non conforme (cas c)	55
ANC CI - Absence d'installation	4



Rapport Annuel du Délégué

4-4 Premiers contrôles de l'existant.

1 – Déroulement de la visite des installations existantes

Avis de passage :

Le particulier reçoit un avis de passage lui proposant une date et un créneau horaire pour la visite de son installation. Il est invité à rappeler s'il ne peut se rendre disponible à la date indiquée. Cet avis de passage est envoyé au moins une quinzaine de jours avant la date proposée.

Déroulement de la visite :

Le technicien SAUR se présente et recueille toutes les informations relatives à l'installation d'assainissement non collectif. Les ouvrages rendus accessibles sont ouverts (fosse, bac à graisse, préfiltre, ...). Le fonctionnement de l'installation sera évalué en fonction de l'état des ouvrages. Les exutoires sont également observés (fossé, mare, ...).

En fin de visite, les conclusions sont présentées au particulier. C'est l'occasion pour le technicien de conseiller sur les éventuels aménagements à apporter et rappeler l'entretien régulier que nécessite son installation. Une attestation de passage signée du technicien et du particulier est remise au client.

Absents – refus :

Si personne n'est présent sur place au moment du passage du technicien, celui-ci laisse dans la boîte aux lettres une carte d'absence. Cette carte indique l'heure, la date du passage ainsi que les coordonnées l'invitant à reprendre contact avec SAUR.

Concernant les personnes qui refusent la visite, la collectivité a été mise au courant.

2 – Résultats des contrôles

Aucun contrôle diagnostic n'a été effectués en 2019. Ils permettent de mettre en évidence les résultats suivants :



Rapport Annuel du Délégué

4-5 Les contrôles périodiques de bon fonctionnement

Les contrôles de bon fonctionnement sont réalisés suite au diagnostic dans un délai déterminé par le contrat :

- Tous les **10 ans**

1 – Déroulement de la visite des installations existantes

Avis de passage :

Le particulier reçoit un avis de passage lui proposant une date et un créneau horaire pour la visite de son installation. Il est invité à rappeler s'il ne peut se rendre disponible à la date indiquée. Cet avis de passage est envoyé au moins une quinzaine de jours avant la date proposée.

Déroulement de la visite :

Le technicien SAUR se présente et recueille toutes les informations relatives à l'installation d'assainissement non collectif. Les ouvrages rendus accessibles sont ouverts (fosse, bac à graisse, préfiltre, ...). Le fonctionnement de l'installation sera évalué en fonction de l'état des ouvrages. Les exutoires sont également observés (fossé, mare, ...).

En fin de visite, les conclusions sont présentées au particulier. C'est l'occasion pour le technicien de conseiller sur les éventuels aménagements à apporter et rappeler l'entretien régulier que nécessite son installation. Une attestation de passage signée du technicien et du particulier est remise au client.

Absents – refus :

Si personne n'est présent sur place au moment du passage du technicien, celui-ci laisse dans la boîte aux lettres une carte d'absence. Cette carte indique l'heure, la date du passage ainsi que les coordonnées l'invitant à reprendre contact avec SAUR.

Concernant les personnes qui refusent la visite, la collectivité a été mise au courant.

2 – Résultats des contrôles

228 contrôles de bon fonctionnement ont été effectués en 2019.

BF - Installation ne présentant pas de défaut	25
BF - Installation présentant des défauts usure et d'entretien	40
BF - Installation présentant des risques pour la santé des personnes (cas a)	43
BF - Installation présentant un risque environnemental avéré (cas b)	0
BF -Non conforme (cas c)	116
BF - Absence d'installation	4

Rapport Annuel du Délégué

4-6. Bilan sur les vidanges et les matières de vidange

Les contrôles de fonctionnement, c'est-à-dire, les contrôles périodiques de fonctionnement et les contrôles de cession immobilière réalisés cette année ont permis de recenser le type d'organisme qui réalise l'entretien de ces assainissements et la destination des matières de vidange.

Les données sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Dans certains cas nous n'avons pas de données sur les vidanges et la destination des matières de vidanges :

3 cas sont possibles :

- 1) Absence d'installation donc pas d'ouvrage à vidanger
- 2) Aucune vidange n'a été réalisée depuis la mise en place de l'assainissement, Ces installations rentrent dans la catégorie « jamais vidangé »
- 3) Certains usagers, disent ne pas se souvenir du type vidangeur.

Vidangeur	Nbre de vidange	Destination des matières de vidange
Entreprise Agréée	69	Station d'épuration
Agriculteur	66	Epandage agricole
Propriétaire/Locataire	18	Epandage agricole
Propriétaire/Locataire	2	Inconnu
Inconnu	30	
Jamais vidangé	58	
Total	243	

5-Travaux réalisés par la Collectivité

Sans objet pour 2018.

6-Tarifification

7-1 Les Tarifs

Les tarifs appliqués sont les suivants :

	Du 1 ^{er} janvier 2019 au 30 mai 2019	Du 1 ^{er} juin 2019 au 30 mai 2020
<i>K (coefficient de réactualisation)</i>		1.013519
R1 Contrôle de conception	45.00 €	45.61 €
R2 Contrôle de réalisation	86.00 €	87.16 €
R3 Premier contrôle de l'existant	62.00 €	62.84 €
R4 Contrôle périodique de bon fonctionnement	62.00 €	62.84 €
R5 par installation en cas de vente d'immeuble	146.00 €	147.97 €
R6 contrôle de mise hors service d'une installation	35.00 €	35.47 €
R7 Contrôle de rejet	35.00 €	35.47 €
R8 Contre visite de réalisation	31.00 €	31.42 €



Rapport Annuel du Déléataire

7-2 Facturation

Le principe de facturation retenu :

- La facturation se fait directement par nos services à l'utilisateur pour chaque intervention réalisée.

Rapport Annuel du Délégué

7-Compte de gestion



726107/24

Département de LA SARTHE

CDC LE GESNOIS BILURIEN

COMPTE D'AFFERMAGE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ANNEE 2018

Désignation des Opérations	Nombre M3	Montant Surtaxe	Montant Recette Fermière
Contre visite part SAUR			- €
Contrôle conception des travaux part SAUR			2 348,52 €
Contrôle en cas de vente part SAUR			19 876,80 €
Contrôle périodique part SAUR			12 755,56 €
Contrôle réalisation des travaux part SAUR			4 027,20 €
Contrôle SPANC		2 138,40 €	
Total des Emissions	0	2 138,40 €	39 008,08 €
<u>3 - CREANCES IRRECOUVRABLES</u>		- €	
<u>4 - VALEURS IMPAYEES EN COURS</u>		111,22 €	
<u>5 - REPRISE IMPAYES ANTERIEURS</u>		36,65 €	
Total Général	0	2 063,83 €	39 008,08 €
TVA 20%		412,77 €	
<i>Reste dû par SAUR</i>		2 476,60 €	

Saumur, le 19 mars 2020





Rapport Annuel du Délégué

8-Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE)

10 - 1 Le CARE

SAUR

15/04/2020

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION ANNEE 2019

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Région **CENTRE-OUEST**
Centre **PERCHE PAYS DE LOIRE**
Département **SARTHE**
Collectivité **ANC - MAINE 301 - DSP**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2018	Année 2019	Ecart en %
PRODUITS		40,9	38,4	-6,1
Exploitation du service		36,7	34,2	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		4,0	4,0	
Produits accessoires		0,2	0,2	
CHARGES		42,4	39,3	-7,4
Personnel		24,2	22,7	
Sous-traitance, matières et fournitures		0,1	0,1	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		0,7	0,6	
Autres dépenses d'exploitation		7,0	5,5	
- Télécommunications, poste et télégestion		0,3	0,3	
- Engins et véhicules		3,1	1,5	
- Informatique		2,6	2,6	
- Assurances		0,1	0,1	
- Locaux		0,5	0,5	
- Divers		0,4	0,4	
Contribution des services centraux et recherche		4,8	5,5	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		4,0	4,0	
- Part collectivité		4,0	4,0	
Charges relatives investissements du domaine privé		0,1	0,1	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		1,5	0,9	
RESULTAT AVANT IMPOT		-1,5	-0,9	42,8
RESULTAT		-1,5	-0,9	42,8

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du
domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 150-055003 -726301 -24 2019120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 15/04/2020



Rapport Annuel du Déléguataire

10 – 2 Méthode et éléments de calculs du CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR.

MODALITES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE ANNUEL DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION ET COMPOSANTES DES RUBRIQUES

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Centre.

Rapport Annuel du Délégataire

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Centre.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plate forme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Centre.

- *des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :*
 - des « Frais de centre et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche.
- *des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.*

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Contrats d'assainissement : cette rubrique comprend les Achats de Prestations de Traitement en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour le traitement des effluents collectés dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Rapport Annuel du Délégué

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le processus de production.

5. Analyse :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires et celles réalisées par le Délégué dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassage, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
 - la charge relative au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise.
 - la location de courte durée de matériel sans chauffeur.
 - les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau.
 - les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique.
 - le matériel de sécurité.
 - les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET).
- La contribution sociale de solidarité.
- la taxe foncière.
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du centre.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice

Rapport Annuel du Déléguataire

- J@DE, logiciel de gestion et des achats
 - NET&GIS, logiciel de cartographie
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
 - "Assurances" : ce poste comprend :
 - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire
 - Les primes dommages ouvrages
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
 - "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
 - "Divers" : autres charges.
9. Frais de contrôle :
Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.
10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :
Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.
11. Collectivités et autres organismes publics :
Ce poste comprend :
 - la part communale ou intercommunale.
 - les taxes
 - les redevances
12. Charges relatives aux Renouvellements :
 - « Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit d'un lissage des charges sur la durée du contrat. Il est à noter que la méthode de calcul de ce lissage a été améliorée conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et au Rapport de l'Ordre des Experts Comptables : la méthode intègre les charges prévisionnelles selon un calcul fondée sur l'évaluation des risques à couvrir jusqu'à la fin du contrat. Ce calcul sera réactualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine et des charges réellement constatées depuis le début du contrat.
 - "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
 - "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation

Rapport Annuel du Délégataire

au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligation existant au contrat :

- programme contractuel d'investissements
- fonds contractuel d'investissements
- annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire
- investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) **Résultat avant Impôt**

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) **Impôt sur les sociétés**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) **Résultat**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS

Structure de coopération intercommunautaire

Objectif : Fédérer les acteurs locaux autour d'un projet commun
de développement durable du territoire

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



Pays du Perche Sarthois, 24 avenue de Verdun BP 90100 - 72 404 La Ferté Bernard

Tél. : 02.43.60.72.77 - Fax : 02.43.71.42.38 -

Mèl : perche-sarthois@orange.fr

Web : www.perche-sarthois.fr - Facebook : <https://www.facebook.com/perchesarthois>

SOMMAIRE

1/ Présentation du Perche Sarthois

1.1 Le territoire	p3
1.2 Les adhérents	p4
1.3 Les missions statutaires	p4
1.4 Les élus.....	p5
1.5 Les agents	p6
1.6 Le Conseil de Développement.....	p6
1.7 Le budget	p7

2/ Bilan des actions 2019

1ère partie – Pays d'art et d'histoire

1.1 Actions de sensibilisation des populations locales	p8
1.2 Communications et expositions.....	p9
1.3 Éducation au patrimoine	p10
1.4 Inventaire du Patrimoine	p13
1.5 Actions de développement d'un tourisme culturel pour les groupes.....	p14

2ème partie – Tourisme

2.1 Actions de communication et de promotion	p15
2.2 Soutien à l'économie touristique locale	p18
2.3 Développement de l'offre « randonnées »	p19
2.4 Commercialisation des journées découvertes pour les groupes.....	p20
2.5 Qualité des prestations et diversification des offres	p21

3ème partie - Environnement et Cadre de vie

3.1 Accompagnement des communes pour une alimentation durable dans les écoles	p22
3.2 Actions en faveur du développement durable	p24

4ème partie - Les procédures contractuelles

4.1 Avec l'Europe, le programme européen Leader	p25
4.2 Avec l'Etat	p27
4.3 Avec la Région des Pays de la Loire.....	p28

5ème partie – SCOT et PCAET

p33

1/ Présentation du Perche Sarthois

(au 1er janvier 2019)

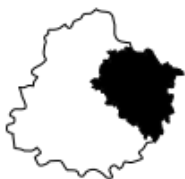
1.1 Le territoire

Le Pays du Perche Sarthois, c'est :

- 4 Communautés de communes
- 85 communes
- 83 747 habitants (*recensement population municipale INSEE 2016*)
- 1458 km²
- 57,5 hab./km²



Le Perche en Sarthe :



Légende

Limites administratives

- Communauté de communes du Gesnois Bilurien
- Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise
- Partie de la Communauté de communes du Maine Saosnois
- Communauté de communes des Vallées de La Braye et de l'Anille



1.2 Les adhérents

Le Perche Sarthois est composé des collectivités suivantes :

- **Communauté de communes Le Gesnois Bilurien** : 30 806 habitants / 23 communes (Ardenay sur Merize, Bouloire, Connerré, Coudrecieux, Fatines, Le Breil sur Merize, Lombron, Maisonnelles, Montfort le Gesnois, Nuillé le Jalais, Saint Célerin, Saint Corneille, Saint Mars de Locquenay, Saint Mars la Brière, Saint Michel de Chavaignes, Savigné l'Evêque, Sillé le Philippe, Soultré, Surfonds, Thorigné sur Dué, Tresson, Torcé en Vallée, Volnay)

- **Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise** : 28 767 habitants / 33 communes (Avezé, Beillé, Boëssé le Sec, Bouër, Champrond, Cherré-au, Cormes, Courgenard, Dehault, Duneau, Gréez sur Roc, La Bosse, La Chapelle du Bois, La Chapelle Saint Rémy, La Ferté Bernard, Lamnay, Le Luart, Melleray, Montmirail, Préval, Prévelles, Saint Aubin des Coudrais, Saint Denis des Coudrais, Saint Jean des Echelles, Saint Maixent, Saint Martin des Monts, Saint Ulphace, Sceaux sur Huisne, Souvigné sur Même, Tuffé Val de la Chéronne, Théligny, Villaines la Gonais, Vouvray sur Huisne)

- **Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille** : 15 605 habitants / 19 communes (Berfay, Bessé sur Braye, Cogners, Conflans sur Anille, Dollon, Ecorpain, La Chapelle Huon, Lavaré, Marolles Lès Saint Calais, Montaillé, Rahay, Saint Calais, Saint Gervais de Vic, Sainte Cérotte, Semur en Vallon, Val d'Etangson, Valennes, Vancé, Vibraye)

- **Communauté de communes Maine Saosnois, en représentation substitution pour les communes de l'ex Maine 301** : 8 569 habitants / 10 communes (Beaufay, Bonnétable, Briosne les Sables, Courcemont, Courcival, Jauzé, Nogent le Bernard, Ruperroux le Coquet, Saint Georges du Rosay, Terrehault)

- **Conseil départemental de la Sarthe**

1.3 Les missions statutaires

Structure de coopération intercommunautaire, le Perche Sarthois a pour vocation de fédérer les acteurs locaux autour d'un projet commun de développement et d'aménagement global et durable du territoire. Il constitue un niveau privilégié de partenariat et de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux publics et privés qui œuvrent au développement du territoire. Outil d'ingénierie, il exerce à la fois des activités d'étude, d'animation, de coordination et de gestion de procédures.

Il a donc pour objet toute réalisation concourant au développement du territoire et en particulier :

- tout ce qui contribue au développement et à la mise en œuvre du Pays d'art et d'histoire et du pôle touristique
- l'exercice des activités d'études, d'animation, de coordination et de gestion nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, touristiques, sportifs, environnementaux, culturels et sociaux d'intérêt collectif
- la conclusion avec l'Union européenne, l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental ou avec tout autre partenaire, de conventions ou de contrats permettant la mise en œuvre des programmes d'aménagement et de développement durable.

Dans ce cadre, il assure sur son périmètre d'intervention, la cohérence et la coordination des actions d'aménagement et de développement durable du territoire en liaison avec les Communautés de communes.

Pour accomplir ses missions, le syndicat mixte s'appuie sur les réflexions, propositions et avis du Conseil de développement.

En outre, en 2018, le Perche Sarthois s'est transformé en syndicat mixte à la carte. Les Communautés de communes membres peuvent ainsi décider de lui transférer les compétences suivantes :

- Schéma de Cohérence Territoriale
- Plan Climat Air Énergie Territorial

C'est le cas des Communautés de communes de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille.

1.4 Les élus

Le Perche Sarthois est un syndicat mixte ouvert, administré par un comité syndical de 106 représentants, élus par chacun des organes délibérants des collectivités adhérentes et répartis en deux collèges comme suit :

Collectivités membres	Nombre de représentants	Nombre de voix
Collège des Communautés de communes	98	98
Maine Saosnois (partie ex Maine 301)	11	11
Vallées de la Braye et de l'Anille	22	22
Le Gesnois Bilurien	27	27
Pays de l'Huisne Sarthoise	38	38
Collège du Conseil départemental	8	16
Total	106	114

Le Bureau est composé de 14 membres, dont la composition est la suivante :

Fonction	Nom
Président du Pays du Perche Sarthois	Monsieur Philippe GALLAND
Vice-Président du Pays / Cdc Huisne Sarthoise	Monsieur Didier REVEAU
Vice-Président du Pays / Cdc Vallées de la Braye et de l'Anille	Monsieur Jacky BRETON
Vice-Président du Pays / Cdc Gesnois Bilurien	Monsieur Christophe CHAUDUN
Vice-Présidente du Pays / Cdc Maine Saosnois	Madame Géraldine VOGEL
Vice-Présidente du Pays / Conseil départemental	Madame Marie-Thérèse LEROUX
Membre du Bureau du Pays / Cdc Huisne Sarthoise	Monsieur Willy PAUVERT
Membre du Bureau du Pays / Cdc Huisne Sarthoise	Monsieur Jean DUMUR
Membre du Bureau du Pays / Cdc Vallées de la Braye et de l'Anille	Monsieur Jean-Marc BLOT
Membre du Bureau du Pays / Cdc Vallées de la Braye et de l'Anille	Monsieur Marc FOUQUET
Membre du Bureau du Pays / Cdc Gesnois Bilurien	Monsieur Jean-Marie BOUCHÉ
Membre du Bureau du Pays / Cdc Gesnois Bilurien	Madame Chantal BUIN
Membre du Bureau du Pays / Cdc Maine Saosnois	Monsieur Alain BIDAULT
Membre du Bureau du Pays / Conseil départemental	Madame Françoise LELONG

Le Président du Conseil de Développement, est invité aux réunions du Bureau.

Il existe trois commissions de travail :

- Politiques contractuelles
- Tourisme, Culture et Patrimoine
- Environnement et Cadre de vie

Les Communautés de communes adhérentes disposent de 5 sièges dans chaque commission.
Les Conseillers départementaux peuvent s'inscrire dans les commissions de leur choix.

1.5 Les agents

L'équipe compte neuf agents permanents :

- Vanessa Chollet, directrice
- Sylvie Lemercier, animatrice de l'Architecture et du Patrimoine
- Lauréanne Gasnier, chargée de mission Service éducatif
- Pierrick Barreau, chargé de mission Inventaire du patrimoine
- Arnaud Retailleau, chargé de mission Tourisme
- Amélie Lorenzi, chargée de mission Commercialisation et Animation
- Hélène Dufossé, chargée de mission Schéma de Cohérence Territoriale et Plan Climat Air Energie Territorial
- Pierre-Jean Salinesi, chargé de mission Développement territorial
- Marion Cousin, secrétaire comptable

Par ailleurs, le Pays d'art et d'histoire fait appel à des guides-conférenciers, sous vacations, pour renforcer l'équipe lors des actions menées (animations du service éducatif et visites guidées).

1.6 Le Conseil de développement

Le Conseil de Développement est une organisation de la société civile. Il est constitué de représentants des acteurs économiques, associatifs, sociaux, culturels ..., désireux d'accompagner les élus locaux dans la réalisation des projets du territoire. Instance consultative, il se veut être force de propositions sur les sujets pour lesquels il est saisi par les élus ou les auto-saisines qu'il souhaite mener à sa propre initiative. L'article 88 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) stipule :

- I.- Un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public. Par délibérations de leurs organes délibérants, des établissements publics contigus peuvent décider de créer et d'organiser un conseil de développement commun compétent pour l'ensemble de leurs périmètres.
- II.- La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le Conseil de développement par son action contribue :

- au renforcement des liens entre la société civile et les politiques,
- à l'animation, l'information et la sensibilisation des acteurs locaux du territoire,
- à la production de connaissances immatérielles et à la production d'outils d'aides à la décision,
- à la consolidation, voire à la création de réseaux d'acteurs locaux,
- à la promotion d'un développement durable et solidaire.

Le Conseil de développement du Perche Sarthois a été créé en janvier 2002. Le nouveau Conseil de Développement du Perche Sarthois, mutualisé pour les Communautés de communes du Gesnois Bilurien, de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Brayre et de l'Anille, a été renouvelé le 21 mars 2018.

L'instance est composée de 27 membres, représentant 4 collèges :

- acteurs économiques,
- acteurs artistiques, éducatifs et culturels,
- acteurs associatifs,
- acteurs du secteur sanitaire et social.

Le Président est Christian Pottier ; le Vice-président Jean-Pierre Auger.

Au-delà des réunions internes à l'instance, les membres participent aux réunions des commissions du Pays. Des membres suivent également les réunions des Conseils communautaires.

Les travaux réalisés et en cours sont les suivants :

- contribution aux travaux de la Coordination Nationale des Conseils de Développement
- participation au Plan Intercommunal de Développement Économique du Gesnois Bilurien
- suivi de l'étude stratégique pour le développement des sites de visites touristiques associatifs
- participation à un séminaire sur la mobilité durable
- contribution aux Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux du territoire
- participation au Grand Débat National et animation de réunions locales
- lancement d'un groupe de travail sur le potentiel de développement des énergies renouvelables

1.7 Le budget

Budget principal :

→ section de fonctionnement

Le résultat 2019 en opérations réelles est le suivant :

- dépenses 539 284,29 €
- recettes 593 223,48 €

Soit un résultat relatif de + 53 939,19 €. Avec l'excédent reporté, le résultat 2019 est de + 298 098,44 €.

→ section d'investissement

Le résultat 2019 en opérations réelles est le suivant :

- dépenses 111 391,01 €
- recettes 165 098,05 €.

Soit un résultat relatif de + 53 707,04 €. Avec l'excédent reporté, le résultat 2019 est de + 42 169,28 €.

Budget annexe SCOT/PCAET :

→ section de fonctionnement

Le résultat 2019 en opérations réelles est le suivant :

- dépenses 44 703,74 €
- recettes 160 744,00 €

Soit un résultat de + 116 040,26 €.

→ section d'investissement

Le résultat 2019 en opérations réelles est le suivant :

- dépenses 4 257,62 €
- recettes 0 €.

Soit un résultat de – 4 257,62 €.

2/ Bilan des actions 2019

1ère partie – Pays d'art et d'histoire

1.1 Actions de sensibilisation des populations locales

1.1.1 Animations-découvertes

En 2019, différentes animations du patrimoine ont été proposées régulièrement de mars à décembre. Pour le public individuel, 58 animations ont été programmées hors Monument du Mois de Théligny. Outre les animations récurrentes que sont les Pausas-découvertes, les visites de centres historiques et les balades nautiques, un programme d'animations de l'exposition permanente du CIAP à Tuffé (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) a été proposé. Par ailleurs, plusieurs circuits guidés ont été proposés pour valoriser l'architecture religieuse et le vitrail. Pour allier découverte sportive et culturelle, 6 randonnées commentées à pied ont eu lieu en 2019, permettant de présenter des thèmes mêlant bâti et paysage rural et urbain à Saint-Michel-de-Chavaignes, La Ferté-Bernard et Tuffé-Val de la Chéronne.

→ Ainsi 1445 visiteurs ont participé aux 45 animations réalisées.



Train à thème



Café de l'éco construction à Lavaré

1.1.2 Manifestations nationales

Rendez-vous aux Jardins : « Les animaux au jardin »

En 2019, le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois a coordonné la programmation des rendez-vous aux jardins proposée sur les différents sites partenaires du territoire.

Journées Européennes du Patrimoine : « Arts et divertissements »

Comme chaque année, le Pays d'art et d'histoire a coordonné les Journées Européennes du Patrimoine sur l'ensemble du territoire du Perche Sarthois, aboutissant ainsi à l'édition d'une brochure promotionnelle recensant une centaine de lieux de visites et d'animations.

1.1.3 Monument du Mois

La 21ème opération « Monument du Mois » a eu lieu du 20 septembre au 13 octobre 2019 au sein de la commune de Théligny. Cette manifestation a pour but de sensibiliser les habitants d'un village à leur patrimoine par un travail préalable d'identification du patrimoine et de définition des enjeux locaux. Théligny est une petite commune rurale (221 habitants) située à l'extrême est du Pays du Perche

Sarchois et en limite des régions Centre-Val de Loire et Normandie. Aussi, la réflexion a porté principalement sur les enjeux de la conservation et de la valorisation d'un patrimoine relativement préservé afin d'en faire un vecteur de développement et d'attractivité touristique et culturelle au sein du Perche Sarchois et en lien avec les secteurs touristiques limitrophes.

En outre, **12 animations** ont été proposées au grand public, elles ont réuni plus de **1000 personnes**.

Photos du Monument du Mois de Théligny



1.2 Communications et expositions

1.2.1 Éditions 2019

En 2019, le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarchois a poursuivi l'édition de documents promotionnels et thématiques en lien avec la programmation du Pays d'art et d'histoire.

13 supports de communication, respectant la charte des Villes et Pays d'art et d'histoire, ont été réalisés, soit 47 400 exemplaires au total, sans compter les flyers et affiches créés en interne pour chacune des animations.

Quelques exemples :



1.2.2 Exposition CIAP à l'ancienne gare de Tuffé-Val de la Chéronne

L'exposition « Paysage en R'évolution » est présentée au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine du Perche Sarthois, installé dans les locaux de l'ancienne gare de Tuffé depuis 2016, mis à disposition gratuitement par le Conseil départemental de la Sarthe.

Pour renouveler l'intérêt du public, des animations hebdomadaires en juillet et en août ont été proposées.



1.3 Éducation au patrimoine

1.3.1 Actions du Service éducatif

Les animations du service éducatif sont réalisées de la conception à la réalisation par la personne chargée de mission actions éducatives, secondée lors des animations par les guides-conférenciers qui prennent en charge une partie de la classe. Tout le matériel est transportable de façon à intervenir, à la demande, sur tout le territoire.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, le service éducatif du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois a réalisé **21 projets** différents avec **31 classes** au cours de **57 séances** d'animations et **86 demi-journées** d'animation soit **960 élèves sensibilisés** au patrimoine du Pays du Perche Sarthois.

Les différents projets se sont déroulés dans le cadre scolaire sur les communes de Bouloire, La Ferté-Bernard, Grézy-sur-Roc, Saint-Calais, Bessé-sur-Braye, Saint-Corneille, Saint-Jean-des-Echelles, Montmirail, Tuffé-Val de la Chéronne.

Les projets ont concerné principalement les écoles primaires (Dollon, Tuffé, Saint-Corneille, Saint-Jean-des-Echelles, Conneré, Melleray, Lamnay, Courgenard, La Ferté-Bernard) et les collèges (Bouloire, La Ferté-Bernard, Saint-Calais/ privé et public).

Trois établissements extérieurs (école de Marolles-les-Brault, Lycée André Malraux d'Allonnes et l'ITEP de Champagné) se sont déplacés à Grézy-sur-Roc et La Ferté-Bernard.



Atelier Céramique à Tuffé-Val de la Chéronne

Focus sur quelques projets

Les projets avec les collèges :

- Accueil de deux classes de 5^e à Saint-Calais, pour une **journée patrimoine** sur la thématique du livre ancien.
- Réalisation de **2 classes patrimoine**.
Une sur le thème « La Ferté-Bernard, une ville médiévale marquée par la Renaissance » avec une classe de 5^e du collège Georges Desnos à La Ferté-Bernard, avec l'initiation à la technique du vitrail avec la maître verrier Virginie Lelièvre.
L'autre classe fut consacrée à la découverte du livre ancien et ses techniques au travers des fonds anciens de Saint-Calais et La Ferté-Bernard en partenariat avec les médiathèques des deux villes.
- Un parcours patrimoine sur 4 jours fut réalisé sur la ville de la Ferté-Bernard avec une classe de SEGPA du collège Georges Desnos.
- Le travail avec le collège de Bouloire a été reconduit en 2018-2019. Pour la quatrième année, le service éducatif a mené une collaboration avec le collège Guillaume Apollinaire de Bouloire. Les 4 classes de 5e ont réalisé une sortie d'une demi-journée pour découvrir le centre de la commune : château, église, dans le cadre du programme d'Histoire-Géographie.

Accueil et accompagnement des jeunes de la Mission locale :

Le partenariat avec la Mission Locale Sarthe-Nord a par ailleurs été poursuivi pour permettre à des jeunes du territoire de découvrir leur environnement patrimonial et culturel et les savoir-faire liés au patrimoine. 11 séances ont eu lieu d'une durée d'1/2 à 1 journée chacune.

Coordonnées et financées par le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois, elles ont été animées par le service éducatif et différents professionnels (Franck Domain, tailleur de pierre à Melleray ; Eric Manouvrier, entreprise Bois naturel de St Mars-du-Locquenay ; Franck Viel, plesseur à Avezé ; Damien de Villelle, entreprise Isopaille de Cherré ; Samuel Gatouillat, maçon à Ste-Osmance et Denis Million de la compagnie Jamais 2 sans 3). Une subvention régionale a été obtenue pour ce projet.

Elles ont réuni de 4 à 17 jeunes selon les séances entre le 2 octobre 2018 et le 25 mai 2019 et ont abouti à des réalisations concrètes sur les sites de Courtanvaux, le passage de Lavaré et le plan d'eau Vauguélande à Tresson.



*Actions avec les jeunes de la Mission Locale
à Tresson et Courtanvaux.*



Accueil du MuMo et découverte du patrimoine local :

Exposition d'art contemporain du FRAC Pays de la Loire sur la thématique *Visages, paysages* au sein du Musée Mobile.

Le Comité syndical, réuni le 28 juin 2019, a approuvé l'accueil du MuMo sur le territoire du Perche Sarthois. Il s'agit d'un camion-musée itinérant d'art contemporain qui circule pour faire découvrir l'art contemporain au jeune public éloigné des centres d'art contemporain. Ce projet est mis en place en partenariat avec le Ministère de la Culture (DRAC des Pays de la Loire), la Région, le Département et des mécènes privés.

Un partenariat avec trois communes a été élaboré suite à un appel à candidatures. Parallèlement, l'opération a été relayée par l'Éducation Nationale auprès des écoles. Hors temps scolaire, des plages horaires ont été ouvertes pour l'accueil du grand public. S'agissant d'une proposition s'inscrivant dans le cadre du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois, les enfants ont également été accueillis par le service éducatif du Perche Sarthois (parcours patrimoine et atelier lecture du paysage).

3 étapes ont été programmées :

- Montfort le Gesnois du 20-28 sept 2019
- Lavaré du 6-11 janv 2020
- Saint Calais du 12-17 janv 2020

Le Perche Sarthois a donc accueilli le MuMo à Montfort-le-Gesnois du 20 au 28 septembre 2019 en partenariat avec la commune de Montfort-le-Gesnois qui a apporté une aide logistique.

La semaine a été consacrée à l'accueil de **12 classes soit 218 élèves** des écoles publique et privée de Montfort (élèves du CE1 au CM2) et 2 classes du collège de Connerré (+ résidents de la maison de retraite de Montfort le mercredi après-midi).

L'ensemble des élèves a pu bénéficier d'une visite de l'exposition et d'un atelier d'arts plastiques avec les médiateurs du MuMo et d'un atelier de découverte du patrimoine paysager de Montfort avec une médiatrice/ guide-conférencière du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois.



Accueil du Mumo à Montfort le Gesnois

1.3.2 Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturel

Les contrats locaux ou territoriaux d'éducation artistique et culturelle sont des dispositifs contractuels du Ministère de la Culture et de la Communication d'une durée de trois ans renouvelable, visant la mise en place et / ou le renforcement de politiques locales d'éducation artistique et culturelle.

L'objectif des CLEA est de permettre aux enfants et aux jeunes des territoires concernés de se constituer un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent. Au-delà des enfants et des jeunes, ils peuvent toucher l'ensemble de la population locale dans le cadre « d'une éducation artistique tout au long de la vie ».

Ces contrats sont également des leviers structurants de développement culturel sur les territoires concernés.

Le Comité syndical du 30 septembre 2019 a voté favorablement la mise en place d'une année de préfiguration du CLEAC sur le Perche Sarthois. L'action associe le Perche Sarthois, au centre culturel de la Laverie et la Compagnie Jamais 2 sans 3 basée au théâtre Epidaure de Bouloire au travers de la création d'une résidence d'arts plastiques, faisant lien avec la valorisation des expositions de la Laverie, le spectacle vivant dans le cadre du projet PECANS et la valorisation du patrimoine par le biais de la thématique « Traces ».

1.4 Inventaire du Patrimoine

Contexte et finalité :

L'inventaire du patrimoine a pour mission de « recenser, étudier et faire connaître » le patrimoine français sous toutes ses formes : urbain, architectural, artistique, mobilier... Compétence d'État depuis sa création en 1964, puis régionale depuis 2004, elle fait l'objet en Perche sarthois d'une convention avec la Région Pays de la Loire, qui permet au Pays de mener sa propre mission d'inventaire, depuis 2006.

Dans le cadre d'une convention de coopération, la Région des Pays de La Loire et le Perche sarthois ont programmé pour la période 2017-2020 une opération d'inventaire sur les bourgs et petites cités du Perche sarthois. L'objectif est de produire une synthèse sur les bourgs du Perche sarthois à travers des exemples sélectionnés pour leur représentativité, après un diagnostic systématique dans chaque commune. L'enquête porte sur le développement et l'évolution des bourgs à travers leur histoire, leur morphologie, leur architecture, mais aussi leurs rapports à l'espace rural qui les entoure. La finalité de l'opération est de compléter, d'enrichir et de mettre en perspective les informations recueillies sur les petites cités du Perche sarthois mais pour le Pays d'Art et d'Histoire, l'inventaire du patrimoine a pour objectif de nourrir les animations autour du patrimoine par l'apport et la vérification des connaissances. Pour les communes, il

pourra servir de terreau pour des projets de valorisation du patrimoine et d'aménagement urbains prenant en compte cette dimension.

Avancement de l'étude en 2019 :

En 2019, le travail d'inventaire du patrimoine réalisé en partenariat, technique et financier, avec la Région des Pays de La Loire s'est poursuivi. Le travail d'Inventaire des 12 bourgs a été réalisé sur les communes de Sceaux-sur-Huisne, Conflans-sur-Anille, Montfort-le-Gesnois et Tuffé-Val de la Chéronne par Pierrick Barreau, chargé de mission Inventaire du patrimoine au Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois. Ces communes ont fait l'objet de dossiers consignés dans la base de données GERTRUDE, qui seront consultables à terme sur le site patrimoine@paysdelaloire.fr

Chaque bourg inventorié a fait ou fera l'objet d'une valorisation spécifique en partenariat entre le Pays d'art et d'histoire, la Région des Pays de la Loire et la commune concernée. A cette image, chaque commune a fait l'objet de l'édition d'un parcours-découverte et de restitutions aux habitants.

Communications au public :

- Restitutions à Valennes (conférence le 29 mars 2019), Sceaux-sur-Huisne (après-midi conférences et visite guidée le 18 mai 2019), Conflans-sur-Anille (conférence le 15 novembre 2019), Montfort-le-Gesnois (conférence le 13 décembre 2019).
 - Visites flash sur le marché de Connerré pendant l'été
 - Visite guidée à Valennes pendant l'été
 - Visites guidées à Montfort-le-Gesnois pour les Journées du Patrimoine (21 et 22 septembre 2019)
- soit au total 446 participants aux animations liées à l'Inventaire en 2019



Restitutions respectives de Conflans sur Anille et Sceaux sur Huisne.

Réalisation des Parcours-découverte :



Publication de Valennes, Sceaux-sur-Huisne, Conflans-sur-Anille et Montfort-le-Gesnois.

Divers :

- Plusieurs interventions sur la chaîne de télévision LMTV Sarthe.
- Campagne de dendrochronologie financée par la Région à Valennes : sur l'église et une maison du bourg.

1.5 Actions de développement d'un tourisme culturel pour les groupes

Le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois a accueilli les groupes de visiteurs dans le cadre du service réceptif. La majorité des groupes fréquente le centre historique de La Ferté-Bernard sous la forme d'une visite avec déplacement dans la ville en train touristique, ce qui correspond aux besoins spécifiques de la clientèle âgée des autocaristes.

Ainsi, les guides-conférenciers du Perche Sarthois ont réalisé **96 visites de groupes et accueilli 3998 visiteurs.**

2ème partie – Tourisme

2.1 Actions de communication et de promotion

2.1.1 Les éditions

Brochure générale « Tourisme en Pays d'art et d'histoire » :

Édité à **8 500 exemplaires**, ce document d'information présente l'ensemble de l'offre touristique du Pays du Perche Sarthois. Il est diffusé à l'extérieur du Pays, mais sa conception a également été guidée à des fins de communication locale. Ainsi, il est le document de référence pour les offices de tourisme et professionnels du territoire.

Au sein du Perche Sarthois, sa diffusion est assurée par les offices de tourisme, les 85 communes et l'ensemble des professionnels du tourisme. En dehors du territoire, sa diffusion est assurée lors des opérations conduites par le Perche Sarthois et ses partenaires : salons, actions de communication diverses, offices de tourisme et professionnels du reste de la Sarthe et des départements limitrophes.

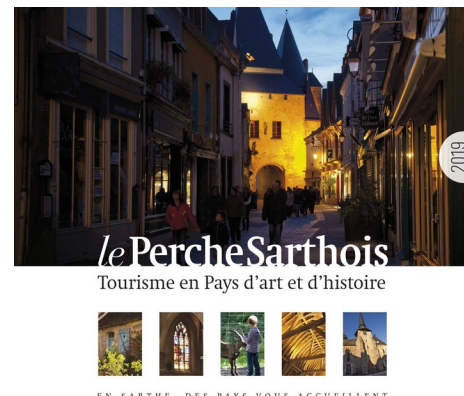
Le calendrier « Le Perche sarthois en fête » :

Il recense l'ensemble des animations touristiques et culturelles sur le territoire. Deux tirages de **2 500 exemplaires** ont été réalisés pour les calendriers de janvier à juin et juillet à décembre. L'information est collectée et saisie sur la base de données touristiques régionale E-sprit en partenariat avec les offices de tourisme du territoire. Il est particulièrement apprécié par la population locale en recherche d'animations et d'activités à faire.

La diffusion du calendrier est assurée par les offices de tourisme, les mairies et les prestataires touristiques du Perche Sarthois.

*La photo en bas de cette couverture, est la photo qui a remporté le **concours photo** « D'un autre oeil », organisé par le Perche Sarthois dans le cadre des 20 ans du Pays d'art et d'histoire.*

Michel Barroiller « Reflets à Saint-Jean-des-Echelles »



2.1.2 Les salons touristiques et événements locaux

En 2019, le Perche Sarthois a participé aux opérations suivantes:

Salons

- ➡ Salon International du Tourisme à Rennes (du 01/02 au 03/02)
- ➡ Salon de la Randonnée, nature et évasion à Rennes (du 22/02 au 24/02)
- ➡ Mondial du Tourisme à Paris (du 14/03 au 17/03)

Public : les touristes à la recherche d'une destination de proximité pour un week-end principalement, au grand air où se détendre et profiter. Les territoires ayant une activité touristique modérée sont plébiscités.

Le Perche Sarthois répond aux critères d'une destination de « **Slow tourisme** » : Il s'agit de prendre le temps de découvrir une destination, d'apprécier les paysages, en privilégiant notamment des destinations proches et des moyens de transports moins polluants.

Événements locaux

- ➔ Journées Métiers d'Art à Montmirail (06/04 et 07/04)
- ➔ Mans'art (27/04 et 28/04)
- ➔ Nog'Expo à Nogent-le-Rotrou (du 07/06 au 10/06)
- ➔ Saint-Saturnin British Welcome (14/06)
- ➔ Actions de promotion sur les marchés
- ➔ Foire du Mans (du 12/09 au 16/09)
- ➔ Entre cours et jardins (28/09 et 29/09)

Salons professionnels pour la promotion du service réceptif

- Salon Périer Voyages à Deauville
- Salon Fraizy Voyages à Pithiviers
- Salon des Voyageurs à Rennes
- Salon des Comités d'Entreprises à La Ferté-Bernard

Public : les responsables de groupes à la recherche de circuits touristiques attractifs à la journée pour leurs associations ou entreprises.

2.1.3 Les outils numériques

Le site Internet, les réseaux sociaux

En 2019, **33 500 internautes (+11%)** ont visité le **site internet** du Perche Sarthois pour un total de **86 500 pages visionnées (+18%)**. Les pages les plus visitées concernent les sites de visite, les fêtes populaires et l'offre en randonnées. **26%** des connexions sont localisées en région parisienne (21% en 2018, 17% en 2017), **17%** localisées en Sarthe.

La page **Facebook** compte **2 290 abonnés** en décembre 2019 (**+35%** par rapport à 2018, **+62%** par rapport à 2017). Elle est la page d'information touristique la plus suivie de Sarthe, derrière l'office de tourisme du Mans et Sarthe Tourisme.

Le compte **Instagram** compte lui **1 000 abonnés**, il est également le compte de destination le plus suivi en Sarthe derrière Le Mans et le département.



E-sprit

Le Pays du Perche Sarthois est chargé de la co-production des offres touristiques de son territoire dans la base de données E-sprit. Cela représente plus de **400 offres**. Cette gestion s'organise avec les 3 offices de tourisme que compte le territoire. Ils sont également co-producteurs.

Les sites internet du Pays du Perche Sarthois, des offices de tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille et de La Ferté-Bernard sont alimentés par la base de données E-sprit. Cela participe à la sensibilisation des prestataires touristiques du territoire.

La Newsletter

La lettre d'information du Perche Sarthois permet de partager à nos abonnées nos actions quotidiennes, les temps forts du mois et les rendez-vous à venir. La Newsletter est communiquée à **2 850 adresses**.

Pour y souscrire, suivre le lien suivant: <http://www.perche-sarthois.fr/newsletter/subscribe>

2.1.4 Les autres supports de communication

Guide Petit Futé - Le Perche Sarthois

Suite à la sortie du Guide du Routard « Le Perche » en 2018, réalisé en partenariat avec le Pôle territorial du Perche d'Eure-et-Loir, le Pays Vendômois, le Parc naturel régional du Perche et le PETR du Pays du Perche Ornaïs, le Perche Sarthois a souhaité mettre en avant son identité en réalisant son propre guide touristique.

L'élaboration du **Guide Petit Futé - Le Perche Sarthois** a été initiée en 2019 et verra le jour durant l'été **2020**. Il présentera les atouts et richesses du territoire, les activités phares et les bonnes adresses sélectionnées par la journaliste du guide.

Les accueils « presse »

L'accueil de journalistes est réalisé en partenariat avec Sarthe Tourisme dans le but de véhiculer de l'information relative au territoire dans des magazines étrangers et / ou thématiques. Les frais inhérents à ces accueils sont partagés entre Sarthe Tourisme et le Pays du Perche Sarthois.

Les insertions

Les insertions dans la presse, les revues et les guides thématiques participent activement à la **sensibilisation des touristes et des locaux**. Différentes insertions dans des supports de communication ont été réalisées en 2019 dans le but d'informer les touristes et les locaux des atouts touristiques et culturels du Pays du Perche Sarthois.

Pour l'été, deux insertions sont réalisées dans des **éditions estivales de médias locaux** : Guide été du Maine Libre et Paru Vendu. Ce partenariat permet de mettre en avant les activités de l'été et les animations du Pays d'art et d'histoire. La grande majorité des visiteurs du Perche Sarthois sont des locaux, cette diffusion est donc très importante pour les professionnels du territoire.

RENDEZ-VOUS PAYS DU PERCHE SARTHOIS

LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS

Les animations du Pays d'art et d'histoire

- Visites guidées et balades
- Randos cult' et thématiques
- Les rendez-vous du chantier de l'église Notre-Dame-des-Maraîs...

Programme complet disponible dans les offices de tourisme, sites partenaires et sur www.perche-sarthois.fr

Renseignements et réservation :
Pays du Perche Sarthois
02 43 60 72 77
perche-sarthois@orange.fr

le Perche Sarthois

Circuits groupes en Pays d'art et d'histoire

ENTRE NORMANDIE ET CHÂTEAUX DE LA LOIRE, LE PAYS DU PERCHE SARTHOIS PRÉSENTE, À DEUX HEURES DE PARIS, UN PATRIMOINE RICHE ET VARIÉ... MAIS INSOUÇONNÉ.

Le patrimoine comme fil conducteur, un doux paysage de bocage pour horizon, le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois, vous invite à la découverte de ses nombreuses richesses : monuments emblématiques & centres anciens, sites uniques et insolites, productions locales de qualité.

Avec vous, nous concevons le circuit idéal en main idéale pour votre groupe !

Renseignements : Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois
Tél. 02 43 60 72 77 - reservation-perchesarthois@orange.fr - www.perche-sarthois.fr

En parallèle, la promotion du **service réceptif et des activités pour les groupes** a été effectuée au sein du guide Carpe Diem, le guide référence des seniors : 5 500 exemplaires diffusés aux présidents de clubs en île-de-France ; 3 000 exemplaires diffusés lors du salon des seniors ; 1 500 exemplaires diffusés aux auto-caristes français et belges. Plus présence en numérique et envoi sur demande.

Vià LMTV Sarthe

L'audience Mancelle et le flux qu'elle représente a conduit à passer un **partenariat annuel** avec Vià LMTV Sarthe. Cette collaboration permet de mettre en avant les actualités et les animations à venir à travers des spots, reportages ou émissions spéciales.

La radio

Des interventions fréquentes sont réalisées sur les radios locales : France Bleu Maine, Sweet FM et Radio Alpes Mancelles pour évoquer les nouveautés et les animations à venir.

2.2 Soutien à l'économie touristique locale

Le Perche Sarthois est présent toute l'année pour **recevoir ou aller à la rencontre** des prestataires touristiques désireux de recevoir des conseils et d'être orientés dans leurs projets de développement. Des professionnels sont également régulièrement invités à participer aux **salons et actions de promotion** afin de faire découvrir leur activité et leurs produits au plus grand nombre.

En plus de ces actions régulières, le Perche Sarthois est également présent sur d'autres projets participant au dynamisme local :

2.2.1 Vaste enquête clientèle sur le tourisme dans la Sarthe

Une grande enquête touristique départementale a été réalisée en 2019. Menée d'**avril à novembre**, elle vise à connaître les **forces et les faiblesses** du territoire en matière touristique. Elle permet une étude poussée sur la **sociologie** de la clientèle touristique : âge, sexe, niveau de vie, nationalité...

Cette étude bénéficiera à tous les professionnels du secteur notamment pour parfaire des actions de marketing ciblées.

Réalisée et financée en **partenariat** avec le Pays du Mans, les Offices de tourisme de la Vallée de la Sarthe et de la Vallée du Loir, le Pays de la Haute Sarthe, la Communauté de Communes du Maine Saosnois et pilotée par Sarthe Tourisme, cette initiative permettra de disposer de données utiles à **l'élaboration d'une stratégie durable de développement touristique**.

Les résultats de cette enquête seront connus en 2020.

2.2.2 Mise en réseau des sites touristiques

Coordination des animations sarthoises du festival « Tout feu, tout flamme »

Du 9 février au 10 mars 2019, le Perche Sarthois a coordonné et promu les animations du territoire, dans le cadre du **festival inter-Perche « Tout feu, tout flamme »** initié par l'écomusée du Perche à Saint-Cyr-la-Rosière.

Le principe est de proposer aux locaux et aux touristes des animations pendant les vacances d'hiver. Sur le territoire, les animations organisées par les partenaires ont réuni plus de **800 personnes** (bilan similaire à 2018).

Bilan de saison et soirée des prestataires

Chaque année, le Perche Sarthois mobilise les offices de tourisme et hébergeurs autour d'un questionnaire en ligne permettant de produire un bilan de saison. Les sites de visite sont sollicités en partenariat avec le département.

Ce bilan permet d'avoir une meilleure vision sur la **dynamique touristique du territoire**, d'identifier les prestataires en difficulté et au contraire, ceux qui sont en développement.

Ce bilan est aussi un moyen d'identifier les nouvelles clientèles qui affluent sur le territoire et ainsi adapter les actions de communication.

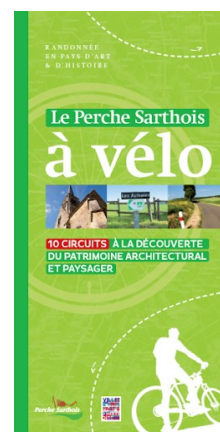
La soirée des prestataires, relancée en 2019, est l'occasion de présenter ce bilan de saison aux **partenaires touristiques**. C'est principalement un temps d'échange privilégié entre les professionnels et une réunion d'information sur le rôle et les actions du Pays du Perche Sarthois. Cette soirée permet également de découvrir ou redécouvrir un site de visite et de présenter l'activité de certains partenaires.

L'édition 2019 s'est déroulée au **restaurant du Domaine de Pescheray le lundi 29 avril**, une cinquantaine de partenaires étaient présents.

2.3 Développement de l'offre « randonnées »

2.3.1 Valorisation du cyclotourisme

Le 1er guide « **Le Perche Sarthois à vélo** » est sorti au mois de juillet. Présenté sous forme de pochette, ce guide est composé de 10 flyers individuels correspondants aux **10 circuits** balisés du Perche Sarthois, d'un flyer de présentation générale et d'une fiche pratique pour agrémenter votre sortie vélo de visites. Au fil des **500 kilomètres** d'itinéraires, le guide invite les cyclotouristes à découvrir les charmes subtils des spécificités architecturales et paysagères du Perche Sarthois. Le Perche Sarthois à vélo est disponible dans les offices de tourisme et sites partenaires au **prix de 3 €**.



Les **6 vélos à assistance électrique** achetés par le Perche Sarthois et mis à disposition gratuitement aux partenaires locaux pour la saison ont été mis en location auprès de l'office de tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille à Saint-Calais, le Camping du Lac de Tuffé et l'office de tourisme du Maine Saosnois à Bonnétable. Le bilan des locations est en forte progression par rapport à 2018 avec une quarantaine de locations enregistrées.



Pour rappel, les numéros des boucles sont les suivants:

7 - Saint-Calais, Bessé-sur-Braye / 8 - Bouloire / 9 - Connerré /
10 - Semur-en-Vallon, Valennes / 11 - Vibraye / 12 - Montmirail /
13 - La Ferté-Bernard / 14 - Tuffé / 15 - Savigné-l'Évêque, Montfort-le-Gesnois / 16 - Bonnétable.

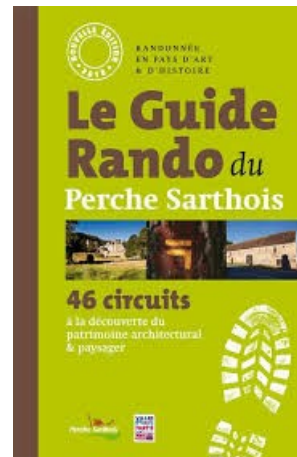
L'opération **LeBonPicNic** s'est poursuivie dans le Perche Sarthois.

Le principe consiste à proposer des paniers pique-nique composés uniquement de produits locaux. Le service est apprécié par tous et jugé nécessaire, le bilan reste mitigé. Les artisans travaillant en **collaboration avec des partenaires** ont un bilan très satisfaisant, ce n'est plus de mal à faire vivre ce service.



2.3.2 Valorisation de la randonnée pédestre

Suite à l'épuisement du stock du Guide Rando créé en 2011, une **nouvelle édition** a vu le jour en 2018. Elle compte **46 circuits** contre 42 précédemment, **7 nouveaux circuits** font leur apparition, certains ont été retirés et de nombreux autres ont été modifiés afin d'optimiser la sécurité ou le confort des randonneurs. Dans cette nouvelle édition, des pictogrammes ont été intégrés afin de permettre aux randonneurs d'identifier et de localiser facilement les points d'intérêt et les différents services sur chacun des circuits.



Le travail en 2019 aura consisté à assurer la veille sur les itinéraires présents dans le guide et à faire remonter les dysfonctionnements, soulignés par les randonneurs, aux personnes ressources.

2.3.3 Valorisation de la randonnée en kayak

En 2019, pour la **seizième année**, le Perche Sarthois a participé à la **randonnée gastronomique** qui propose de partir à la découverte de la vallée de l'Huisne et de ses producteurs locaux le samedi 30 juin, événement organisé par le Canoë Kayak Club Fertois.

2.3.4 Valorisation du 1^{er} Grand Prix de l'Automobile Club de France en 1906

En plus du **livret de valorisation**, des **pupitres** continuent à être installés au sein des communes traversées par ce circuit.

En 2019, il n'y a pas eu d'installations de totems ou pupitre.

En 2020, les totems de Champagné et Villaines-la-Gonais seront inaugurés.



2.4 Commercialisation des journées découvertes pour les groupes

Depuis 2018, le Pays du Perche Sarthois **gère intégralement le service groupes** du territoire.

L'office de tourisme de La Ferté-Bernard qui s'occupait de la commercialisation auparavant a souhaité céder cette responsabilité au Pays.

Suite à cette reprise, les différentes activités ont été **testées** afin de s'assurer qu'elles correspondaient toujours à ce que recherchaient les groupes. De **nouveaux partenaires** ont intégré le service.

La brochure a été repensée, le nombre de circuits réduit afin de ne pas trop diluer l'information. La promotion s'est également accentuée avec une participation accrue aux **workshops** organisés par les agences de voyages. Ces événements permettent de rencontrer directement les responsables de groupe et de leur présenter la destination de vive voix.

La brochure, jusqu'ici diffusée à 5 000 adresses a été envoyée à plus de **8 000 adresses** et un salarié a été recruté au Perche Sarthois pour assurer la bonne gestion de ce service et l'accueil des groupes.

Après une première année de gestion concluante et une augmentation du nombre de groupes de **10%** en 2018 (**94 groupes**), l'année 2019 est celle de tous les records.

En effet, en 2019, le Perche Sarthois a accueilli **129 groupes**, soit **5 314 personnes** pour un Chiffre d'Affaires de **139 000 €** pour le territoire.

Ces indicateurs sont, en moyenne, supérieurs de 43% par rapport à 2018.

Depuis la reprise du service réceptif en 2018, le nombre de groupes a **augmenté de 59%**.

La brochure de présentation des produits groupe

Plaquette de promotion destinée à la commercialisation des circuits auprès d'autocaristes, de comités d'entreprises, d'associations, de collectivités..., elle a été éditée en 2019 à 9 000 exemplaires.

6 circuits « découverte » y sont proposés avec des suggestions de visites pour organiser des séjours à la demande.

La diffusion de cette plaquette est assurée par une opération de marketing direct effectuée pour sensibiliser de nouveaux autocaristes, associations, clubs, centres communaux sociaux, comités d'entreprises... aux produits groupes proposés par le Pays du Perche Sarthois.



Origine géographique des touristes :

29% Île de France, 26% Centre Val de Loire, 24% Pays de la Loire, 15% Normandie.

Pour la première année, la région Île de France est la plus représentée au sein des groupes.

2.5 Qualité des prestations et diversification des offres

Le label Tourisme et Handicap

Tout comme la démarche « Qualité tourisme », le chargé de mission Tourisme du Perche Sarthois sensibilise les prestataires touristiques au label Tourisme et Handicap.

Deux prestataires sont labellisés sur le territoire : le complexe aqualudique Sittellia à Montfort-le-Geznois et le train de Semur-en-Vallon.

Labellisation d'itinéraires

Le Perche Sarthois compte **quatre circuits pédestres labellisés par la CDESI** (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires):

- « la boucle de la Redonne » de la Chapelle-Huon,
- le circuit « A l'assaut des collines du Rosay » de Saint-Aubin-des-Coudrais,
- le circuit « Autour de la butte de Montbauge » au départ de Saint-Maixent,
- le circuit « de Malitourne à Montplaisir » au départ de Beaufay (circuit équestre, pédestre et VTT).



La **labellisation de deux des boucles vélos** du Perche Sarthois a également été effectuée en 2019 par la CDESI :

- la boucle 13 « Centre ancien et Petite Cité de Caractère », de La Ferté-Bernard à Montmirail,
- la boucle 11 « Richesses de la Forêt de Vibraye », de Vibraye à Valennes.

3ème partie - Environnement et Cadre de vie

3.1 Accompagnement des communes pour une alimentation durable dans les restaurants scolaires

De la démarche « Sites Pilotes »...

Fin 2014, les cinq Pays sarthois ont été sollicités par le Conseil départemental de la Sarthe pour s'engager dans une démarche de développement des circuits alimentaires de proximité. Un comité départemental a été constitué, rassemblant les Pays, les chambres consulaires, le Groupement des agriculteurs biologiques (GAB72), l'Association des maires, le Conseil départemental et le Conseil régional.

En 2015-2016, le Perche Sarthois a travaillé en coopération avec le Département, la Chambre d'Agriculture, l'Association des maires et le Groupement des Agriculteurs Biologiques de la Sarthe à un projet nommé « démarche sites pilotes » dont l'objectif était la dynamisation des approvisionnements en produits agricoles locaux dans les services de restauration collectifs des communes (*projet financé par le Département de la Sarthe*).

Un appel à manifestation d'intérêt a permis d'identifier des communes volontaires et un périmètre de territoire pilote. Des échanges entre ces collectivités, puis des diagnostics individuels ont été établis.

Des actions collectives ont été initiées, dont trois temps forts pour accompagner les collectivités du territoire pilote qui se sentent concernées par :

- La découverte des aliments
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- La communication et la valorisation du service restauration

Pour cette première phase, les participants ont été les écoles de Boëssé le Sec, Nogent le Bernard, Connerré, Montfort le Gesnois, Saint Maixent, Saint Aubin des Coudrais, Saint Mars la Brière, Avezé, Le Luart, Thorigné sur Dué et Préval et les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) de Tuffé et Montfort le Gesnois.

Le bilan de cette première phase a permis d'inscrire dans la durée l'action du Perche Sarthois pour le développement des circuits alimentaires de proximité. Ainsi, dans le cadre de la démarche régionale AGIR POUR et du programme européen LEADER 2014-2020, le développement des circuits alimentaires de proximité a été identifié comme un axe de travail à poursuivre.

... à la démarche « Mon Restau Responsable »

Dans le cadre de la démarche d'accompagnement des communes volontaires pour augmenter la part des produits locaux dans les menus des restaurants scolaires, le Comité syndical de février 2018 a fait le choix de s'appuyer sur l'outil national "mon restau responsable" développé par la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et le réseau Restau'Co.

Mon Restau Responsable® est un outil gratuit destiné à accompagner les restaurants collectifs qui souhaitent proposer à leurs convives une cuisine saine, de qualité et respectueuse de l'environnement. Il débute par un questionnaire d'auto-évaluation, établissant un diagnostic des points forts et des axes d'amélioration du restaurant. Les critères d'auto-évaluation prennent en compte toutes les dernières obligations législatives et réglementaires, y compris la loi Agriculture et Alimentation (dite loi EGalim) promulguée en novembre 2018.

Une démarche gratuite basée sur 4 piliers et 12 axes de progrès

- Bien-être : Évaluer les aménagements dédiés à l'accueil des convives et au confort de la salle de restauration, et garantir la qualité nutritionnelle des menus servis.
- Assiette responsable : Mon Restau Responsable fournit des indicateurs pour évaluer l'atteinte des objectifs en termes d'approvisionnement en produits bio, durables ou de proximité.
- Éco-gestes : Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets, faire des économies d'eau et d'énergie, utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement.
- Engagement social et territorial : Travailler avec les acteurs du territoire, sensibiliser, impliquer et améliorer les conditions sociales des équipes.

Un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé auprès des communes du Perche Sarthois. Les communes engagées dans cette seconde phase sont : Connerré, Saint Mars la Brière, Soultré, Cormes, Melleray, Gréez sur Roc, Vibraye, Saint Maixent, Saint Calais, Vancé.

Le Perche Sarthois, en tant qu'animateur territorial et initiateur de projets fédérateurs, accompagne les communes pour les aider à atteindre leurs objectifs : lutte contre le gaspillage alimentaire, diminution et valorisation des déchets, augmentation des produits locaux et de qualité, communication et valorisation des pratiques en cuisine, actions pédagogiques de sensibilisation auprès des enfants...

Actions menées en 2019 :

- rencontres avec chaque commune engagée, pour définir leurs enjeux spécifiques
- organisation d'une première rencontre technique entre cuisiniers :
Une première rencontre technique a été organisée le jeudi 4 juillet 2019 au restaurant scolaire de Cormes. Elle a réuni des cuisiniers des communes engagées, avec l'intervention de Didier Girard, consultant Restau'Co.



- élaboration d'un parcours de formation :

Un parcours de formation pour les agents a été construit avec le CNFPT. Programmé sur l'année 2020, il est reporté en 2021 pour cause de crise sanitaire. Les journées seront décentralisées sur le Perche Sarthois et ouvertes à tous les agents du territoire.

- accueil successif de deux étudiants stagiaires pour réalisation d'un annuaire des producteurs locaux

- organisation de séances publiques d'engagement :

Le Perche Sarthois a participé aux séances d'engagement des communes de Connerré, organisée en juin 2019 et de Soullitré et Saint Mars la Brière en septembre 2019.

Lors du Comité syndical du 30 septembre 2019, la cérémonie officielle d'engagement des communes a été organisée, en présence de Monsieur Patrice Raveneau, coordinateur national du projet Mon Restau responsable, pour la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et de Monsieur Didier Girard, consultant Restau'Co.



→ Les communes intéressées peuvent rejoindre la démarche à tout moment.

3.2 Actions en faveur du développement durable

Développement des énergies renouvelables thermiques : L'ADEME accompagne les territoires qui s'engagent dans la production d'énergies renouvelables thermiques issues du bois, du soleil (eau chaude solaire) ou du sol (géothermie). Un contrat territorial a été signé à l'échelle du département, permettant de mobiliser pour les porteurs de projets un soutien pouvant atteindre 70% pour la réalisation des études et 40% pour les installations. Un recensement des projets de création/ rénovation/ renouvellement de chauffage a été réalisé par Pays.

Réflexion sur la méthanisation : Le Perche Sarthois participe, à la demande, aux réflexions liées à la méthanisation.

Valorisation de la haie et du bois déchiqueté : Le Perche Sarthois travaille, en lien avec l'Union départementale des CUMA de la Sarthe, au développement de la filière bois déchiqueté et participe aux actions de valorisation de la haie.

Promotion de l'habitat durable : Le Perche Sarthois organise des cafés de l'éco-construction et de l'éco-restauration en partenariat avec la Coopérative d'Intérêt Collectif Éco-Pertica.

4ème partie - Les procédures contractuelles

4.1 Avec l'Europe, le programme européen Leader

Dans le cadre de la politique agricole commune, le second pilier (Fond Européen Agricole pour le Développement Régional – FEADER), bien que majoritairement dédié aux agriculteurs (mesures agro-environnementales, compensations de handicap naturel...), comprend un volet centré sur le développement local. Le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) en est l'outil réservé. Il est destiné à financer des projets pilotes ou innovants des zones rurales, avec une particularité : il est mis en œuvre directement par des GAL (Groupes d'Action Locale), agissant au nom de territoires de projets sélectionnés par le biais d'un appel à projet régional.

Les territoires définissent leurs priorités d'action, et les fonds européens interviennent, en contrepartie de fonds publics, pour les aider à mettre en œuvre les actions permettant d'atteindre les objectifs fixés. La stratégie de développement doit respecter les principes fondamentaux suivants : un partenariat public-privé, une approche ascendante, une approche intégrée des différents secteurs de l'économie rurale des projets novateurs, une ouverture vers d'autres territoires, notamment étrangers, dans le cadre d'actions de coopération, une participation active à la mise en réseau des acteurs du développement rural,...

Le GAL du Perche Sarthois bénéficie d'une enveloppe de 2 355 000 € pour la mise en œuvre de son programme d'actions Leader 2014-2020.

En 2019, le comité de programmation du GAL du Perche Sarthois s'est tenu à trois reprises.

Composition du comité de programmation du GAL Perche Sarthois à 15 membres :

Conformément à la situation 2007-2013, le double quorum est toujours d'actualité (50% au moins de présence dont 50% de membres du collège privé, au moins). Dans le nouveau règlement Leader, le collège privé doit représenter au moins 51% des effectifs ; soit un membre de plus.

Collège public :

Maine 301 : Géraldine VOGEL (titulaire) / Alain BIDAULT (suppléant)
Gesnois Bilurien: Christophe CHAUDUN (titulaire) / Jean-Claude GODEFROY (suppléant)
Gesnois Bilurien: Jean-Marie BOUCHE (titulaire) / Chantal BUIN-CHARTIER (suppléante)
Huisne sarthoise : Didier REVEAU (titulaire) / Gérard CLEMENT (suppléant)
Huisne sarthoise : Willy PAUVERT (titulaire) / Michel DIVARET (suppléant)
Vallées de la Braye et de l'Anille : Jacky BRETON (titulaire) / Marc FOUQUET (suppléant)
Pays du Perche Sarthois : Philippe GALLAND (titulaire)

Collège privé : par ordre alphabétique :

Titulaires : Jean Pierre AUGER, Philippe BROSSARD, Jean Christophe GAVALLET, Alain GOSSART, Claude PARIS, Christian POTTIER, Jean Jacques SAUVAITRE, Jacky SURUT
Suppléants : Vincent CAMARROQUE, André DUVAL, Jean Claude LEBouc, Jean Pierre MAUPAY, Carole BERNARD SCHOTT

Les trois réunions du comité de programmation Leader se sont déroulées le 12 mars, le 18 juin et le 15 octobre 2019. Au total, 24 dossiers ont été sélectionnés lors de ces séances. Ces 24 dossiers représentent un montant estimatif cumulé de subventions de 282 436,85 € qui ne seront validées que lorsque les dossiers auront été instruits réglementairement par le service instructeur de la Région.

Sur ces 25 dossiers, auxquels il convient d'ajouter les 103 dossiers des années précédentes, soit 128 dossiers, 34 ont pu être instruits et programmés par les services de la Région au cours de l'année 2019.

Ils représentent un montant de subventions de 365 348,47 € officiellement programmés (15,51 % de l'enveloppe).

Depuis le début du programme, 64 dossiers ont donc été instruits par la Région, pour un montant de subventions attribuées de 677 844,46 €, soit 28,78 % de l'enveloppe Leader.

Pour 2019, les crédits fléchés (sélectionnés) par fiche-action sont les suivants :

Fiches-actions (FA)	ENVELOPPE	RESTANT au 01/01/2019	RESTANT au 31/12/2019
1 - Soutien à l'action touristique et culturelle du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois	130 000 €	77 495 €	43 705 €
2 - Amélioration de l'offre en équipements et aménagements touristiques	350 000 €	40 601 €	-8 836 €
3 - Soutien aux projets de restauration et de valorisation du patrimoine, accessibles aux publics touristiques	240 000 €	150 003 €	105 277 €
4 - Soutien au développement des circuits courts alimentaires sur le territoire du Perche Sarthois	100 000 €	85 000 €	85 000 €
5 - Soutien aux démarches innovantes liées à la gestion de proximité des déchets organiques	20 000 €	20 000 €	20 000 €
6 - Développement d'une économie de proximité et résidentielle	380 000 €	30 419 €	-48 906 €
7 - Amélioration de l'offre en faveur de la petite enfance et de la jeunesse	450 000 €	68 055 €	58 715 €
8 - Généralisation de l'accès pour tous à la santé et lutte contre la désertification médicale en milieu rural	130 000 €	33 532 €	33 532 €
9 - Mise en œuvre d'une politique environnementale et énergie/ climat au sein du Pays	30 000 €	30 000 €	30 000 €
10 - Réhabilitation énergétique du patrimoine bâti communal	200 000 €	16 830 €	-8 170 €
11 - Préservation de la qualité environnementale et paysagère du Perche Sarthois	70 000 €	64 294 €	64 294 €
12 - Développement des modes de déplacements doux piétons et cyclistes sur le territoire	95 000 €	21 037 €	21 037 €
13 - Coopération interterritoriale ou transnationale	10 000 €	10 000 €	10 000 €
14 - Animation et gestion du programme Leader	150 000 €	60 428 €	27 815 €
TOTAL	2 355 000 €	707 694 €	433 464 €

Plusieurs paiements sont intervenus au cours de l'année 2019. En tout, 21 dossiers ont été payés par l'Agence de Service et de Paiement (ASP), concernant 1 dossier de la fiche-action n°2, 1 dossier de la fiche-action n°3, 15 dossiers d'entreprises de la fiche-action n°6, 1 dossier de la fiche-action n°7, 1 dossier de la fiche-action n°8, 1 dossier de la fiche-action n°11 et 1 dossier du Perche Sarthois de la fiche-action n°14. Au total, ils représentent la somme de 172 480,14 €, soit 7,32 % de l'enveloppe.

Depuis le début du programme, 29 dossiers ont été payés représentant une somme totale de 254 702,59 €, soit 10,82 % de la maquette Leader.

4.2 Avec l'État

4.2.1 Le Contrat de Plan État Région 2015-2020

Le volet territorial du Contrat de Plan État-Région 2015-2020 a vocation à réduire les inégalités territoriales entre les territoires afin de renforcer la cohésion de la région. Il cible ainsi les territoires bénéficiant de la démarche « Agir Pour » afin de conforter la cohérence de l'intervention de l'État avec celles de la Région et des collectivités et d'optimiser l'effet levier des subventions.

Ainsi, grâce à l'engagement du Perche sarthois dans la démarche « Agir Pour », conduite par la Région des Pays de la Loire, le territoire a obtenu l'ouverture d'un volet territorial dans le cadre du Contrat de Plan État Région 2015-2020, avec une enveloppe de 1,936 millions d'euros.

Contrairement à la période 2000-2006, pour laquelle il avait été défini un programme d'actions à l'échelle du Pays, sur propositions des Communautés de communes ; pour la période 2015-2020, l'État a privilégié une sélection continue, sur la base d'appels à projets annuels.

Sur le volet Perche Sarthois, au 31 décembre 2019, étaient retenus les projets ci-dessous :

2016 :

- CC Huisne Sarthoise / construction d'un bâtiment blanc (zone des Ajeux) / 232 940 € (40%)
- Nogent-le-Bernard / réhabilitation de la mairie / 58 020 € (30%)
- CC Huisne Sarthoise / extension d'un bâtiment blanc (zone des Ajeux) / 64 440 € (40%)
- La Ferté-Bernard / aménagement de la zone naturelle des Ajeux / 74 113 € (40%)
- ex CC Maine 301 / rénovation des anciennes halles de Bonnetable / 487 200 € (40%)

2017 :

- Bouloire / réhabilitation en centre-bourg des secteurs / 118 576 € (40%)
- CC Vallées de la Braye et de l'Anille / recrutement d'un chargé de mission économique / 81 000 € (50%)
- Nogent-le-Bernard / acquisition et aménagement d'un bâtiment existant pour ouvrir un multiservices / 44 415 € (30%)
- Evallé / restructuration du dernier commerce / 39 600 € (20%)

2018 :

- SM du Pays du Perche Sarthois / chargé de mission commercialisation des circuits touristiques / 54 000 € (49%)
- SM du Pays du Perche Sarthois / élaboration du SCOT / 140 000 € (53%)

2019 :

- CC Gesnois Bilurien / PIDE / 12 132 € (50%)

4.2.2 Le Contrat de Ruralité 2017-2020

Le Comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 a instauré un contrat de ruralité qui a pour objectif de proposer au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) une contractualisation permettant de renforcer la cohérence et l'impact des actions en matière d'accès aux services publics, de création d'équipements, de revitalisation des bourgs-centres.... Ces contrats sont conclus, pour une période pluriannuelle (d'abord 3 ans pour se caler sur les Contrats de Plan État Région et programmations européennes 2014-2020 en cours, puis 6 ans). Ils seront signés entre l'Etat, les Pôles territoriaux et les

Communautés de communes membres.

En l'absence de PETR sur le territoire, le contrat de ruralité est signé par les Communautés de communes. Le Bureau de décembre 2016 a approuvé que le Pays se charge d'élaborer un contrat de ruralité pour le compte des Communautés de communes. L'Huisne sarthoise et les Vallées de la Braye et de l'Anille ont confirmé ce choix ; Maine Saosnois et Gesnois Bilurien ayant choisi d'en réaliser un, individuellement.

Le projet a été transmis le 31 mars 2017 à la sous préfecture, et les conventions ont pu être signées au cours de l'été. Au 31 décembre 2019, les projets suivants ont été soutenus au titre du contrat de ruralité :

2017 :

- réouverture du dernier commerce du village à Conflans sur Anille / coût 60 000 € / aide 26 000 €
- rénovation du dernier commerce par la commune de Valennes / coût 10 406 € / aide 3 014 €
- rénovation du café des Potiers par la commune de Prévelles / coût 120 403 € / aide 25 000 €
- rénovation du restaurant le Ptit Bistrot à Villaines la Gonais / coût 20 888 € / aide 6 266 €
- réhabilitation du logement communal à Vouvray sur Huisne / coût 26 335 € / aide 7 900 €
- mise aux normes d'accessibilité des équipements publics municipaux par la commune de la Ferté Bernard / 162 000 € / aide 20 000 €
- accessibilité du centre bourg avec création d'un arrêt de bus par la commune de Sainte Osmane / coût 113 000 € / aide 30 134 €

2018 :

- développement du Musée de la Musique à Dollon par la CC des Vallées de la Braye et de l'Anille / coût 500 000 € / aide 100 000 €
- construction d'une maison de l'enfance par la commune de Cherré-au / coût 1 741 000 € / aide 100 000 €

2019 :

- réhabilitation de terrains de tennis par la commune de Bessé sur Braye / coût 46 809,50 € / aide 30 426 €

4.3 Avec la Région des Pays de la Loire

4.3.1 La Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en milieu rural

La convention entre la Région des Pays de la Loire et le Perche Sarthois, relative à la mise en œuvre du dispositif de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en milieu rural (MACS) a été signée le 16 mars 2016. Le dispositif devant initialement se terminer en mars 2019, une demande de prolongation a été sollicitée par la délibération du 11 juillet 2018. Un avis favorable à cette demande a été notifié au Perche Sarthois par courrier du 10 octobre 2018, pour un délai reporté au 1er décembre 2019.

L'année 2019 a donc été l'année finale du dispositif MACS en pays du Perche Sarthois, même si quelques dossiers restent encore à solder. En effet, la Région accorde un délai de 18 mois après la date d'attribution de la subvention afin de permettre la réalisation des travaux.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, 12 dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès des services du Pays. Sur ces dossiers, 11 ont été retenus par la Région des Pays de la Loire au cours de l'année. Au total, ils représentent 57 729 € de subventions régionales cumulées.

Depuis le début du programme, ce sont **au total 60 dossiers** qui ont été déposés.

Les dossiers déposés en 2019 sont les suivants :

Entreprise	Détail de l'investissement	Montant de dépense (€)	Montant de subvention attribuée (€)
SARL Mercier Cousin	Acquisition d'un véhicule utilitaire logoté et d'une tablette numérique	21 237 €	3 186 €
SARL Bualé	Travaux d'installation d'une climatisation et acquisition d'une trancheuse, d'un tour réfrigéré et d'une plonge	32 133 €	4 820 €
Boucherie charcuterie Sandrine et Franck Serveau	Travaux d'installation photovoltaïque sur bâtiment professionnel	29 918 €	4 488 €
SARL Entreprise David	Acquisition d'un véhicule utilitaire logoté	18 681 €	2 802 €
SARL Patrick Rousseau	Travaux d'isolation et pose de menuiseries dans le bâtiment professionnel	29 396 €	4 410 €
SARL Leroux	Acquisition de matériels : mortaiseuse, scie radiale, dégauchisseuse, raboteuse et installation d'un groupe d'aspiration	56 598,00 €	8 490 €
SARL TTM	Acquisition d'un tracteur avec cabine skyview et poste inversé	136 000 €	9 000 €
SARL CTA de l'Huisne	Acquisition d'un véhicule utilitaire logoté et d'un banc de freinage	41 933 €	6 290 €
Laboratoire Valérie Leproux	Achat d'un scanner	18 607 €	2 791 €
EURL Atout Contrôle de l'Epine	Acquisition de nouveaux matériels	16 346 €	2 452 €
SARL Pissot	Rénovation totale de la boucherie : le laboratoire et la boutique	60 000 €	9 000 €
EIRL Gloss'Hair	Aménagement d'un nouveau local	62 604 €	9 000 €
	TOTAL	387 453,00 €	57 729,00 €

4.3.2 La politique territoriale régionale

Le Perche sarthois est chargé, en tant que chef de file du contrat et interlocuteur direct de la Région, d'élaborer la stratégie de développement local, de monter le programme d'actions et d'effectuer le suivi administratif des dossiers de demande de subvention, pour le compte des Communautés de communes.

Le Nouveau Contrat Régional 2014-2017 :

Au 31 décembre 2019, 33 dossiers étaient soldés sur les 42 actions après avenant, pour une dotation régionale de 5 549 000 €.

Le Contrat Territoires-Région 2020 :

Le Contrat Territoires-Région 2020 est établi à l'échelle du territoire des Communautés de communes. En cas d'accord des Communautés de communes qui le composent, le Pays peut être désigné comme chef de file. Les Communautés de communes du Gesnois Bilurien, de l'Huisne sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille, ont confirmé, par délibération, leur souhait de confier l'élaboration et la gestion du futur CTR 2020 au Perche sarthois, dans la continuité de ce qui s'est fait jusqu'à présent.

Les décompositions des enveloppes sont les suivantes :

- Gesnois bilurien : 1 957 000 €
- Vallées de la Braye et de l'Anille : 1 079 000 €
- Huisne sarthoise : 2 026 000 €

Le contrat a été approuvé en Commission permanente régionale du 8 février 2019.

Les trois thématiques du contrat sont les suivantes : développement touristique du territoire (*en vert*), mobilités et environnement (*en bleu*), services à la population (*en orange*).

Une enveloppe maximale de 150 000 € est réservée au Perche Sarthois pour le financement de l'ingénierie, nécessaire à la mise en œuvre des missions liées à ces thématiques.

Liste approuvée par le Comité syndical, indicative et non contractuelle, des dossiers retenus :



CC de l'Huisne Sarthoise (CC HS) – enveloppe à répartir de 1 965 964 €

Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Coût	Taux	CTR
aménagements touristiques au plan d'eau	commune de la Ferté Bernard	500 000 €	12%	60 000 €
reconstruction du restaurant	commune de Montmirail	500 000 €	12%	60 000 €
création d'une maison de l'enfance	commune de Cherré	2 036 500 €	12%	244 380 €
réaménagement de la salle des fêtes	commune de Saint Maixent	120 000 €	12%	14 400 €
création d'un équipement aquatique à la Ferté Bernard	CC HS	11 525 443 €	14%	1 587 184 €

CC des Vallées de la Braye et de l'Anille (CC VBA) – enveloppe à répartir 1 047 027 €

Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Coût	Taux	CTR
acquisition et développement du Musée de la Musique Mécanique à Dollon	CC VBA	500 000 €	20%	50 000 €
rénovation du bâtiment de la voilerie et de la buvette de la base de loisirs intercommunale à Lavaré	CC VBA	256 796 €	61%	156 646 €
aménagement de la base de loisirs et réhabilitation du Moulin Ars	commune de Saint Calais	437 000 €	30%	131 100 €
rénovation et protection du patrimoine ferroviaire historique	Association Compagnie du Chemin de Fer de Semur en Vallon	50 000 €	30%	15 000 €
restauration du château de Courtanvaux	commune de Bessé sur Braye	792 000 €	37%	294 408 €
agrandissement du restaurant La Toscane	commune de Lavaré	160 415 €	25%	40 104 €
restauration du café, restaurant, épicerie	commune de Semur en Vallon	200 000 €	25%	50 000 €
rénovation énergétique de l'éclairage public	commune de Cogners	24 800 €	40%	10 000 €
installation de deux pompes à chaleur pour la cantine et la mairie	commune de la Chapelle Huon	35 000 €	29%	10 000 €
rénovation énergétique de la salle des fêtes communale	commune de Vancé	70 000 €	20%	14 000 €
aménagement du centre bourg	commune de Montaillé	71 762 €	20%	14 352 €
construction d'une salle commune dans le cadre de l'opération « création de logements seniors »	commune de Vibraye	313 482 €	25%	78 371 €
agrandissement de l'hôtel communautaire à Saint Calais	CC VBA	142 484 €	60%	85 490 €
construction de vestiaires au stade de football	Syndicat intercommunal des Sports Région de Sainte Ormane	205 223 €	25%	51 306 €
création d'un dojo	commune de Vibraye	185 000 €	25%	46 250 €

CC du Gesnois Bilurien (CC GB) – enveloppe à répartir de 1 899 009 €

Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Coût	Taux	CTR
aménagement paysager des étangs communaux	commune d'Ardenay sur Mézize	100 000 €	25%	25 000 €
installation de chaudières à granulés dans les écoles	commune de Soultré	50 000 €	30%	15 000 €
création d'un réseau de chaleur(chaudière à granulés de bois) pour chauffer des bâtiments publics	commune de Torcé en Vallée	220 000 €	30%	66 000 €
aménagement du centre bourg	commune de Montfort le Gesnois	241 370 €	20%	48 274 €
aménagement du centre bourg	commune de Saint Corneille	494 377 €	20%	98 875 €
aménagement du centre bourg	commune de Sillé le Philippe	450 000 €	20%	90 000 €
aménagement du centre bourg	commune de Saint Mars la Brière	940 365 €	20%	188 073 €
construction d'une structure d'accueil Petite enfance au Breil sur Mézize	CC GB	420 000 €	50%	210 000 €
achat, extension et restructuration de bâtiments à Thorigné sur Dué	Association Maison Familiale Rurale	2 210 900 €	10%	221 090 €
restauration d'une structure d'accueil et de rencontre	commune de Bouloire	34 200 €	29%	10 000 €
transformation d'un bâtiment pour l'aménager en salle polyvalente	commune de Lombron	400 000 €	25%	100 000 €
restructuration d'un bâtiment pour aménagement en école de musique à Bouloire	CC GB	350 000 €	55%	192 500 €
construction d'une maison communale d'intérêt général avec maison de services au public	commune du Breil sur Mézize	180 000 €	25%	45 000 €
installation d'un modulaire vestiaires au terrain de sports	commune de Thorigné sur Dué	122 500 €	25%	30 625 €
construction d'une salle sportive	commune de Connerré	2 220 000 €	25%	558 572 €

5ème partie – SCOT et PCAET

Courant 2018, les compétences du Perche Sarthois se sont développées, avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) des Communautés de communes adhérentes qui le souhaitent. C'est le choix des Communautés de communes de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Lancement du SCOT :

Le début d'année 2019 (janvier) s'est vu marqué par la prescription de lancement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Perche Sarthois, à toutes les communes membres mais également à toutes les Personnes Publiques Associées au projet (Région, Département, Chambre de Commerce et d'Industrie, associations locales, etc.), et des publications de mentions légales dans les journaux.

Le SCoT est un document d'urbanisme. Il expose, sur la base d'un diagnostic et d'une Evaluation Environnementale, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui est le projet politique du territoire, et ses traductions juridiques dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

L'ambition du SCoT du Perche Sarthois est de mettre en cohérence, sur son périmètre, les politiques menées par les communes et les EPCI : urbanisme, habitat, développement économique et commercial, déplacements, protection et valorisation de l'environnement, etc. Il définit des principes directeurs destinés à assurer un équilibre de développement des territoires en identifiant des secteurs à protéger, des grands équipements structurants, des dessertes en transport collectif, etc.

Le lancement du SCOT a induit la création d'un comité technique (COTECH) SCoT composé de 6 membres de l'Huisne Sarthoise et 4 membres des Vallées de la Braye et de l'Anille :

- M. Didier Reveau, Président de la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise
- M. Jacky Breton, Président de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille
- M. Jacques Lacoche, Maire de Bessé-sur-Braye
- M. Michel Landais, Maire de Cherré-Au
- Mme Marie-Thérèse Leroux, Maire de Le Luart
- M. Jean Dumur, Maire de Montmirail
- M. Dominique Couallier, Maire de Champrond
- M. Michel Mary, Maire de Duneau
- Mme Laurence Cherreau, CC des Vallées de la Braye et de l'Anille
- M. Jean-Loup Harmand, CC des Vallées de la Braye et de l'Anille

Deux COTECH ont été réalisés :

- un en début d'année 2019 pour mettre à jour les ambitions que le SCOT devra suivre comme la maîtrise de l'urbanisation et plus particulièrement de l'extension urbaine et assurer une organisation cohérente de l'espace,
- un en fin d'année sur le lien entre le SCoT du Perche Sarthois et les PLUi qui le composent.

Suivi des PLUi :

Le SCoT fut aussi l'occasion de suivre les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux en cours d'élaboration sur les Communautés de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise et celle des Vallées de la Braye et de l'Anille. Même si la mission SCoT est arrivée en fin d'écriture des PLUi, cela a nécessité de relire les dossiers, de participer aux réunions Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en tant que PPA ; et en tant que document supérieur, de rendre un avis, notamment pour la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, sur les Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et sur le PLUi en général.

La gestion des PLUi a induit également une relation avec le cabinet de travail AUDDICE, cabinet d'études en charge de la rédaction des deux PLUi. La difficulté de mise à disposition de leur données a nécessité la création de nouvelles bases de données pour le lancement du diagnostic du SCOT.

Participation à des réunions / commissions :

Le lancement du SCOT et des compétences qu'il implique (cartographie) a permis de participer et de s'intégrer à des commissions tels que :

- le lancement et le suivi du Web SIG départemental,
- COTECH DDT : observatoire des zones d'activités,
- La fermeture du site d'Arjowiggins à Bessé-sur-Braye a engendré la création d'un Comité Urgence Territoire (CUT), organisé par la Région Pays de la Loire, mais également la participation à un comité de suivi départemental de suivi des sites d'Arjowiggins

Il en est de même pour la participation à des séminaires tels que ceux organisés par le Pays du Mans : BIMBY : Build in my Back yard, qui correspond au fait de construire dans des jardins, pour les propriétaires qui le souhaitent.

Démarche Interscot :

Le travail d'écriture d'un SCOT nécessite une coopération avec les territoires voisins, appelée démarche Interscot, afin que les différents schémas soient cohérents entre eux.

Ces comités de pilotage (COPIL) ont été menés avec les Territoires du Grand Vendomois, avec la Vallée du Loir, Maine Saosnois, notamment en termes de concertation avec les territoires voisins, mais cette démarche Interscot est menée par les techniciens des différents SCoT de la région pour travailler entre eux sur le SRADDET notamment. A ce titre, une conférence régionale des SCoT s'est tenue.

Suivi des documents de norme supérieure :

SRADDET : Le SCoT impose la nécessité de suivre les documents de norme supérieure tels que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). A cet effet, le lancement de « Ma région en 2050 » a permis de participer à des groupes de travail sur la vision future du territoire. La Région a également organisé de nombreuses réunions de travail, des réunions de concertation, et des ateliers à Nantes, relatives à tous les questionnements, et les avis des SCoT sur les orientations et objectifs du schéma.

Schéma Régional des mobilités : Au niveau régional, la fin d'année 2019 a été marquée par le passage de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) qui a un impact sur les futures orientations du Schéma Régional de la Mobilité. Un atelier de travail a été organisé en Sarthe et a nécessité de confirmer les bassins de mobilité à l'échelle de la Sarthe.

Partenariat avec l'université du Mans :

La fin de l'année 2019 a été l'occasion de monter un projet de travail avec l'université du Maine et les étudiants de Licence 3 de Géographie.

Dans le cadre de leur module de travail intitulé « Planification territoriale », et après une première intervention en cours du Pays du Perche Sarthois, les étudiants ont monté un questionnaire et se sont rendus par groupes sur les marchés de La Ferté-Bernard, Saint-Calais et Vibraye durant les mois d'octobre et de novembre 2019, pour étudier les pratiques de mobilité des habitants.

312 réponses ont été obtenues donnant un nouveau regard sur les habitudes de consommation et les mobilités des habitants dans leurs pratiques commerciales. Ce travail a donné lieu à une restitution générale, mais a permis aussi au Perche Sarthois de récupérer les données.

Enquêtes sur les marchés.



Une collaboration avec le laboratoire Espaces et Sociétés (ESO) de l'université du Maine en géographie a été engagée et un contrat fut signé pour travailler sur la consommation foncière dans le SCOT du Perche Sarthois mais également sur la délimitation des enveloppes urbaines pour chaque commune membre du SCoT. Cette étude respecte les principes méthodologiques nationaux, notamment ceux préconisés par le CEREMA.

PCAET :

La prescription de lancement du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) a nécessité la prise de rdv et d'entretiens avec des organismes comme GRDF, l'ADEME, ABOwind sur le potentiel éolien du territoire ; mais aussi de travailler avec les territoires voisins sur la transition écologique, comme avec le Pays de la Vallée de la Sarthe, sur une réunion de concertation PACTE.

Durant l'année 2019, le Pays du Perche Sarthois s'est lancé avec le Conseil de Développement, dans une étude interne sur le potentiel en énergies renouvelables du territoire. Par ailleurs, le Perche Sarthois a participé à un groupe de travail organisé par les PCAET des Pays de la Sarthe sur la ressource bois et énergie.

Fin.



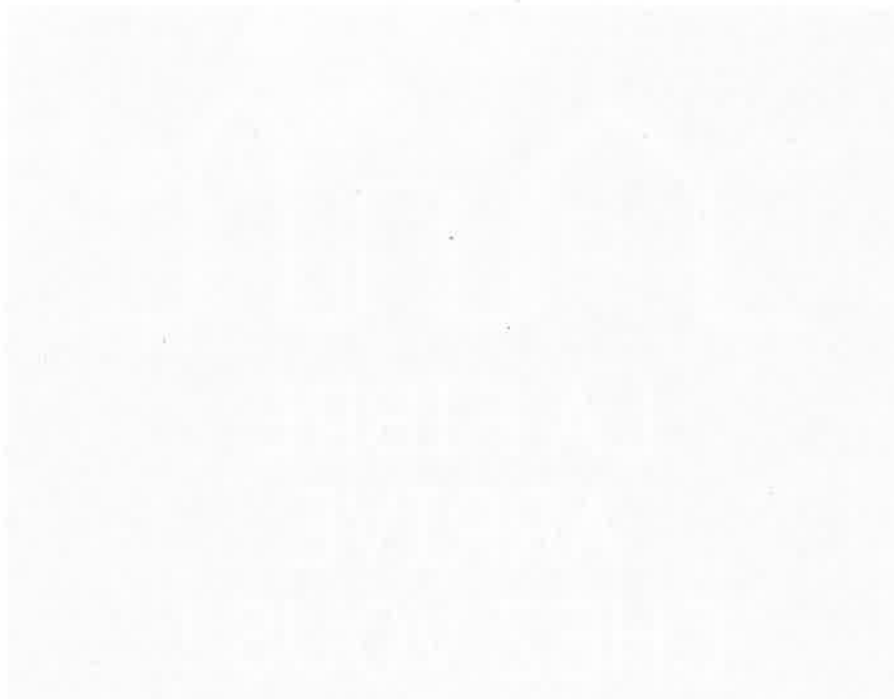
RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2019 DE SARTHE NUMERIQUE



Avec la participation financière de :



et les Communautés de communes membres de Sarthe Numérique



Faint horizontal line of text or a small stamp.



Faint horizontal line of text or a small stamp.

Table des matières

I. Présentation du Syndicat mixte Sarthe Numérique	5
II. 2019 : un nouvel élan pour l'aménagement numérique de la Sarthe	7
III. Présentation des services rendus par Sarthe Numérique au 31 décembre 2019	12
1. Volet commercial	12
a. Tableaux de Bords	12
b. Le marché Grand Public	13
c. Le Marché Entreprise	16
2. Volet technique	17
3. Volet financier	18
a. Finances du Syndicat mixte	18
-Compte administratif 2019	18
-Etat de la dette	19
-Le financement des Communautés de communes	20
-Le financement du Département de la Sarthe	20
-Le financement de l'État dans le cadre du Plan France Très Haut Débit	20
-Le financement du Conseil régional des Pays de la Loire	21
-Le financement de l'Union Européenne	21
b. Patrimoine constitué par Sarthe Numérique dans le cadre du contrat Sartel	22
c. Suivi de la concession Sartel THD : principaux éléments financiers	23
-Immobilisations	23
-Plan d'affaires et comptes annuels	23
IV. Fonctionnement de Sarthe Numérique	24
V. Annexes	24
Annexe 1 : Communautés de communes et communes adhérentes à Sarthe Numérique au 31 décembre 2019	25
Annexe 2 : Décisions 2019 du Comité syndical de Sarthe Numérique.....	29
Annexe 3 : Tableau de bord	33
Annexe 4 : Dates des réunions publiques en 2019	37
Annexe 5 : Organigramme de Sarthe Numérique	41
Revue de presse. – Année 2019	45

I. Présentation du Syndicat mixte Sarthe Numérique

- Objet du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte Sarthe Numérique exerce la compétence facultative pour l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), sur le territoire pour le compte de ses membres. La compétence des membres est transférée au moment de leur adhésion. Les Communautés de communes souhaitant adhérer au Syndicat doivent donc, au préalable, s'être vu transférer la compétence L.1425-1 de ses communes membres.

Le Syndicat mixte exerce également la compétence L.1425-2 du CGCT, qui permet, à l'initiative des collectivités territoriales, l'élaboration des Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN), transférée par le Département.

Depuis la modification de ses statuts, validée par l'arrêté préfectoral du 6 août 2014, le Syndicat mixte comprend trois Collèges exerçant les missions suivantes :

- Le collège 1 est en charge des affaires générales du Syndicat ;
- Le collège 2 est dédié au suivi de la Délégation de Service Public (DSP) haut débit conclue avec Sartel ;
- Le collège 3 est en charge de l'ensemble des sujets liés à la mise en œuvre du futur réseau départemental de communications électroniques à très haut débit FttH.

- Les membres du Syndicat mixte

Sarthe Numérique est un établissement public créé officiellement par arrêté préfectoral le 7 mars 2005, composé du **Département de la Sarthe** et de la **Communauté Urbaine Le Mans Métropole**, ses deux membres fondateurs.

Au 31 décembre 2019, **15 Communautés de communes** et 2 communes adhéraient au Syndicat mixte. (cf. *ANNEXE 1 - Adhésion des membres*) :

- La Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles ;
- La Communauté de communes Sud Sarthe ;
- La Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé ;
- La Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé ;
- La Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen ;
- La Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille ;
- La Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise ;
- La Communauté de communes Le Gesnois Bilurien ;
- La Communauté de communes du Pays Fléchois ;
- La Communauté de communes Maine Saosnois ;
- La Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe ;
- La Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe ;
- La Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau ;
- La Communauté de communes du Val de Sarthe ;
- La Communauté de communes Orée du Bercé Bélinois ;
- La commune de Villeneuve-en-Perseigne ;
- La commune de Chenay

La Région des Pays de la Loire a la qualité, par arrêté préfectoral du 7 juin 2016, de membre associé du Syndicat mixte, avec voix consultative.

- Les élus du Syndicat mixte

Le Conseil syndical était composé, au 31 décembre 2019, de 53 membres titulaires et autant de suppléants :

- 5 délégués représentant le Conseil départemental de la Sarthe ;
- 3 délégués représentant la Communauté Urbaine Le Mans Métropole ;
- 43 délégués représentant les EPCI et communes ;
- 2 délégués représentant la Région des Pays de la Loire (voix consultatives).

- Le Président du Syndicat mixte :

- Monsieur Dominique LE MÈNER

- Les Vice-présidents du Syndicat mixte

- Madame Martine CRNKOVIC, 1^{ère} Vice-présidente de Sarthe Numérique issue des délégués du Département ;
- Monsieur Alexis BRAUD, 2^{ème} Vice-Président de Sarthe Numérique issu des délégués de Le Mans Métropole ;
- Madame Rose-Marie GUILLOPÉ, 3^{ème} Vice-présidente de Sarthe Numérique issue des délégués des EPCI.

- Les membres du Bureau:

- Monsieur Dominique LE MÈNER, le Président (membre de droit) ;
- Madame Martine CRNKOVIC, la 1^{ère} Vice-présidente (membre de droit) ;
- Monsieur Alexis BRAUD, le 2^e Vice-président, (membre de droit) ;
- Madame Rose-Marie GUILLOPÉ, la 3^e Vice-présidente, (membre de droit) ;
- Monsieur Fabien LORNE, délégué issu du Département ;
- Madame Jacqueline BENOIST, déléguée issue des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

- Activité du Comité syndical de Sarthe Numérique

Le Comité syndical règle, par ses délibérations, les affaires du Syndicat mixte. En 2019, le Comité syndical de Sarthe Numérique a pris 65 délibérations lors de 6 comités :

- Séance du 07 février 2019
- Séance du 27 mars 2019
- Séance du 27 juin 2019
- Séance du 16 septembre 2019
- Séance du 08 novembre 2019
- Séance du 10 décembre 2019

(cf. ANNEXE 2 - Décisions 2019 du Comité syndical de Sarthe Numérique)

II. 2019 : un nouvel élan pour l'aménagement numérique de la Sarthe

En totale concertation avec l'ensemble des territoires Sarthe Numérique a proposé, en 2012 dans le cadre du SDTAN, pour faire face aux enjeux toujours croissants du numérique, qu'un réseau d'initiative public (RIP) soit construit pour desservir chaque acteur économique et chaque habitation du territoire.

Le modèle de déploiement proposé, d'un réseau dans les zones les plus fragiles, a été soutenu par le Département, rejoint par les EPCI volontaires.

Au 31/12/2019, 46 471 prises sont déployées et les résultats de la commercialisation sont supérieurs aux prévisions.

Par ces résultats concrets, la Sarthe a démenti les scénarios proposés par ceux qui voulaient convaincre le Syndicat mixte Sarthe Numérique d'adopter en zone rurale une solution différente des réseaux fibre optique déployés dans les grandes agglomérations.

La négociation et la contractualisation de la Délégation de Service Public (DSP), en décembre 2018, ont été facilitées par cet engagement, de longue date, du Département et des EPCI au service des territoires.

Le contrat de Délégation de Service Public a été notifié le 9 janvier 2019.

L'exploitation des ouvrages construits par Sarthe Numérique depuis 2015 a été reprise par Sartel THD le 9 avril 2019.

Cette reprise d'exploitation par Sartel THD a été exécutée conformément aux dispositions prévues pour la Mission N°2, dans le contrat de DSP. La mise en œuvre de cette disposition a nécessité un travail important d'inventaire des ouvrages construits par Sarthe Numérique, puis d'intégration des données dans le système d'exploitation unique, mis en place par Sartel THD, pour exploiter au cours des 30 prochaines années l'ensemble des infrastructures construites sur le territoire à l'initiative du Département.

Cette transition s'est réalisée sans incidence pour les 5 000 sarthois déjà connectés sur le réseau fibre optique et pour les opérateurs de proximité qui utilisent ce réseau. Pendant toute la période de transition, la commercialisation s'est poursuivie au profit des sarthois.

Sartel THD a organisé, le 1er avril 2019, le premier séminaire des élus sarthois sur le numérique.

L'affluence à cette réunion a été importante (environ 200 personnes) dont 110 élus représentant 81 communes et 29 élus au titre des Communautés de communes. On a pu constater une surreprésentation des communes n'ayant pas encore été impactées par le déploiement.

À l'occasion de cette réunion, le site lafibrearrivechezvous.fr a été présenté aux élus, puis mis en ligne pour permettre à tous les sarthois d'être informés sur le déploiement du réseau et de tester leur éligibilité. Ce site s'est révélé, au cours des mois suivants, comme un outil d'information et de communication apprécié des élus et des sarthois.

Cette manifestation organisée par Sartel THD sera renouvelée chaque année conformément au contrat de DSP.

Depuis le 9 avril 2019, les raccordements ne sont plus réalisés par Sarthe Numérique mais par Sartel THD ou par les opérateurs.

Les économies, prévues au contrat de DSP attendues sur ce sujet, sont donc une réalité depuis le 9 avril 2019, en maintenant le niveau de service promis aux sarthois.

Free et Orange réalisent eux-mêmes les raccordements entre le réseau de Sarthe Numérique et le domicile de leurs clients. La réalisation de ces travaux nécessite une intervention des sous-traitants des opérateurs dans les infrastructures de Sarthe Numérique exploitées par Sartel THD et en particulier dans les armoires de rue. L'absence de maîtrise des sous-traitants par Orange et Free entraîne des dégradations inacceptables sur le réseau, une vigilance particulière est en cours de mise en place sur ce sujet.

Le mardi 30 avril 2019, Orange a annoncé officiellement sa venue sur le réseau de Sarthe Numérique. Cependant, on peut regretter que l'ouverture par l'opérateur historique, des services sur l'ensemble du réseau, n'est pas été plus rapide. Il appartient à l'opérateur de déployer ses propres infrastructures d'activation, puisqu'il a fait le choix de ne pas utiliser le service d'activation proposé par Sarthe Numérique et Sartel THD.

À fin 2019, l'ensemble des sites ouverts à la commercialisation par Sarthe Numérique et Sartel THD n'était toujours pas ouverts intégralement par l'opérateur Orange.

Le mardi 25 juin 2019, Sarthe Numérique a été partenaire de la rencontre CONNECT.

Organisée au Mans par l'Agence de développement économique des Pays de la Loire au MMArena, cette rencontre est un des rendez-vous annuel des acteurs du numérique en Sarthe et au niveau régional.

Sarthe Numérique sera régulièrement présent à cette manifestation annuelle, qui permet de mettre en valeur l'action du Département pour soutenir les acteurs économiques dans la transition numérique de leurs activités.

Le 1er juillet 2019, Sarthe Numérique et Sartel THD ont engagé le raccordement à la demande des sites isolés.

Avec plus de deux ans d'avance sur les engagements, les démarches pour permettre la desserte en fibre optique des lieux qui n'avaient pas été réalisés dans le cadre du déploiement initial, compte tenu des budgets mobilisés par Sarthe Numérique, sont possibles.

Vu le délai de six mois prévu pour la réalisation des premiers raccordements, cette action a eu peu d'impact en 2019, c'est cependant un axe stratégique pour 2020.

Jeudi 12 septembre 2019, l'opérateur Free a annoncé officiellement sa venue sur le réseau de Sarthe Numérique.

Cette information a été diffusée à l'occasion de l'inauguration du stand du Département à la Foire du Mans.

Les travaux préparatoires, faits par l'opérateur, ont permis d'ouvrir les services de Free sur la quasi-totalité du réseau de Sarthe Numérique, dès la fin septembre 2019, alors même que Free n'utilise pas le service activé proposé par Sarthe Numérique et Sartel THD.

Du jeudi 12 septembre au lundi 16 septembre 2019, le numérique a été un des éléments au cœur des échanges avec les sarthois sur le stand du Conseil départemental à la Foire des 4 Jours du Mans.



(Stand du Département à la Foire des 4 jours du Mans du 12 au 16 septembre 2019)

Le mardi 1er octobre, l'exploitation du réseau d'initiative publique construit depuis 2004, a été repris par Sartel THD.

Ce réseau dessert les sites stratégiques du Département, les centraux téléphoniques, les nœuds de raccordement optique et permet le raccordement des entreprises sarthoises.

Conformément aux dispositions prévues dans le contrat de DSP, La mise en œuvre de cette disposition a nécessité un travail d'inventaire des ouvrages construits dans le cadre de la DSP de 2004, puis d'intégration des données dans le système d'exploitation unique mis en place par Sartel THD pour exploiter au cours des 30 prochaines années l'ensemble des infrastructures construites sur le territoire à l'initiative du Département.

Cette transition s'est réalisée sans incidence pour les entreprises et pour les 100 000 sarthois déjà connectés tous les jours à Internet grâce à cette infrastructure. Pendant toute la période de transition, la commercialisation s'est poursuivie au profit des sarthois.

Durant toute l'année 2019, le déploiement du réseau s'est poursuivi essentiellement sous la maîtrise d'ouvrage de Sarthe Numérique.

Les premières études sous maîtrise d'ouvrage de Sartel THD ont été engagées.

La Sarthe bénéficie pleinement de la performance de l'outil industriel mis en place par Axione pour répondre aux obligations contractuelles dans le cadre du marché de travaux puis dans le cadre de la DSP et l'on peut mesurer l'avance prise par le Département de la Sarthe sur les autres territoires de la Région en consultant les données et la carte de l'Observatoire du numérique de l'ARCEP. (cf. carte page 15).

Nous rencontrons cependant des difficultés importantes pour accélérer le déploiement. Plus de 60 points de mutualisation ont été étudiés fin 2019 mais n'ont pu être engagés en travaux faute de moyens humains suffisants aussi bien dans les entreprises qu'au niveau de Sartel THD et de Sarthe Numérique.

Deux sous-traitants engagés dans des opérations de déploiement ont fait défaillance, au cours de l'été 2019, entraînant le report de deux chantiers déjà engagés mais entraînant au-delà une difficulté pour les trois prochaines années puisque ces deux sous-traitants étaient programmés pour la réalisation d'environ 20 PM chacun d'ici 2022.

Cette situation ne remet pas en cause, l'échéance de fin 2022 mais Sarthe Numérique porte une attention toute particulière à l'évolution de ce dossier.

Le raccordement des entreprises au réseau fibre optique, pour faciliter la transition numérique de leur activité, a été poursuivi tout au long de l'année 2019.

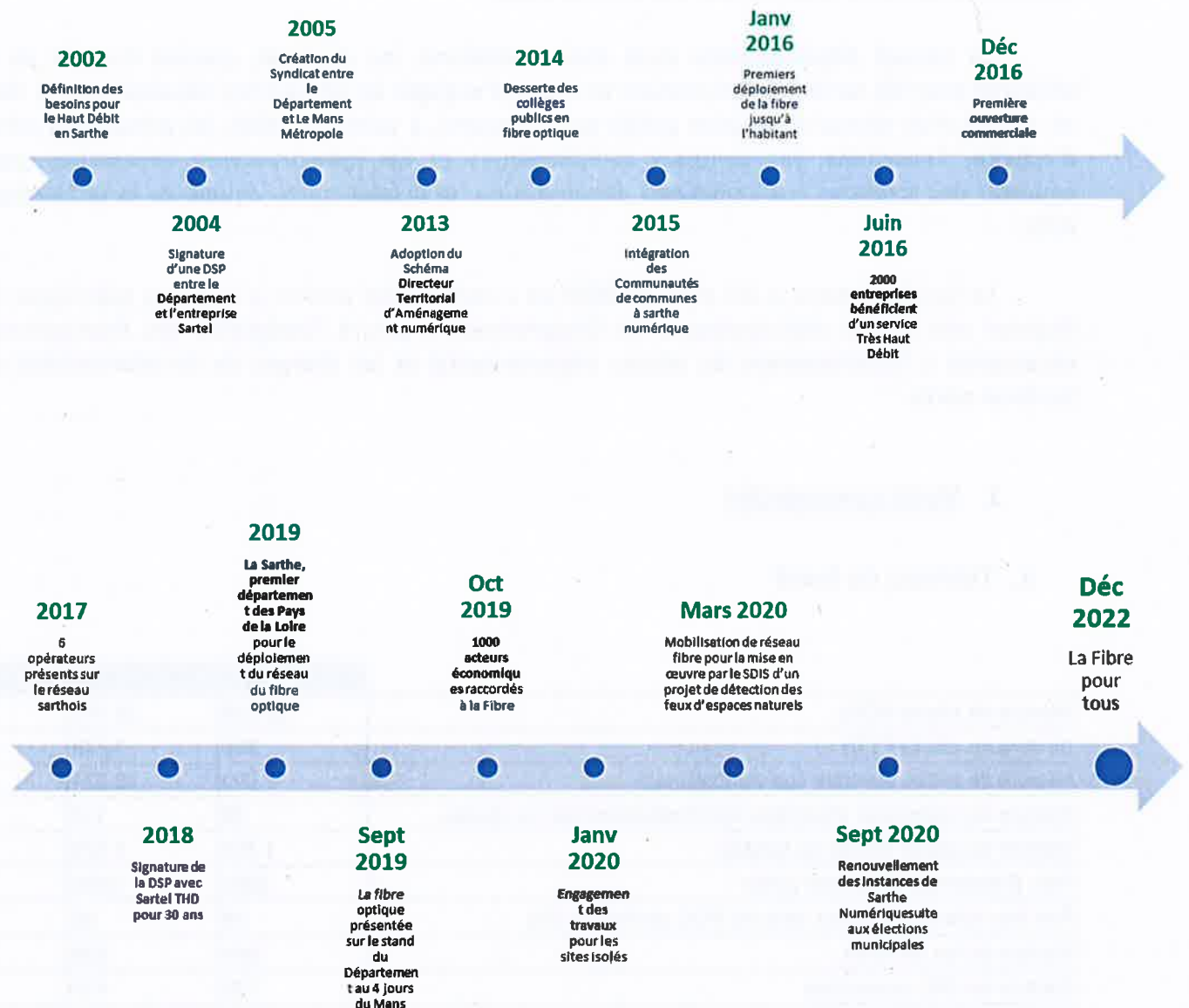
Par cette action essentielle, Sarthe Numérique soutient le développement économique des territoires. Aujourd'hui plus de 2 500 entreprises sont raccordées au réseau Sartel THD et le millième raccordement à la fibre optique d'une entreprise a été réalisé en septembre 2019. Ce chiffre est extrêmement important et montre tout l'intérêt du projet sarthois pour les entreprises. Cette action en faveur des entreprises a fait l'objet d'une réunion spécifique avec le MEDEF le mardi 24 septembre 2019.

Tout au long de l'année 2019, chaque Communauté de communes, membre de Sarthe Numérique, a confirmé ses engagements financiers à travers la signature des Contrats de Territoire Innovant (CTI).

Depuis juin 2019 des Forums du Numérique qui concernent l'ensemble des communes desservies par un Nœud de Raccordement Optique (NRO) sont organisés.

La commercialisation du réseau et l'information de la population sur les opportunités qu'il représente, se sont poursuivies en 2019. Compte tenu de l'accélération du déploiement, les réunions de commercialisation par Points de Mutualisation (PM) à l'échelle d'un village ont été remplacées par cette nouvelle formule et permettent un contact plus long entre la population et les opérateurs présents ainsi qu'une information plus personnalisée sur l'éligibilité au service ou sur l'avancement du dossier.

Les opérateurs de proximité ont marqué leur intérêt pour ce nouveau format. Les OCEN Free et Orange hésitent quant à leur participation à ces réunions.



A travers ces différentes étapes, les dispositions prévues au contrat de Délégation de Service Public sont mises en œuvre dans le respect des engagements pris auprès des sarthois.

III. Présentation des services rendus par Sarthe Numérique au 31 décembre 2019

La mise à disposition de services numériques performants aux acteurs économiques et à l'ensemble de la population est un enjeu prioritaire pour les territoires que le Département de la Sarthe a su identifier dès le début des années 2000.

Le Conseil départemental s'est donc positionné, sur ce sujet, comme l'acteur de la solidarité avec les territoires en prenant le risque d'engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre d'un réseau d'initiative public qui a desservi, à partir de 2006, les principales zones d'activité, l'ensemble des centraux téléphoniques et les infrastructures nécessaires pour apporter des solutions aux zones non desservies par le réseau cuivre équipé de la technologie ADSL.

Le Syndicat mixte a été créé en 2005 et a notamment permis à Le Mans Métropole de financer une boucle métropolitaine. Le Département a assuré l'intégralité des financements nécessaires à l'établissement du réseau départemental et les charges de fonctionnement du Syndicat mixte.

1. Volet commercial

a. Tableau de bord

	2017	2018	2019
Nombre de clients ADSL	32 538	32 751	31 675
Nombre de clients FTTH	956	3 772	8 176
Nombre de prises ouvertes commercialement	7 000	12 274	14 844
Nombre de communes impactées significativement par les études	70	114	36
Nombre de clients Wimax ou satellite	1 751	1 570	1 002
Parc Entreprises et Secteur public	2000	2359	2667
Part des opérateurs locaux dans les PDC de l'année (%)	69	65	71
Nombre de km de fibres	881	939	6023
Nombre de ZAE raccordées	129	137	137

b. Le marché Grand public

Sarthe Numérique propose sur le territoire des connexions fibre optiques, ADSL, WiMax, satellite, au total c'est plus de 40 000 contrats signés par les opérateurs qui utilisent le réseau départemental.

31 675 lignes ADSL sont activées à fin 2019 pour une prévision qui était de 33 207. Dans les prévisions comptables, le parc ADSL est estimé à 30 759 abonnés au 31 décembre 2020.

Concernant le Wimax et le satellite, on dénombre 1 002 clients au 31 décembre 2019.

Pour le FTTH, 8 176 clients finaux ont souscrit à une offre au 31/12/2019 contre 5 220 en prévisionnel.

Au 31 décembre 2019, 4 291 nouveaux clients étaient raccordés au réseau fibre optique de Sarthe Numérique. 102 Points de Mutualisations étaient commercialement ouverts ce qui correspondait à 35 618 prises ouvertes commercialement (1500 en 2016 et 7000 en 2017, 12 274 en 2018 et 14 844 prises en 2019).

78 réunions publiques de commercialisation ont été organisées sur le territoire (4 réunions publiques en 2016, 15 réunions publiques en 2017 et 30 réunions publiques en 2018 et 29 en 2019).



(Réunion publique de commercialisation d'Aigné le 01^{er} octobre 2019)



Réunion publique de commercialisation d'Aigné le 01er octobre 2019)

Les opérateurs étaient au nombre de 9 dont un fournisseur spécialisé dans le raccordement des très petites entreprises (par ordre d'arrivée sur le réseau) :

- Ozone
- SartheFibre
- Nordnet
- Knet
- Vidéofutur
- Telwan
- Coriolis
- Orange
- Free

Ainsi, 120 000 sarthois et plus de 22 000 collégiens se connectent chaque jour grâce à l'initiative prise par le Département en 2004.

L'Observatoire indépendant publié par l'Arcep (Autorité Administrative Indépendante : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) montre que les engagements pris par le Département fin 2015 étaient respectés.

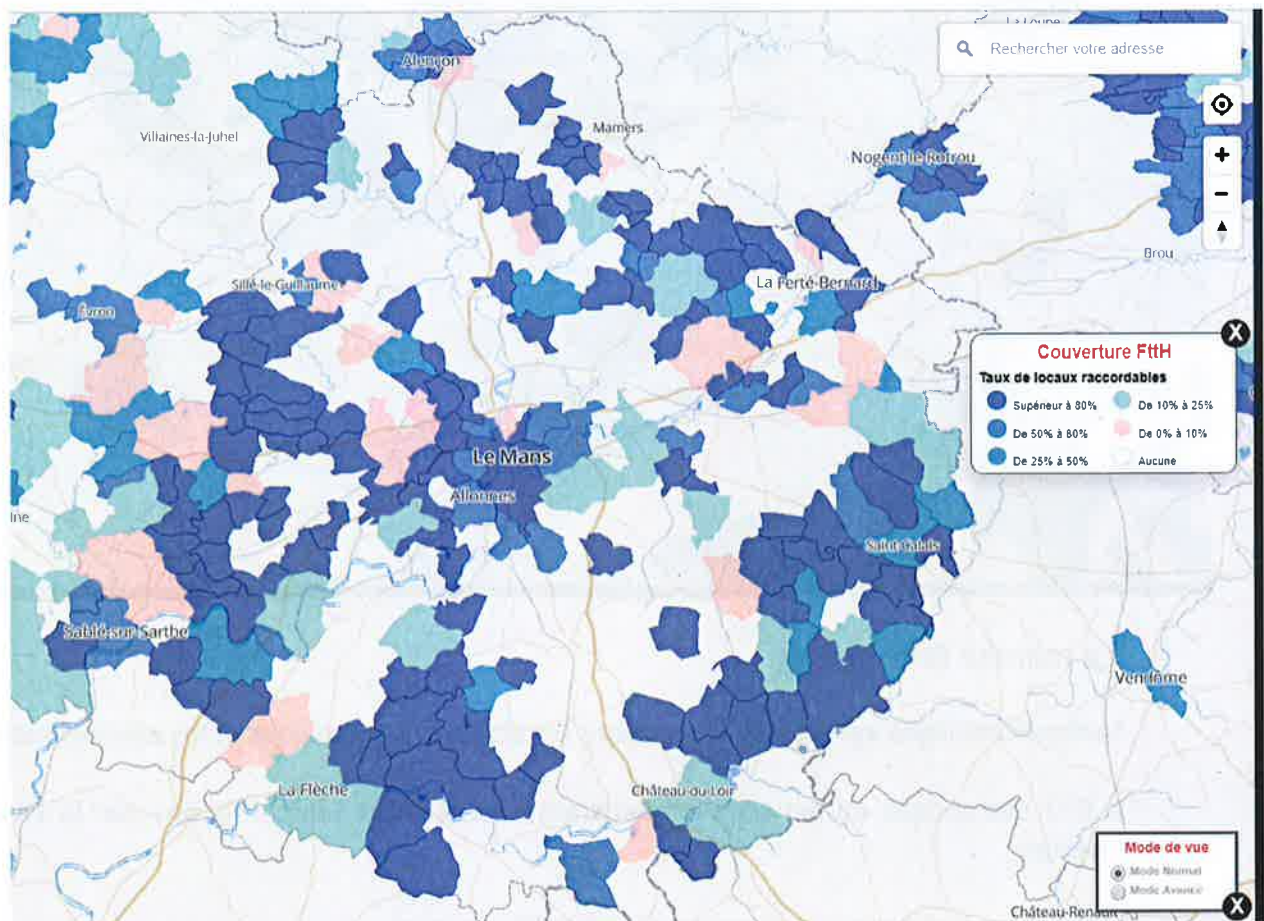
Au 31/12/2019, 46 471 prises sont raccordables et plus de 8 000 foyers sarthois sont déjà raccordés. Au-delà du nombre de prises, il est important de mesurer l'impact sur le territoire tout maître d'ouvrage confondu.

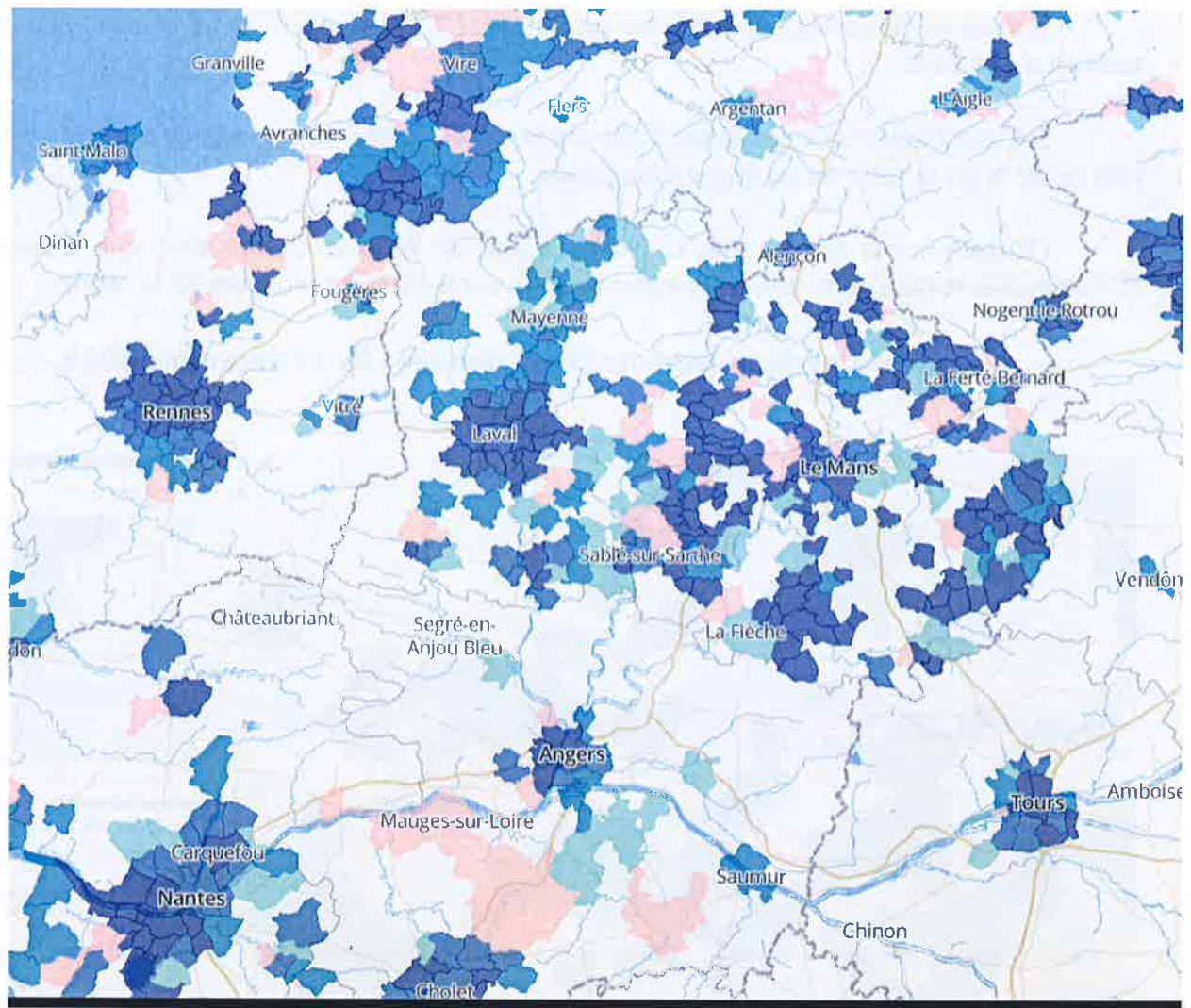
Le taux de couverture de la Sarthe est au 31/12/2019 de 42,46 %, au niveau régional ce taux est de 34,34 %.

115 communes sont couvertes à plus de 80 % en Sarthe 41 communes sont couvertes à plus de 80 % sur le reste du territoire de la région.

110 communes rurales sont couvertes à plus de 80 % en Sarthe alors que seulement 10 communes rurales sont couvertes à plus de 80 % sur le reste du territoire de la région.

Carte des déploiements fibre : données au 31 décembre 2019





c. Le marché Entreprise

Sarthe Numérique agit depuis 15 ans pour les acteurs économiques et les administrations

2 570 entreprises ou services administratifs souscrivent une offre pro sur le réseau départementale.

1085 de ces entreprises sont raccordées à la fibre optique.

Dans un souci de toujours mieux répondre aux attentes des entreprises, de nouvelles offres sont disponibles pour renforcer les opportunités pour les acteurs économiques de s'approprier les biens de l'économie numérique.

Sur le marché Entreprise, les prises de commandes ont progressé comparé à 2018 avec 76 opérateurs actifs sur le marché Entreprise en 2019.

La PDC Création (conquête de nouveaux clients) reste stable tant en volume qu'en valeur par rapport à l'année 2018 et est toujours portée par l'offre Fibre.

Le maintien de cette dynamique confirme la pertinence des évolutions de l'offre proposée par Sartel fin 2018 et qui impacte positivement l'activité 2019.

En 2018, sur 398 prises de commandes de création, 205 étaient des produits Fibre Entreprise (soit un taux de ~51 %). Les chiffres de 2019 confirment l'évolution du marché vers le 100% fibre avec pour 421 prises de commandes de création, 215 produits Fibre Entreprise (soit un taux de ~51 %).

Le chiffre d'affaires généré sur ce marché est de 5 039 k€ (contre 4 797 k€ en 2018). Il est supérieur aux prévisions faites par Sartel à N-1 (4 492 k€)

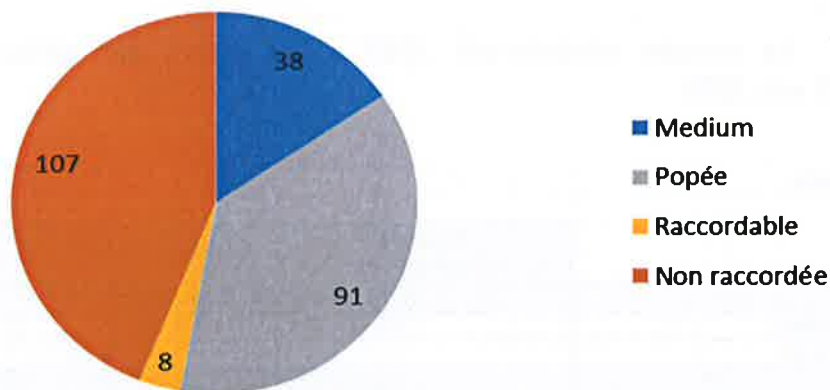
2. Volet technique

L'ensemble des indicateurs techniques nous permet de constater que, pour l'année 2019, le délégataire a respecté dans l'ensemble ses engagements de performance.

Les temps d'intervention sont eux aussi tout à fait acceptables.

Sarthe Numérique recense 244 zones d'activité en Sarthe, réparties en 2019 par type comme suit.

Type de ZA 2019



ZA popée : FO en entrée de zone, pas de travaux de GC pour accéder à la zone (ex : PAID de Maresché)

ZA raccordable : ZA éloignée du réseau de collecte et interconnexion possible par infra tierce (RCA, fourreaux EPCI, HTA, BT... ex ZA Chenardière à Changé)

ZA medium : quand FO présente dans ZA sur une artère principale réalisée lors d'un raccordement entreprise (majorité des ZA sous contrat)



Fin 2019, 101 659 prises FttH avait été engagées par Sarthe Numérique et Sartel THD sur 299 Points de Mutualisation.

3. Volet financier

a. Finances du Syndicat mixte

Compte administratif 2019

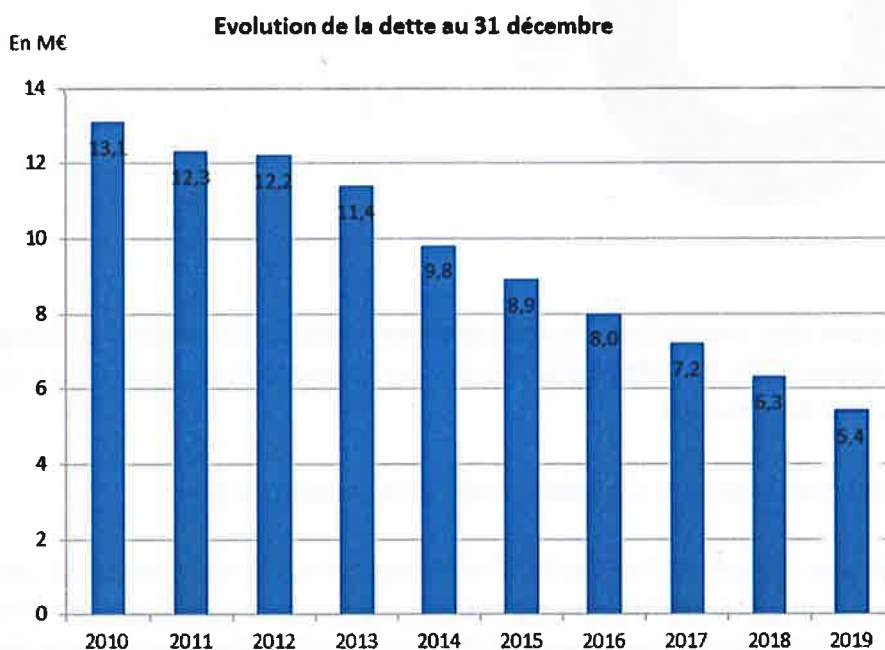
Le compte administratif 2019 a été arrêté par délibération du Comité syndical du 25 juin 2020.

Budget Annexe				
	Résultat de clôture 2018	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultat de clôture 2019
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Opérations réelles	133 771,48 €	11 229 990,53 €	23 956 070,03 €	12 726 079,50 €
Opérations d'ordre		1 472,00 €	-	1 472,00 €
TOTAL	133 771,48 €	11 231 462,53 €	23 956 070,03 €	12 858 378,98 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Opérations réelles	16 791 128,01 €	45 987 989,43 €	25 412 816,40 €	20 575 173,03 €
Opérations d'ordre			1 472,00 €	1 472,00 €
TOTAL	16 791 128,01 €	45 987 989,43 €	25 414 288,40 €	3 782 573,02 €
Budget Principal				
	Résultat de clôture 2018	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultat de clôture 2019
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Opérations réelles		75 258,40 €	117 532,30 €	42 273,90 €
Opérations d'ordre	- €	48 547,03 €	48 439,25 €	107,78 €
TOTAL	- €	123 805,43 €	165 971,55 €	42 166,12 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Opérations réelles	-	122 101,39 €	- €	55 598,84 €
Opérations d'ordre	- €	48 439,25 €	48 547,03 €	107,78 €
TOTAL	-	122 101,39 €	104 145,87 €	66 394,77 €

Etat de la dette

La dette de Sarthe Numérique est actuellement composée de quatre emprunts souscrits auprès du Crédit Foncier pour un capital restant dû au 31 décembre 2019 de 5 373 882 €.

Le taux moyen de la dette est de 2,12 % et sa durée de vie résiduelle de 5 ans et 9 mois.



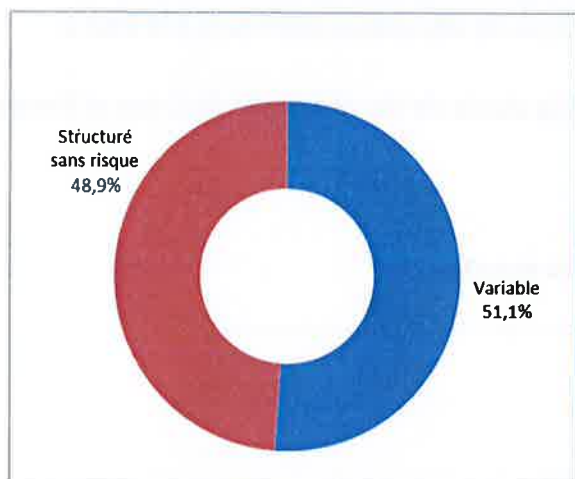
Sarthe Numérique présente une dette sûre : la dette à taux variable représente 51,1 % de l'encours global et la dette structurée sans risque 48,9 % de ce même encours.

La dette à taux variable présente un taux nul de 0,00 % en raison du niveau historiquement bas des taux sur les marchés (taux négatif).

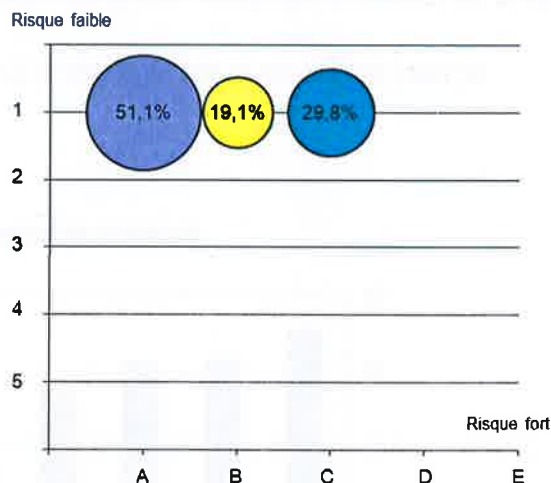
La dette structurée sans risque se compose de :

- un emprunt à taux fixe annulable de pente (1C), qui représente 29,8 % de l'encours global. Il se caractérise par un taux fixe de 4,29 % susceptible d'être transformé par la banque à chaque échéance en taux variable « Euribor 12 mois + 0,04 % ». Il s'agit simplement du passage éventuel d'un taux fixe à un taux variable classique.
- un emprunt à barrière sur Euribor sans effet de levier (1B), qui représente 19,1 % de l'encours global, actuellement positionné sur un taux fixe de 4,245 %. En cas de taux « Euribor 12 mois » supérieur à 5,75 %, l'emprunt passerait en taux variable classique « Euribor 12 mois »

Encours par type de taux



Répartition des risques (charte de bonne conduite « Gissler »)



S'agissant des inscriptions budgétaires en matière de dette, le Budget primitif 2020 prévoit une dépense de **904 900 €** pour le remboursement de l'annuité en capital et **139 800 €** pour le paiement des intérêts.

Le financement des Communautés de communes

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Sarthe, approuvé à l'unanimité en avril 2013, définit une participation financière forfaitaire, à hauteur de 700 € par prise, des Communautés de communes. Cette participation forfaitaire, fixée dans les statuts de Sarthe Numérique, représente 35 % d'un investissement de 2 000 € par prise pour la première tranche de 60 000 prises.

Les Communautés de communes ont mis en place des financements pour prendre en charge la partie qui leur incombe.

Le financement du Département de la Sarthe

En 2014, la participation des Communautés de communes a été ramenée à 500 €, le Département ayant décidé, grâce à la mise en place de Contrat Territoire Innovant (CTI) avec les EPCI et Sarthe Numérique, de prendre en charge, au-delà de sa propre participation, 200 € supplémentaire par prise.

Le financement de l'État dans le cadre du Plan France Très Haut Débit

Suite au dépôt du dossier de demande de soutien au Fonds National pour la Société Numérique (FSN) « Phase 1 » le 18 novembre 2013, à la décision d'accord préalable de principe de l'Etat du 24 juin 2015, puis au dépôt du dossier de demande de soutien au FSN « Phase 2 » du 5 avril 2016, le Premier Ministre a décidé le 22 septembre 2016 d'allouer au Syndicat mixte Sarthe Numérique une subvention d'un montant maximal de 32,780 M€.

Cette décision a abouti à la signature d'une convention de subvention entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Sarthe Numérique « Plan France Très Haut Débit » le 10 avril 2017.

En décembre 2017, Sarthe Numérique a émis un titre de 4,165 M€ auprès de l'Etat, correspondant à un 1er appel de fonds du FSN, puis deux autres appels de fonds ont été émis en août et novembre 2018 pour 2,809 M€ et 3,419 M€.

En juin 2019, un quatrième appel de fonds a été émis pour 4,282 M€.

Le financement du Conseil régional des Pays de la Loire

Dans le cadre de la déclinaison de la Stratégie régionale Numérique, la Région a approuvé un protocole d'accord sur l'aménagement numérique qui se décline au niveau de chaque département. La Région et Sarthe Numérique ont signé le 13 mai 2015 ce protocole qui prévoit un accompagnement de la Région de 32 M€.

Une première tranche de travaux de 8 000 prises a fait l'objet d'une subvention de 3,444 M€ en 2016. Deux titres ont été émis, un en 2016 pour un montant de 1,033 M€ et un second en 2017 pour un montant de 1,033 M€.

En 2017, une deuxième convention pour le financement de la deuxième tranche de travaux de déploiement du réseau de fibre optique à l'abonné de 15 000 prises a été signée. Cette deuxième tranche de travaux fait l'objet d'une subvention de 6,453 M€. Dans le cadre de cette seconde convention quatre titres ont été émis auprès des services de la Région dont un en 2017 pour un montant de 1,935 M€, deux en 2018 pour un montant de 1,792 M€ et 0,742 M€ puis 1 titre en juin 2019 pour un montant de 0,689 M€.

Une troisième tranche de travaux de déploiement du réseau de fibre optique de 15 000 prises a fait l'objet d'une troisième convention en 2018 pour un montant de subvention de 6,453 M€. Dans ce cadre, deux titres ont été émis en 2018 pour 1,353 M€ et 1,317 M€ et un titre en juin 2019 pour un montant de 2,484 M€.

En 2019, une quatrième tranche de travaux de déploiement du réseau fibre optique pour 15 000 prises a fait l'objet d'une quatrième convention pour un montant de subvention de 6,453 M€ dont le premier appel de fonds sera réalisé courant 2020.

Le financement de l'Union Européenne

Sarthe Numérique a déposé, le 24 octobre 2017, une demande de subvention à hauteur de 5 M€, au titre de programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020, pour son projet « Etudes et travaux pour le déploiement du Très Haut Débit (phase 2) ».

Après instruction le dossier a reçu un avis favorable lors de l'instance régionale de sélection des projets du 18 décembre 2017.

Cette décision a abouti à la signature, en avril 2018, de la convention attributive d'une aide européenne FEDER n°2017/FEDER/PL0015007 relative à l'opération d'études et de travaux pour le déploiement du THD en Sarthe (phase 2) puis à la signature d'un avenant le 12 décembre 2018 faisant suite à la modification du plan de financement lié à la mobilisation de la subvention sur l'intégralité du projet. La subvention initiale a ainsi été abondée à hauteur de 7,200 M€.

Deux appels de fonds du FEDER ont été adressés auprès de la Région en 2018 et 2019 : en décembre 2018, Sarthe Numérique a ainsi émis un premier titre de 2,565 M€ puis un second titre en décembre 2019 de 1,939 M€.

L'instruction faite par la Région des Pays de la Loire des demandes de financement de Sarthe Numérique a fait l'objet en 2019 d'un audit. Les conclusions de cette analyse n'ont pas permis à Sarthe Numérique d'inscrire en 2020 sur le budget annexe, en investissement, l'intégralité des fonds attribués suite à la signature de l'avenant le 12 décembre 2018.

Sarthe Numérique poursuivra les échanges avec les services de la Région des Pays de la Loire afin de pouvoir mobiliser l'intégralité des financements qui lui ont été attribués dans le cadre du FEDER. L'inscription de ces crédits au budget de Sarthe Numérique ne sera réalisée qu'après confirmation de la bonne fin de ces démarches.

b. Patrimoine constitué par Sarthe Numérique dans le cadre du contrat de Sartel

Au chapitre précédent : « 2019 : un nouvel élan pour l'aménagement numérique de la Sarthe » il a été rappelé qu'au 1er octobre 2019 Sartel THD a repris l'exploitation de l'ensemble des infrastructures construites depuis 2006 dans le cadre de la DSP initiée par le Département et dont l'exploitation avait été confiée à l'entreprise Sartel.

Au 30 septembre 2019, pour permettre ce transfert de compétences, Sarthe Numérique a récupéré en propriété l'intégralité des infrastructures construites dans le cadre de ce contrat.

La valeur brute de ce patrimoine est de : 61, 40 M€

Sarthe Numérique a financé la création de ce patrimoine à hauteur de : 30,02 M€ versées à Sartel durant toute la période du contrat.

Sarthe Numérique a indemnisé Sartel pour la valeur non amortie de ce patrimoine à hauteur de : 9,06 M€ versées à Sartel en application de l'avenant N°6 de fin de contrat.

Ces chiffres montrent l'intérêt d'une gestion de ce type de réseau avec un contrat de Délégation de Service Public puisque le patrimoine constitué revient intégralement en pleine propriété à la puissance publique alors qu'elle n'en a pas assuré l'intégralité du financement.

c. Suivi de la concession Sartel THD : principaux éléments financiers

Immobilisations

La partie patrimoine constitué par Sarthe Numérique dans le cadre du contrat de Sartel valorise les différents éléments au terme du contrat. Il n'est donc pas pertinent de présenter ici l'analyse faite habituellement par Sarthe Numérique sur l'évolution du patrimoine.

Le patrimoine en cours de constitution par Sartel THD suite à la signature de la DSP dont les principaux éléments sont rappelés ci-dessous ne peut pas lors de la première année du contrat faire l'objet d'une analyse des évolutions. De même le calcul du ticket de sortie, en cas de rupture anticipée du contrat, présenté habituellement dans le compte rendu, n'a pas non plus de sens pour la première année du contrôle par le délégant des obligations contractuelles du délégataire.

La valeur brute du patrimoine est de 5, 174 M€ au 31 décembre 2019.

Plan d'affaires et comptes annuels

Dans son compte rendu annuel d'activité Sarthe Numérique présente chaque année les principales évolutions de l'activité en comparant le plan d'affaires réalisées et les prévisions du délégataire. La Délégation de Service Public étant entrée en vigueur de manière progressive au cours de toute l'année 2019, première année du contrat, il semble peu pertinent de présenter une comparaison des écarts ne pouvant pas être interprétée de manière efficiente.

Ce travail d'analyse entre les prévisions et les résultats sera poursuivi dans les prochaines années notamment pour permettre à l'autorité concédante, Sarthe Numérique, de vérifier la pertinence du contrat et la nécessité de procéder à d'éventuelles adaptations.

IV. Fonctionnement de Sarthe Numérique

Pour la réalisation de l'ensemble de ses missions le Syndicat mixte Sarthe Numérique s'appuie sur les compétences de son équipe (cf. Organigramme cible de Sarthe Numérique p. 40) ainsi que sur l'expertise de prestataires extérieurs désignés à la suite d'une consultation dans le respect du code des marchés publics.

Un accord-cadre a été signé pour une durée de quatre ans à partir de 4 octobre 2019 avec le groupement composé du bureau d'experts TACTIS, mandataire du groupement, le Cabinet d'avocats Bersay & Associés et le cabinet d'expertises financières locales Michel KLOPPER.

V. Annexes

Annexe 1 : Communautés de communes et communes adhérentes à Sarthe Numérique au 31 décembre 2019

EPCI	Date adhésion à Sarthe Numérique	Approbation de l'adhésion à Sarthe Numérique	Arrêté préfectoral
Bocage Cénomans	09/09/2014	22/12/2014	30/12/2014
Pays de Sillé	11/09/2014	22/12/2014	30/12/2014
Val du Loir	11/09/2014	22/12/2014	30/12/2014
Pays des Brières et du Gesnois	18/09/2014	22/12/2014	30/12/2014
Pays Fléchois	09/10/2014	22/12/2014	09/04/2015
Champagne Continoise	20/10/2014	22/12/2014	30/12/2014
Maine 301	03/11/2014	22/12/2014	30/12/2014
Saosnois	02/12/2014	22/12/2014	30/12/2014
Pays Bilurien	09/12/2014	22/12/2014	30/12/2014
Canton de Pontvallain	11/12/2014	22/12/2014	30/12/2014
Alpes Mancelles	15/12/2014	22/12/2014	30/12/2014
Pays Calaisien	23/10/2014	23/02/2015	09/04/2015
Aune et Loir	04/11/2014	23/02/2015	09/04/2015
Huisne sarthoise	20/01/2015	23/02/2015	09/04/2015
Bassin Ludois	07/11/2014	10/04/2015	17/06/2015
Pays Belmontais	23/02/2015	10/04/2015	17/06/2015
Lucé	29/09/2014	25/06/2015	13/11/2015
Pays Marollais	15/12/2014	25/06/2015	13/11/2015
Sablé sur Sarthe	27/03/2015	25/06/2015	13/11/2015
Val de Braye	07/07/2015	01/12/2015	29/01/2016
Loir et Bercé	12/12/2015	01/12/2015	29/01/2016
Val de Sarthe	24/09/2015	14/03/2016	07/06/2016
Portes du Maine	24/11/2015	14/03/2016	07/06/2016
Loué-Brûlon-Noyen	20/01/2016	10/06/2016	16/08/2016
Sud Est du Pays Manceau	26/04/2016	10/06/2016	16/08/2016
Portes du Maine Normand	29/06/2016	19/09/2016	17/11/2016
Villeneuve-en-Perseigne	11/06/2018	28/06/2018	12/07/2018
Chenay	22/10/2018	28/11/2018	05/12/2018
Orée de Bercé Bélois	26/12/2018	07/02/2019	06/03/2019
Maine Cœur de Sarthe	27/05/2019	27/06/2019	24/07/2019

**Annexe 2 : Décisions 2019 du Comité syndical
de Sarthe Numérique**

Décisions du Comité syndical en 2019

En 2019, le Comité syndical s'est réuni 6 fois et a pris 65 délibérations.

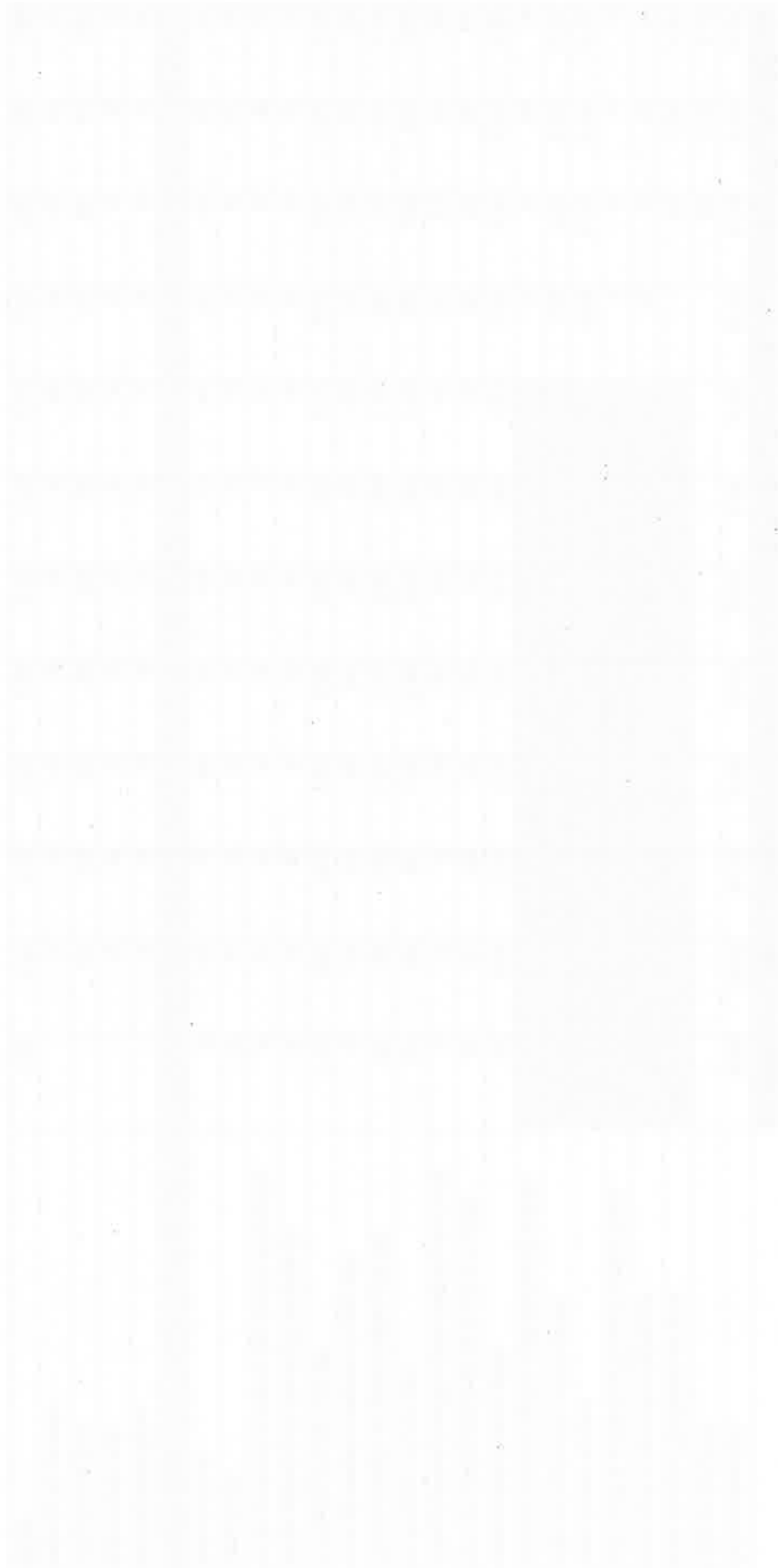
1	07/02/2019	Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2018
2	07/02/2019	Information Marché Publics conclus en 2018
3	07/02/2019	Débat d'Orientaion Budgétaire (DOB) 2019
4	07/02/2019	Assimilation communes 10 000 habitants
5	07/02/2019	Modification des statuts de SN
6	07/02/2019	Nouveaux CTI
7	07/02/2019	Raccordement des entreprises
8	07/02/2019	Révisions du catalogue tarifaire de Sartel
9	07/02/2019	Poursuite du programme FttH
10	27/03/2019	PV séance du 7 février 2019
11	27/03/2019	Compte de gestion 2018
12	27/03/2019	Compte administratif 2018
13	27/03/2019	Budget principal 2019
14	27/03/2019	Budget annexe 2019
15	27/03/2019	Organisation des moyens de Sarthe Numérique
16	27/03/2019	Acceptation de l'offre de concours de Parigné-le-Pôlin
17	27/03/2019	Résiliation de la convention Sartel
18	27/03/2019	Affermissement de la mission n°4
19	27/06/2019	Approbation du procès-verbal du 27/03/2019
20	27/06/2019	Affectation des résultats 2018
21	27/06/2019	Budget supplémentaire du budget principal 2019
22	27/06/2019	Budget supplémentaire du budget annexe 2019
23	27/06/2019	Transfert d'actif et de passif du budget principal au budget annexe
24	27/06/2019	Acceptation des offres de concours – Communauté de communes Val de Sarthe
25	27/06/2019	Adhésion Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe
26	27/06/2019	Tableau des emplois
27	27/06/2019	Convention de moyens généraux
28	27/06/2019	Convention locaux
29	16/09/2019	Approbation du procès-verbal du 27/06/2019
30	16/09/2019	Rapport d'activité annuel 2018
31	16/09/2019	Offre de concours – Écommoy - Moncé-en-Belin
32	16/09/2019	Règlement intérieur
33	16/09/2019	Avancements de grade
34	16/09/2019	Protection sociale
35	16/09/2019	Action sociale
36	16/09/2019	Convention de mutualisation - Médecine professionnelle
37	16/09/2019	Avenant n° 6 – Collège 2
38	16/09/2019	Avenant n° 1
39	16/09/2019	Communication Rapport d'activité Sartel 2018

40	16/09/2019	Raccordement des entreprises
41	16/09/2019	Optimisation des déploiements Sarthe Numérique / Orange
42	08/11/2019	Approbation du procès-verbal du 16/09/2019
43	08/11/2019	Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2020
44	08/11/2019	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
45	08/11/2019	Prime de Service et de Rendement (PSR)
46	08/11/2019	Indemnité Spécifique de Service (ISS)
47	08/11/2019	Mise à jour du tableau des emplois
48	08/11/2019	Contrat d'assurance des risques statutaires
49	08/11/2019	Gestion de la paie
50	08/11/2019	Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
51	10/12/2019	Approbation du procès-verbal du 08/11/2019
52	10/12/2019	Budget principal 2020
53	10/12/2019	Budget annexe 2020
54	10/12/2019	Ligne de trésorerie
55	10/12/2019	Prestations d'action sociale directes
56	10/12/2019	Convention Restaurant Inter Administratif (RIA)
57	10/12/2019	Prévoyance
58	10/12/2019	Convention entre Sarthe Numérique et l'Association du Personnel des Services Départementaux (APSD)
59	10/12/2019	Délégation au Président
60	10/12/2019	Convention Compte Epargne Temps pour les agents du Département partants ou de détachement à Sarthe Numérique
61	10/12/2019	Convention Région

	Collège 1 : en charge des affaires générales du Syndicat
	Collège 2 : suivi de la délégation de service public haut débit conclue avec Sartel
	Collège 3 : en charge de l'ensemble des sujets liés à la mise en œuvre du futur réseau départemental de communications électroniques à Très Haut Débit FttH

Annexe 3 : Tableau de bord

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de clients ADSL	14 644	20 527	24 324	27 394	31 077	33 622	34 733	34 364	33 225	32 538	32 751	31 675
Nombre de clients FTTH										956	3 772	8 176
Nombre de clients FTTH raccordés par année									1	956	2 928	4 291
Nombre points de mutualisation (PM) engagés									35	65	102	97
Nombre points de mutualisation (PM) ouverts commercialement									4	22	36	40
Nombre de prises engagées									12 900	21 700	32 059	34 500
Nombre de prises ouvertes commercialement									1 500	7 000	12 274	14 844
Nombre de communes impactées significativement par les études									47	70	114	36
Nombre de clients Wimax ou satellite	417	1 076	1 344	1 510	1 635	1 819	1 831	1 852	1 907	1 751	1 570	1 002
Nombre de communes concernées par le wimax ou le satellite	105	181	200	217	227	227	238	248	291	250	248	244
Nombre de services pro en fibre optique et sds livrés dans l'année	33	37	89	146	287	224	285	442	217	273	303	303
Parc Entreprises et Secteur public	251	397	892	1 345	2 054	1 752	1 951	1 768	1 983	2 000	2 359	2 667
Prises de commandes entreprises et secteur public (k€)	807	349	1 196	1 246	1 215	1 262	1 284	1 149	820	821	1 077	1 133
Nombre de commandes entreprises et secteur public	82	170	361	433	443	305	443	560	472	508	488	639
CA Entreprises et secteur public (k€)	1 163	1 294	1 974	2 420	3 059	3 333	3 907	4 112	4 547	4 514	4 797	5 039
Part des opérateurs locaux dans les PDC de l'année (%)	57	76	62	79	79	69	52	69	64	69	65	71
Part des opérateurs locaux dans la valeur des PDC de l'année (%)	26	87	46	49	39	20	45	60	48	56	58	82
Nombre de NRA	64	64	64	66	72	76	80	96	96	96	102	102
Nombre de DSLAM	78	89	96	106	120	128	132	141	141	147	147	147
Nombre de NRA ZO	0	0	0	0	4	7	7	7				
Nombre de stations Wimax		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Nombre de points hauts		48	49	49	49	49	49	49	49	49	49	47
Nombre de km de fibres		495	518	532	568	599	639	766	836	881	939	6023
Nombre de ZAE raccordées		51	51	68	68	76	76	105	120	129	137	137
DT/DICT	3 431	3 817	4 143	5 536	6 963	3 032	2 149	2 143	3 605	3 283	4 092	5 688



Annexe 4 : Dates des réunions publiques en 2019

Communauté de communes	Date	NRO	Commune
Loué - Brulon - Noyen	09-janv	COUL	Amné en Champagnes-Longnes
Pays Fléchois	15-janv	FLCH	Mareil sur Loir
Haut Sarthe Alpes Mancelles	16-janv	SOUG	St Paul Le Gaultier
Loué - Brulon - Noyen	29-janv	COUL	Brains sur Gée
Loué - Brulon - Noyen	05-févr	LOUE	Epineux le Chevreuil
Vallée de la Braye et de l'Anille	12-févr	CALA	St Calais - Rahay
Loué - Brulon - Noyen	19-févr	LOUE	Joué en Charnie
Vallée de la Braye et de l'Anille	28-févr	CALA	Conflans sur Anille - Berfay
Vallée de la Braye et de l'Anille	05-mars	CALA	St Calais- Ecorpain - Cogners
Vallée de la Braye et de l'Anille	12-mars	CALA	St Calais - Marolles les St Calais
Loué - Brulon - Noyen	26-mars	LOUE	St Christophe en Champagne
Loir - Lucé - Bercé	27-mars	COMA	St Georges de la Couée
Sablé sur Sarthe	24-avr	LOUA	Le Bailleul
Loir - Lucé - Bercé	30-avr	GLUC	Pruillé l'Eguillé
Pays Fléchois	07-mai	LUCH	Thorée les Pins
Sud Sarthe	15-mai	YVRE	Oizé
Vallée de la Braye et de l'Anille	19-juin	CALA	St Calais
Sablé sur Sarthe	17-sept	LOUA	Le Bailleul
Vallée de la Braye et de l'Anille	24-sept	CALA	Bessé sur Braye
Le Mans Métropole	01-oct	SSTA	Aigné
Loué - Brulon - Noyen	08-oct	COUL	Coulans sur Gée
Champagne Conlinoise et Pays de Sillé	15-oct	PARE	Parennes
Maine Cœur de Sarthe	22-oct	BALL	Ballon St Mars
Loir - Lucé - Bercé	29-oct	RULO	Loir en vallée
Pays Fléchois	05-nov	FLCH	La Flèche
Champagne Conlinoise et Pays de Sillé	12-nov	CONL	Domfront en Champagne
Loué - Brulon - Noyen	19-nov	BRUL	Brulon
Loir - Lucé - Bercé	26-nov	LUCE	Beaumont Pied de Bœuf
Vallée de la Braye et de l'Anille	10-déc	EVAI	Val d'Etangson

Annexe 5 : Organigramme de Sarthe Numérique

Organigramme cible

SARTHE NUMERIQUE

Direction générale des services

Directeur général des services, emploi fonctionnel
Grade cible ingénieur en chef

Assistante :
Grade cible : rédacteur

Pôle Infrastructures numériques

Responsable : Directeur technique
Grade cible ingénieur principal

Référent technique
Grade cible ingénieur

4 responsables de secteurs d'intervention
+ 4 binômes technicien junior*
Grade cible techniciens

1 responsable du suivi d'exploitation
+ 1 binôme technicien junior*
Grade cible techniciens

1 technicien SIG
Grade cible technicien

Pôle juridique, administratif et financier

Responsable : Secrétaire général
Grade cible : Attaché Principal

Gestionnaire de contrat
Grade cible : Attaché

Relations avec les collectivités membres
et communication
Grade cible : Attaché

Secrétaire-Comptable
Grade cible : Rédacteur

*la mobilisation de ces 5 techniciens junior est nécessaire pendant la période de déploiement du réseau 2019/2022 pour faire face à l'accroissement des missions de terrain pour assurer le suivi des actions du délégataire et leur bonne adéquation avec l'attente des élus et des populations. Ces postes ne seront donc pas créés par Sarthe Numérique mais par le Centre de gestion de la Sarthe dans le cadre de ses missions de renforts en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984.

1. OBJET

2. CHAMP D'APPLICATION

3. DEFINITION

4. REFERENCES

5. ANNEXES

6. REMARQUES

7. SIGNATURE

8. OBSERVATIONS

9. OBSERVATIONS

10. OBSERVATIONS

11. OBSERVATIONS

12. OBSERVATIONS

13. OBSERVATIONS

14. OBSERVATIONS

15. OBSERVATIONS

16. OBSERVATIONS

17. OBSERVATIONS

18. OBSERVATIONS

19. OBSERVATIONS

20. OBSERVATIONS

21. OBSERVATIONS

22. OBSERVATIONS

23. OBSERVATIONS

Revue de presse. – Année 2019

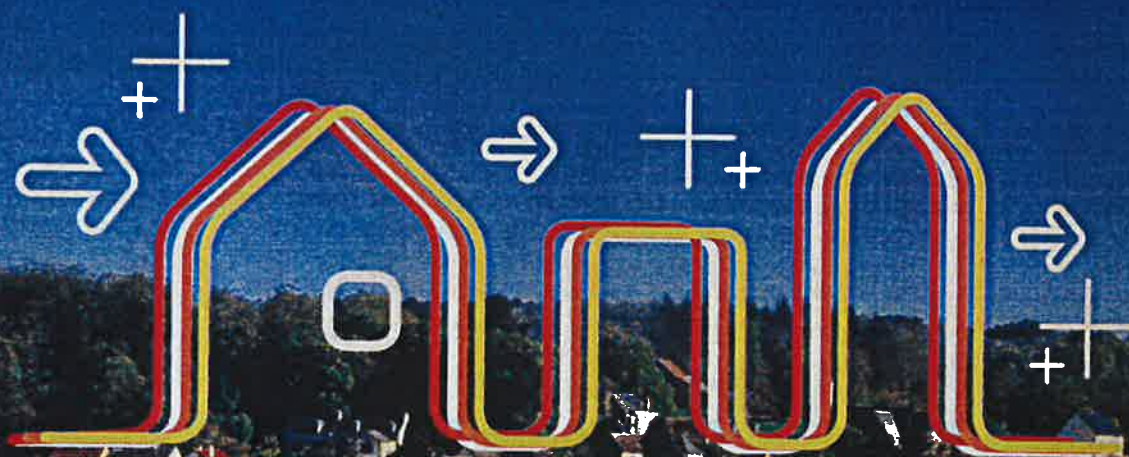
[REDACTED]



LA SARTHE

Le magazine du Département / N°155 - Avril 2019

AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, VERS LA FIBRE POUR TOUS !



P.17

**DOSSIER :
BUDGET 2019**



P.27 | À LA RENCONTRE DE...
Percymac, dessinateur sarthois

Sarthe
Le Département



f t i www.sarthe.fr

Dominique Le MènerPrésident du Conseil départemental
Président du SDIS
Député honoraire

BUDGET 2019 : DES CHOIX FORTS POUR L'AVENIR !

Des investissements au service des Sarthois

Avec plus de 100 M€ d'investissements soit 17% d'un budget total qui s'élève à 599,4 M€, le Conseil départemental fait un choix fort pour l'économie locale et pour l'attractivité de la Sarthe. Collèges modernes, infrastructures routières de qualité, déploiement du numérique partout et pour tous : le Département œuvre au quotidien pour préparer la Sarthe de demain. Il continue bien-sûr de jouer pleinement son rôle d'acteur majeur de la Solidarité en y consacrant 40% de son budget. La gestion rigoureuse du Conseil départemental garantit aux Sarthois un budget ambitieux et sans augmentation d'impôt pour la troisième année depuis 2015.

Le numérique comme levier de développement

Le choix visionnaire de la fibre optique, bien avant de nombreux départements, permet aujourd'hui d'avoir le meilleur taux de couverture de la région et de prévoir que 100 % des zones non-couvertes par les opérateurs privés seront raccordables au plus tard en 2022. Éducation, développement économique, agriculture, médecine, usages du quotidien : c'est l'ensemble des Sarthois qui se trouve ainsi au cœur de la transition numérique.

Courant avril, chaque habitant pourra tester son éligibilité au Très Haut Débit en allant sur le site lafibrearrivechezvous.fr

La biodiversité au cœur de notre action

La biodiversité, enjeu majeur d'aujourd'hui et de demain, ne saurait se contenter de bonnes intentions. Dans ses actions, le Conseil départemental intègre ainsi la protection, le respect de la nature et de la biodiversité : préservation du bocage, soutien à la plantation de haies, fauchage raisonné, voies vertes, permaculture à l'Abbaye Royale de l'Épau... Autant d'initiatives qui complètent une vision à long terme, exprimée notamment par le classement de nouveaux Espaces Naturels Sensibles, véritables viviers pour la biodiversité locale. Il en va de l'avenir de la Sarthe et de la qualité de vie des Sarthois.

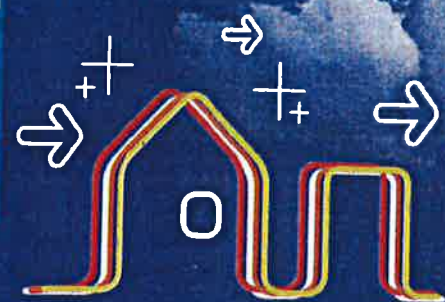
La
biodiversité,
enjeu majeur
d'aujourd'hui
et de demain

Prés. département

Revue de presse. – Année 2019

LA SARTHE | EN ACTION

TRÈS HAUT DÉBIT



LA FIBRE ARRIVE CHEZ VOUS !

15 Communautés
de communes
sur 15 ont rejoint
Sarthé Numérique

➔ OBJECTIF 100 % DE LA SARTHE CONNECTÉE GRÂCE AU DÉPARTEMENT* FIN 2022

Le Conseil départemental a fait le choix résolument tourné vers l'avenir de déployer le Très Haut Débit aux 4 coins du département afin d'accompagner les Sarthois dans la transition numérique et ses nouveaux usages.

« C'est un grand moment que nous vivons aujourd'hui. Nous préparons l'avenir de notre Département », s'est réjoui Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental et de Sarthé Numérique, au moment de signer la Délégation de Service Public (DSP) accélérant considérablement le déploiement de la fibre optique en Sarthe.

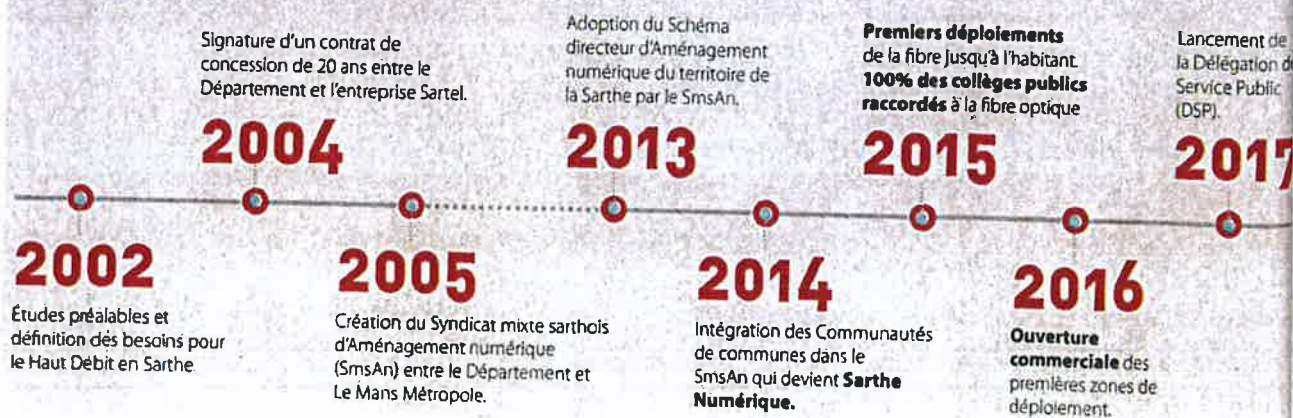
Grâce à cette DSP signée avec Sartel THD, filiale d'Axione Infrastructures, 100 % des zones non-couvertes par les opérateurs privés seront raccordables dès 2022. C'est l'étape la plus récente d'une ambition née en 2004. « Les élus du Département avaient alors constaté que les grands opérateurs n'avaient retenu que Le Mans et Sablé-sur-Sarthe pour leurs

déploiements de réseaux de fibre optique », retrace Dominique Le Mèner. « Pour ne pas prendre de retard dans ce domaine, des études prospectives ont été immédiatement lancées. Apporter la fibre optique à toute la Sarthe, c'est permettre aux entreprises locales d'accroître leur rayonnement et, comme à l'époque du raccordement à l'assainissement ou à l'eau courante, donner davantage de valeur au patrimoine immobilier des Sarthois ! »

Anticiper les évolutions

Mené par le syndicat mixte Sarthé Numérique (composé du Département et des Communautés de communes sarthoises), avec le soutien financier de l'État, de la Région et de l'Europe, pour un investissement total de **400 M€**, le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe est un en-

➔ 17 ans d'actions



PROJET DE LOI RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Gouvernement a l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale le projet de loi ci-dessous, en vertu duquel il propose :

1. - de modifier le code de l'urbanisme ;
2. - de modifier le code de la voirie routière ;
3. - de modifier le code de la construction ;
4. - de modifier le code de l'équipement ;
5. - de modifier le code de l'agriculture ;
6. - de modifier le code de l'énergie ;
7. - de modifier le code de l'environnement ;
8. - de modifier le code de la santé publique ;
9. - de modifier le code de la justice ;
10. - de modifier le code de la famille ;
11. - de modifier le code de l'éducation ;
12. - de modifier le code de la culture ;
13. - de modifier le code de la défense ;
14. - de modifier le code de la marine ;
15. - de modifier le code de la pêche ;
16. - de modifier le code de la chasse ;
17. - de modifier le code de la forêt ;
18. - de modifier le code de la montagne ;
19. - de modifier le code de la mer ;
20. - de modifier le code de la région ;
21. - de modifier le code de la collectivité territoriale ;
22. - de modifier le code de la fiscalité ;
23. - de modifier le code de la monnaie ;
24. - de modifier le code de la banque ;
25. - de modifier le code de la bourse ;
26. - de modifier le code de la assurance ;
27. - de modifier le code de la retraite ;
28. - de modifier le code de la sécurité sociale ;
29. - de modifier le code de la santé ;
30. - de modifier le code de la justice ;
31. - de modifier le code de la famille ;
32. - de modifier le code de l'éducation ;
33. - de modifier le code de la culture ;
34. - de modifier le code de la défense ;
35. - de modifier le code de la marine ;
36. - de modifier le code de la pêche ;
37. - de modifier le code de la chasse ;
38. - de modifier le code de la forêt ;
39. - de modifier le code de la montagne ;
40. - de modifier le code de la mer ;
41. - de modifier le code de la région ;
42. - de modifier le code de la collectivité territoriale ;
43. - de modifier le code de la fiscalité ;
44. - de modifier le code de la monnaie ;
45. - de modifier le code de la banque ;
46. - de modifier le code de la bourse ;
47. - de modifier le code de la assurance ;
48. - de modifier le code de la retraite ;
49. - de modifier le code de la sécurité sociale ;
50. - de modifier le code de la santé ;

Le Gouvernement a l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale le projet de loi ci-dessous, en vertu duquel il propose :

Le Gouvernement a l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale le projet de loi ci-dessous, en vertu duquel il propose :



→ Êtes-vous déjà éligible à la fibre ?

lafibrearrivechezvous.fr

Depuis le 1^{er} avril, le site de Sartel THD propose aux Sarthois de tester leur éligibilité à la fibre optique. Il suffit de rentrer son adresse et son numéro de téléphone pour savoir, via une cartographie interactive, si on est éligible tout de suite ou plus tard. Si c'est tout de suite, le site renvoie vers les offres des 8 opérateurs présents en Sarthe. Si c'est plus tard, l'utilisateur est informé de la date prévue de l'arrivée de la fibre dans sa commune. Mis à jour en permanence, le site de Sartel THD suit en effet en temps réel le déploiement du Très Haut Débit dans la Sarthe !

gagement du Conseil départemental. « Nous voulons donner des solutions performantes d'accès au numérique à tous les Sarthois et nous adapter à leurs besoins toujours en évolution, comme le télétravail, la télémedecine

ou l'explosion des démarches administratives en ligne », souligne Dominique Le Mèner.

25 000 habitations, en zone rurale ou périurbaine, ainsi que **129 zones d'activités**, ont déjà été raccordées au Très Haut Débit. Afin de relier tout le département à l'internet haut débit, Sarthe Numérique va déployer plus de 16 000 km de câble optique sur l'ensemble du territoire, permettant la création de nombreux emplois (lire par ailleurs). D'ici 2022, ce sont environ 300 000 prises qui vont être construites en Sarthe : 100 000 par les opérateurs privés sur les aires urbaines du Mans, d'Alençon et de Sablé-sur-Sarthe et 202 500 par Sarthe Numérique.

• Sauf en zone AMII, à Sablé-sur-Sarthe et Le Mans.

 RETROUVEZ NOTRE DOSSIER SUR WWW.SARTHE.FR/FIBRE

→ Le lexique du Très Haut Débit

Fibre optique : Plus fine qu'un cheveu (250 micromètres), la fibre optique est un câble permettant de transmettre une très importante quantité de données, à une vitesse proche de celle de la lumière. L'accès au réseau est considéré à Très Haut Débit dès que le débit est supérieur à 30 mégabits par seconde.

Nœud de raccordement optique (NRO) : Première infrastructure du déploiement de la fibre optique, elle couvre plusieurs communes.

Point de mutualisation (PM) : Armoires de fer reliées au NRO, c'est ici que les opérateurs commerciaux connectent leurs propres fibres optiques qui desserviront les abonnés. Un PM couvre l'équivalent d'un quartier.

Point de branchement optique (PBO) : Souterrains ou aériens, les PBO permettent de raccorder l'équivalent d'un petit groupement d'habitations ou un immeuble.

Prise terminale optique (PTO) : Prise installée chez le client, c'est le raccordement final.

Martine Crnkovic

Présidente de la commission Développement numérique et Réseaux électriques



Que se passe-t-il pour les Sarthois une fois que leur commune est raccordée à la fibre ?

Dès que Sarthe Numérique les a informés que leur habitation était raccordable, les Sarthois n'ont plus qu'à choisir leur opérateur commercial parmi les 8 fournisseurs d'accès à Internet déjà présents dans le département. Seul l'abonnement mensuel est à la charge de l'habitant.

Le déploiement de la fibre optique va également créer de nombreux emplois...

Sartel THD travaillera avec des entreprises locales. Le Département recrute également de nouveaux talents pour renforcer ses équipes chargées du suivi du déploiement du Très Haut Débit. Ce sont plus de 200 emplois qui sont attendus sur la construction du réseau ainsi que 77 000 heures d'insertion et de formation.

Contact : lafibrerecrute@sarthe.fr



Valennes Voeux : la fibre arrivera cette année

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, le 11/01/2019

C'est en toute convivialité que Nadine Mercier, maire de Valennes, a accueilli ses invités à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux.

Son discours a débuté par un hommage à Jean-François Baugé, figure emblématique de la commune, disparu en début d'année 2018. *« Je remercie l'ensemble du conseil municipal ainsi que les employés communaux pour leur travail et leur disponibilité tout au long de l'année, sans oublier les associations et leurs bénévoles qui animent le village. En 2019, nous allons poursuivre notre Sivos avec la commune de Berfay, deux classes, et la mise en place d'une garderie, à Berfay, pour tous les enfants de nos deux communes. Au niveau de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, nous avons eu beaucoup de réunions en 2018 pour réfléchir, entre autres points, au PLUi, et il y en aura encore d'autres en 2019... Mais, bonne nouvelle, la fibre optique arrive à Valennes ».*

Un nouveau véhicule espéré

Concernant les projets 2019 pour la commune, ils sont dans la suite logique de ceux engagés en 2018 : *« Après avoir réalisé l'enfouissement des réseaux électriques et téléphone dans la rue de l'Église et la rue de l'École, nous poursuivrons par la rue du Haut-Quartier avec la société Ineos. La salle polyvalente fait peau neuve, après les murs nous nous concentrerons en 2019 sur le plafond et l'éclairage. Nous étudions aussi la création d'une salle arrière au restaurant Val'Aime. Et enfin nous continuerons les travaux de l'étang. La commune doit aussi réfléchir à l'achat d'un nouveau véhicule, l'ancien ne passera pas le prochain contrôle technique... ».*



Nadine Mercier, maire, a présenté ses vœux à la population.

Le 11 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :



Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Juigné-sur-Sarthe L'arrivée de la fibre optique se prépare

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, le 18/01/2019

Vendredi, au cours de la réunion du conseil municipal, les élus ont évoqué l'arrivée de la fibre optique dans la commune. Pour anticiper les travaux de déploiement, des travaux d'élagage sont nécessaires. Dans quelques mois, ce déploiement apportera la fibre aux abords de chaque habitation.

« Il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication aériennes », a rappelé Daniel Chevalier, le maire. Une réunion d'information sur ce thème a été organisée avec une trentaine de propriétaires présents. « La commune n'est pas décisionnaire, mais elle peut aider dans les démarches. Nous avons contacté deux ou trois élagueurs », a indiqué Jean-Luc Berger, adjoint en charge des travaux.

Pour certains secteurs, Bellevue et Maupertuis, l'installation de la fibre sera décalée pour attendre l'enfouissement des réseaux aériens.

oks

Pruillé-l'Éguillé La fibre avant la fin de l'été

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, le 17/01/2019

Régis Valienne, maire de Pruillé-l'Éguillé, a procédé à la traditionnelle cérémonie des vœux à la salle des fêtes, en présence de son conseil municipal, des élus voisins et de la population venue nombreuse.

Le maire a détaillé quelques réalisations de l'année écoulée : accessibilité aux toilettes publiques, réparation du chauffage à la salle des fêtes, construction de la nouvelle caserne des pompiers, réfection des voiries. La commune, qui a enregistré huit naissances, compte 823 habitants et 71 enfants fréquentent l'école. Régis Valienne a également salué la réussite du comice et remercié tous les participants qui ont oeuvré sur cette belle fête de la ruralité.

Pour 2019, les Pruilléens bénéficieront de la fibre optique à la fin de l'été. Concernant la téléphonie mobile, une antenne sera installée près du cimetière. Prochainement, une concertation sera organisée avec les riverains et les usagers du pont de l'Arche pour définir la réfection prévue en l'année 2020. Une rencontre avec le groupe Casino va être prochainement organisée pour une étude de marché des circuits courts pour la réouverture du commerce de proximité du village. La commune accueillera en août prochain l'animation Festiloir.

« La commune a ouvert un cahier de doléances à la disposition des habitants au sein de la mairie afin que chacun puisse s'exprimer », a terminé Régis Valienne.



Régis Valienne souhaite pour 2019 l'apaisement pour tous.



SAVIGNÉ-SOUS-LE LUDE

Vœux : la fibre optique arrive

Lydia Robineau, entourée d'une partie de son équipe, a présenté ses vœux

Vendredi soir, la maire de Savigné a présenté ses vœux à la population, en présence de quelques maires du canton.

Branchement à la fibre gratuit pendant un an

« Bien sûr, après la rénovation de la mairie, le budget était limité mais malgré cela nous avons pu faire quelques travaux de voirie, changer les menuiseries de la salle des fêtes, investir dans cinq abris de jardins pour les logements de la cité, l'achat d'un photocopieur et lave-vaisselle, la reprise de la toiture de l'église... pour un montant de 61 250 € ». Un mouvement de personnel est intervenu le 1^{er} novembre avec le départ à la retraite de Patricia Morchoisne, agent technique depuis 18 ans qui œuvrait à la garderie au ménage et à la cantine du Sivos ; elle est remplacée par Aurélie Noret, en contrat de 20 heures/semaine. Katy Girard, agent d'accueil agence postale et mairie, est partie le 20 décembre pour un CDI et est remplacée par Emilie Moreau, qui tous les vendredis est à la disposition des riverains pour les aider à remplir leurs papiers.

Début des travaux avril ou mai
L'événement important en 2019 est l'arrivée de la fibre optique pour la fin



Savigné, vendredi, mairie. Aurélie Noret, Lydia Robineau, Patricia Morchoisne

de l'année, avec le début des travaux en avril ou mai. Marc Lesschaève, maire de Luché-Pringé : « Le branchement est gratuit pendant un an, et il faudra juste choisir son opérateur. Ce n'est pas plus cher qu'avant, et le débit est fortement augmenté. Des réunions seront organisées pour le choix de l'opérateur ».

Les autres projets

Concernant les travaux, des devis ont été demandés pour la voirie, l'amélioration de la couverture ainsi que

la peinture intérieure de la salle des fêtes.

Au niveau du tourisme, mise en place d'un trajet vélo Clefs-Le Lude.

Concernant la communauté de communes Sud-Sarthe (CCSS), le PLUI est une avancée pour la commune, mais en revanche un problème est survenu cet été avec le manque de minibus pour le transport des enfants participant aux activités journalières. Et la garderie est aussi un réel problème avec cette compétence prise par la CCSS...



Bessé-sur-Braye - Internet : le local NRO installé

LE PETIT COURRIER - L'ÉCHO DE LA VALLÉE DU LOIR, le 22/02/2019

Dans le cadre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique concernant le déploiement de la fibre optique dans toute la Sarthe, les communautés de communes adhérentes ont été associées à ce programme.

À ce titre, une convention d'occupation avec Sarthe numérique a été signée pour placer un Noeud de raccordement optique (NRO) du Réseau d'initiative publique Très Haut Débit de la Sarthe au lieudit Les Sablonnières, près du rond-point Jean-Mery.

L'acte prévoit l'occupation sur la parcelle appartenant à la municipalité, et l'accès au NRO par ses mandataires en entreprises accréditées.

Ce local technique de télécommunication Shelter de 15 m² de couleur verte est de dimension 6 x 2,5 x 2,9 m sur une dalle béton de dimension 6,1 x 2,6 m. **« Les travaux sont effectués pour relier ce NRO à la boîte située du côté de chez Arjowiggins en passant par la déviation », a expliqué le maire Jacques Lacoche. « On espère que cela soit aussi bien fait qu'à Évaillé même si ce n'est pas la même entreprise qui s'en chargera. »**



À gauche de la photo L'armoire contenant le NRO, lors de son installation.

Saint-Calais - Saint-Calais La fibre, tout de suite ?

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, le 15/02/2019

Les plus chanceux, en l'occurrence les habitants du secteur de Rahay, vont pouvoir se connecter avec la fibre dès demain. Le tour des autres viendra progressivement jusqu'en 2022 où toute la Sarthe pourra en bénéficier.

La première réunion d'information a eu lieu mardi, à la salle du camping, en présence du directeur de Sarthe Numérique, Xavier Devisse, Dominique Le Mener, président du département, Françoise Lelong, conseillère départementale, Léonard Gaschet, maire de Saint-Calais et cinq des sept opérateurs fibre présents pour l'instant sur le marché.

Sarthe Numérique, le syndicat Sarthois d'aménagement numérique, auquel adhèrent les quinze communautés de communes du département, prévoit d'installer d'ici 2022 pas moins de 200 000 prises pour la fibre dont 30 000 sur le secteur de la communauté de communes, qui a investi de son côté 1,6 M € pour cette opération.

Comment cela se passe ?

Pour les usagers immédiatement éligibles, il faut commencer par souscrire une offre auprès d'un des opérateurs présents sur le marché. Ce dernier se charge ensuite d'installer (gratuitement pour l'instant) le raccordement, en fonction de l'infrastructure qui existe chez vous. Vous êtes connecté avec la fibre optique.

Combien ça coûte ?

À titre d'exemple, l'un des opérateurs démarre son offre à 19,90 € par mois et la termine à 49,90 € pour un service plus complet. La facture de la fibre optique remplace bien entendu celle de votre ancienne installation.

Au final, les offres sont sensiblement équivalentes entre les différents opérateurs. Mais tout dépend du service que l'on demande : internet, télévision, téléphonie mobile et fixe... « *La fibre optique, c'est ce qui va faire fonctionner tout cela en même temps* », expliquait Xavier Devisse aux nombreux usagers qui se sont déplacés mardi. Avec la stabilité et la rapidité en plus.



De nombreux usagers sont venus s'informer sur l'installation de la fibre.



Mayet Un noeud de raccordement optique installé

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, le 01/04/2019

Un noeud de raccordement optique (NRO) a été installé mercredi, avenue de la liberté, près du cimetière. C'est la première pierre de la desserte par fibre optique, le lieu où convergent les lignes des abonnés d'un même quartier ou d'une même ville. Cet équipement contient des batteries de secours, un répartiteur optique, divers équipements et un système de climatisation.

300 000 prises

Le Département avec son syndicat mixte « Sarthe numérique » a prévu de déployer la fibre optique dans les zones délaissées par les opérateurs tel Orange, qui investissent dans les zones les plus denses. 300 000 prises vont ainsi être déployées dans le département d'ici 2022. La commune de Mayet prépare cette arrivée en installant des fourreaux pour la fibre optique lors des travaux sur les réseaux. Et la fibre à Mayet, c'est pour quand ? « On ne le sait pas vraiment. En ce moment, les réseaux structurants sont construits, vers Verneil-le-Chétif par exemple, note Stéphane Tourault, directeur des services techniques de Mayet. Pour les branchements pour les particuliers, je pense que cela pourrait se faire en 2021. On ne dispose pas d'information précise sur ce point. »



Ce grand caisson est un NRO, une sorte de gare de triage pour les flux d'information véhiculés sur la fibre optique.

Mardi 4 juin 2019

AUTOUR DU MANS

COMMUNES EXPRESS

SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE

Cinéma. « Mon inconnue ». Du jour au lendemain, Raphaëlle retrouve plongé dans un monde où il n'a jamais rencontré Olivia, la femme de sa vie. Comment va-t-il s'y prendre pour reconquérir sa femme, devenue une parfaite inconnue ? Mardi 11 juin, 20h, salle Michel-Berger, rue de la Pelouse.

ALLONNES

Concert pour deux chorales. La chorale Voc'Allonnes de l'établissement d'enseignement artistique invite la chorale Mille Accords de l'EEAD Jango Reinhardt d'Arrage. Au programme : « La petite messe » de Léo Delibes. Les deux chorales seront dirigées par Mme Gwenaëlle Lucas. Ce soir à 20h30, église Saint-Martin d'Allonnes, Vieux-Bourg. Gratuit. Contact : 02 43 80 48 00.

Équilibre par la compagnie du Métronome. Théâtre. Une création sur l'égalité femmes/hommes. Une femme dans l'entreprise qui récolte à souhait remarques désobligeantes, contrariétés et déceptions. On ne sait jamais au fil de l'action si les divers voeux sont dans sa tête ou dans la réalité. Une pièce qui aurait pu s'intituler Déséquilibre ! Jeudi 6 juin, 15h, péniche Excelsior. Gratuit.

PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE

Atelier chant parent-enfant. Mercredi 19 juin, 10h30 à 12h, Rubis Cube, rue Châteauroix. Proposé par le centre Rabelais, cet atelier parent-enfant permet de développer la confiance corporelle et prendre confiance en soi par la mise en pratique de petits exercices : jeux vocaux, exercices de détente, de respiration. Avec Emmanuelle Lepretre, coach vocal. À partir de 8 ans. Tarifs : 4€, 8€ hors CDC. Inscription avant le 12 juin. Contact : accueil@lerabelais.org

SUD-EST DU PAYS MANCEAU

Après Changé et Brette-les-Pins la fibre arrive à Parigné-l'Évêque

La CDC du Sud-Est du Pays Manceau a signé un nouveau Contrat de Territoire Innovant (CTI) avec Sarthe Numérique et le Département.



Marteine Renaut, présidente de la CDC, et Dominique Aubin, vice-présidente du Conseil départemental, signent le contrat en présence de Nicolas Hecq, directeur technique de Sarthe Numérique.

Photo : G. Manceau

Le Contrat de Territoire Innovant (CTI) avec Sarthe Numérique et le Département formalise les engagements de la CDC et du Département pour le financement de la desserte intégrale du territoire en fibre optique, et rappelle la mobilisation d'un financement complémentaire du Département de 200 €.

Tout le territoire sera desservi d'ici 2022

La participation de la CDC tient compte des efforts consentis depuis 2016. Elle est fixée à 407 000 €. Le Département, qui a supporté intégralement la charge financière pour le déploiement des réseaux structu-

rants permettant de proposer un réseau fibre optique pour tous les Sarthois, apporte une aide complémentaire de 562 800 €.

Expérience de télé-médecine aux Térébinthes

Marteine Renaut, la présidente de la CDC, rappelait que Changé et Brette-les-Pins étaient les premières communes à être équipées en raison de la présence de zones blanches, et annonçait que Parigné-l'Évêque serait la 3^e tout en maintenant l'engagement d'amener la fibre sur tout le territoire d'ici 2022. Elle signalait en outre qu'une expérience de télé-médecine allait être mise en place avec

le Pays du Mans et l'établissement des Térébinthes à Parigné-l'Évêque. Une solution fibre optique sera proposée dès juillet 2019 aux sites isolés qui n'avaient pas pu être desservis dans le cadre du déploiement initial, dès lors que les habitants souscriront un abonnement auprès d'un des huit opérateurs présents sur le réseau. Pour savoir s'ils sont éligibles à la fibre, il leur suffira de rentrer leur adresse sur le site : la fibre arrive chez vous.fr et de consulter la carte interactive. Ils seront alors dirigés vers les offres des huit opérateurs. Pour toute information complémentaire, un numéro vert est mis à disposition : 0 800 800 617.

ALLONNES

Équilibre en spectacle

AUTOUR DU MANIS

Après Changé et Belle-les-Pins la fibre arrive à Pailhagat-Evèpue

Le projet de fibre optique pour la commune de Pailhagat-Evèpue est en cours d'étude. Les travaux de pose de la fibre optique sont en cours de réalisation. Les travaux de pose de la fibre optique sont en cours de réalisation.



Image illustrative du projet de fibre optique pour la commune de Pailhagat-Evèpue.

Le projet de fibre optique pour la commune de Pailhagat-Evèpue est en cours d'étude. Les travaux de pose de la fibre optique sont en cours de réalisation. Les travaux de pose de la fibre optique sont en cours de réalisation.

Le projet de fibre optique pour la commune de Pailhagat-Evèpue est en cours d'étude. Les travaux de pose de la fibre optique sont en cours de réalisation. Les travaux de pose de la fibre optique sont en cours de réalisation.

Le projet de fibre optique pour la commune de Pailhagat-Evèpue est en cours d'étude. Les travaux de pose de la fibre optique sont en cours de réalisation. Les travaux de pose de la fibre optique sont en cours de réalisation.

Commune	Projet	Statut
Pailhagat-Evèpue	Fibre optique	En cours d'étude
Changé	Fibre optique	En cours de réalisation
Belle-les-Pins	Fibre optique	En cours de réalisation

Sarthe Loir - Le déploiement continue en Pays fléchois

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, WWW.LEMAINELIBRE.FR, le 07/11/2019

« La fibre arrive chez vous ». Les panneaux fleurissent en campagne, à l'entrée des communes. Fin 2020, la quasi-totalité de la CDC du Pays fléchois devrait être reliée à la fibre optique. « On suit le calendrier » constate Jean-Pierre Guichon, conseiller municipal et communautaire, délégué au numérique et à l'informatique.

Mardi, un nouveau forum numérique était organisé à La Flèche, salle Printania, en présence d'une grande partie des opérateurs présents sur le département, dont les deux derniers arrivés, Orange et Free. Ce forum était plus particulièrement destiné « aux habitants de La Flèche, Clermont-Créans et Mareil », précise Nicolas Hecq, directeur de Sarthe Numérique.

SFR et Bouygues début 2020

En Pays fléchois, les prochaines communes concernées par le déploiement sont Bousse, Arthezé, Courcelles-la-Forêt, Villaines-sous-Malicorne, Crosnières et Cré-sur-Loir. Le principe reste le même : pour les opérateurs de proximité, Sarthe Numérique prend en charge le raccordement jusque dans l'habitation. « Pour les opérateurs nationaux, ils nous louent le réseau, non compris le raccordement », explique Nicolas Hecq. « Ils le font eux-mêmes, avec possibilité de répercuter tout ou partie du coût. Sachant qu'ils ont parfois des opérations promotionnelles ».

Les deux derniers opérateurs nationaux, SFR et Bouygues, ne se sont pas encore positionnés. « Ils devraient arriver en début d'année 2020 » estime Nicolas Hecq.

Renseignements complémentaires et test d'éligibilité sur le site lafibrearrivechezvous.fr



Un nouveau forum numérique s'est tenu à Printania, mardi.

Le 11 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération relative à la mise en place d'un service de conseil municipal.

Le conseil municipal a décidé de :

1. Approuver la mise en place d'un service de conseil municipal, dont le rôle sera de conseiller le conseil municipal sur les questions relatives à la gestion du territoire communal.

2. Approuver la mise en place d'un service de conseil municipal, dont le rôle sera de conseiller le conseil municipal sur les questions relatives à la gestion du territoire communal.

Le conseil municipal a décidé de :

1. Approuver la mise en place d'un service de conseil municipal, dont le rôle sera de conseiller le conseil municipal sur les questions relatives à la gestion du territoire communal.

2. Approuver la mise en place d'un service de conseil municipal, dont le rôle sera de conseiller le conseil municipal sur les questions relatives à la gestion du territoire communal.

Le conseil municipal a décidé de :



Le conseil municipal a décidé de :

Saint-Mars-la-Brière - Un coup de pouce au numérique

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, le 11/07/2019

Un nouveau contrat avec le Département va permettre d'assurer au territoire une couverture complète en très haut débit à l'horizon de 2022.

Le conseil départemental de la Sarthe, Sarthe Numérique et la communauté de communes du Gesnois Bilurien ont signé un nouveau contrat de territoire innovant, à Saint-Mars-la-Brière.

Cette signature de contrat fait suite à la volonté du conseil départemental d'équilibrer le développement du territoire. *« Ce développement passe bien sûr par le déploiement d'un réseau public de très haut débit en fibre optique, »* explique le président du conseil départemental Dominique Le Mèner, *« Ce projet a été rendu possible grâce au concours des communautés de communes. Ce chantier d'envergure est également soutenu par la région, l'Europe et l'État. »*

Aujourd'hui, les quinze communautés de communes du département sont adhérentes à Sarthe Numérique via des contrats territoriaux innovants. *« Ces CTI contractualisent le partage financier entre Sarthe Numérique, les communautés de communes et le département. Ils permettent également de formaliser les engagements entre structures afin de financer la desserte intégrale du territoire en fibre optique qui devrait être effective en 2022 ».*

Le contrat signé avec la communauté de communes du Gesnois Bilurien concerne une couverture intégrale du territoire pour un montant de 2 723 500 €. *« Cette participation tient compte des efforts que nous avons consentis depuis 2015, »* explique le président Christophe Chaudun, *« une solution fibre optique sera proposée cet été aux sites isolés qui n'avaient pas pu être desservis lors du déploiement initial, dès lors que les habitants souscriront une offre auprès d'un des opérateurs ».*

Afin de permettre de desservir l'intégralité du territoire, le conseil départemental apporte un aide complémentaire au Gesnois Bilurien de 1 089 400 €.



Les élus du conseil départemental, de Sarthe Numérique et du Gesnois Bilurien ont signé un contrat territorial innovant.

Le 11 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :



Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Mayet - Fibre : le calendrier s'est accéléré

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, le 24/09/2019

« Nous ne nous sommes pas trompés en mobilisant des fonds permettant une forte politique d'aménagement numérique sur l'ensemble de notre territoire » affirmait François Boussard, président de la communauté de communes Sud Sarthe à l'occasion de la signature du « contrat territoire innovant » avec le département, représenté jeudi soir à La Bruère-sur-Loir par Brigitte Lecor. Le conseil départemental déploie la fibre pour tous les Sarthois. Il est épaulé, entre autres, dans cette mission par les 15 communautés de communes du département, adhérentes à Sarthe Numérique, via les contrats territoires innovants.

Les élus locaux se sont félicités de l'accélération du calendrier d'arrivée de la fibre optique. « On avance à grands pas » indiquait François Boussard. Requeil, Luché-Pringé, Saint-Jean-de-la-Motte, Saint-Germain-d'Arcé et Mansigné sont ou seront raccordables d'ici la fin de l'année. Les autres communes le seront au cours des trois prochaines années. Xavier Devisse, directeur de Sarthe numérique, a indiqué que 400 millions d'euros sont mobilisés, dont 40 % par les collectivités publiques, intercommunalités, département, État, Europe.

Le site www.lafibrearrivechezvous.fr permet de tester son éligibilité à la fibre optique. Il suffit de rentrer son adresse, pour connaître la réponse, à partir d'une carte interactive. Rappelons que l'accès à la fibre est conditionné par la souscription d'un abonnement mensuel d'une trentaine d'euros auprès d'un opérateur.



Lors de la signature du contrat, avec de g. à dr : Xavier Lavis, Brigitte Lecor, François Boussard et Yveline Limodin.

PROJET DE RESOLUTION N° 10 - 2020

PROJET DE RESOLUTION N° 10 - 2020

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, et après avoir entendu la présentation du maire, décide :

1. D'adopter le plan de zonage d'urbanisme (PZU) de la commune de [nom de la commune] ;

2. D'autoriser le maire à signer le PZU ;

3. D'autoriser le maire à déposer le PZU à la préfecture ;

4. D'autoriser le maire à publier le PZU ;

5. D'autoriser le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du PZU ;

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, et après avoir entendu la présentation du maire, décide :

1. D'adopter le plan de zonage d'urbanisme (PZU) de la commune de [nom de la commune] ;

2. D'autoriser le maire à signer le PZU ;

3. D'autoriser le maire à déposer le PZU à la préfecture ;

4. D'autoriser le maire à publier le PZU ;

5. D'autoriser le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du PZU ;

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, et après avoir entendu la présentation du maire, décide :

1. D'adopter le plan de zonage d'urbanisme (PZU) de la commune de [nom de la commune] ;

2. D'autoriser le maire à signer le PZU ;

3. D'autoriser le maire à déposer le PZU à la préfecture ;

4. D'autoriser le maire à publier le PZU ;

5. D'autoriser le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du PZU ;



Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, et après avoir entendu la présentation du maire, décide :

1. D'adopter le plan de zonage d'urbanisme (PZU) de la commune de [nom de la commune] ;

2. D'autoriser le maire à signer le PZU ;

3. D'autoriser le maire à déposer le PZU à la préfecture ;

4. D'autoriser le maire à publier le PZU ;

5. D'autoriser le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du PZU ;

Amné-en-Champagne Fibre : il est possible de se raccorder

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, le 14/01/2019

Mercredi dernier, la salle des fêtes d'Amné-en-Champagne était à peine assez grande pour recevoir les très nombreux habitants venus s'informer sur le déploiement de la fibre. Sept opérateurs ont présenté leurs offres.

Cette première réunion à Amné, qui sera suivie de nombreuses autres dans les différentes communes du territoire, est l'aboutissement d'un projet ambitieux et d'un partenariat entre Etat, Département, Région et Communauté de communes. Face aux difficultés d'accès à internet en zone rurale, le Département a décidé de mettre en place une politique afin que les territoires aient accès au haut débit. En 2016, la communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen (LBN) décidait d'adhérer au Sdan (Schéma directeur d'aménagement numérique) pour tout le territoire.

Axione a remporté l'appel d'offres

Gérard Plantais, vice-président de la communauté de communes, explique : « *LBN a décidé de développer la fibre prioritairement dans les petites communes où le débit ADSL était faible, et d'équiper 17 communes sur les 29 du territoire : on en est au premier lancement* ». Pour les autres communes du territoire, c'est Axione qui a remporté l'appel d'offres.

« *Comme nous avons gagné du temps sur les échéances, et donc baissé le coût des prises de raccordement*, explique Catherine Paineau, conseillère départementale, *une proposition pourra être faite à tous les Sarthois, même les plus reculés, si ces derniers s'engagent dans un abonnement rapidement. C'est une bonne nouvelle pour les foyers très isolés.* » Grâce à l'engagement entre Sarthe numérique, Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique (SmsAn), constitué du Conseil départemental et des Communautés de communes, et Sartel THD, filiale d'Axione Infrastructures, tous les Sarthois auront donc accès à la fibre en 2022. Nicolas Hecq, directeur technique de Sarthe numérique précise : « *C'est la fin des travaux, et l'ouverture de la phase commerciale peut désormais se faire : il est possible de se raccorder au réseau* ».

Renseignements : 08 00 80 06 17, appel gratuit.



Numérique. Fibre : 10 questions à Gérard Plantais

LES NOUVELLES - L'ÉCHO FLÉCHOIS, le 24/01/2019

Gérard Plantais est vice-président de la Communauté de Communes LBN. Dans le cadre du déploiement de la fibre en Sarthe, nous lui avons posé 10 questions.

LBN. Ce mois de janvier a été marqué par le lancement commercial de la fibre à Amné-en-Champagne et à Longnes (Cf les Nouvelles du 17 janvier). Mercredi 9 janvier, les habitants des deux communes étaient conviés à une réunion publique pendant laquelle ils pouvaient souscrire à un abonnement grâce aux opérateurs présents.

Ce lancement n'est que le début de déploiement de la fibre sur le territoire sarthois. Comment cela fonctionne-t-il ? Quels sont les habitants concernés ? Nous avons posé 10 questions à Gérard Plantais, vice-président de la Communauté de communes LBN.

Pourquoi les collectivités ont-elles décidé de se charger du déploiement de la fibre en Sarthe ?

C'est le département qui est à l'initiative de ce développement de la fibre. Depuis 2011, ils travaillent dessus, trouvé des partenaires, et ont créé un Schéma directeur d'aménagement du numérique (Sdan). En 2014, le département a demandé aux Communautés de Communes (CdC) leur aide. Pour LBN, cela représentait un budget de 4 millions d'euros. Il était possible de participer partiellement, mais la CdC de LBN a décidé dès le départ de participer à 100 % afin de couvrir l'ensemble des communes.

Où en est le déploiement de la fibre dans le département de la Sarthe actuellement ?

Le département a souhaité fournir la fibre en premier lieu aux zones « à très faible débit ». Nous en sommes à la première phase de lancement. De janvier 2019 à janvier 2020, 17 communes vont avoir accès à la fibre et pouvoir souscrire à un abonnement. Pour le reste, et suite à l'appel d'offres du département, c'est la société Axione qui se chargera de l'installation et du déploiement de la fibre. D'ici 2022, le département prévoit que tous les Sarthois auront accès à la fibre.

Est-ce que la fibre nécessite la mise en place d'un nouveau système de raccordements, ou est-il possible d'utiliser les raccords déjà existants ?

C'est un réseau indépendant du reste des raccordements. Il y a donc de nouvelles installations comme la mise en place de poteaux par exemple.

Comment savoir si mon habitation est 'éligible' et peut recevoir la fibre ?

Au fur et à mesure que la fibre va être installée. Les habitants seront au courant et recevront une invitation à une réunion publique.

Quelles villes sont concernées par le lancement commercial de la fibre dans les prochains mois (ou semaines) ?

La prochaine réunion publique a lieu à Brains-sur-Gée, le 29 janvier prochain à 18h30. Les communes suivantes seront Chassigné, Joué-en-Charnie, Chemiré-en-Charnie ou encore Epineu-le-Chevreuil. Il n'y a pas encore de dates précises, mais les réunions auront lieu autour du 15 février.

« Si je ne peux pas aller à la réunion publique, comment savoir quels sont les opérateurs qui proposent la fibre pour mon habitation ? »

Il y a sept opérateurs qui proposent la fibre en Sarthe. Il est possible de se renseigner auprès du Sdan ou d'appeler la communauté de communes LBN. (Six opérateurs étaient présents lors de la réunion du 9 janvier : Ozone, K-net, videofutur, Coriolis, Nord Net ou encore Sarthe fibre pour les entreprises et collectivités ndlr).

« Une fois que j'ai souscrit à un abonnement, qui prend en charge l'installation ? »

À partir du moment où la commercialisation est lancée, les usagers peuvent souscrire à l'abonnement. Les techniciens du Sdan passent ensuite au domicile du demandeur pour installer la prise. Le passage du câble et l'installation de la prise sont pris en charge par le département jusqu'à un an après le lancement de la commercialisation. Sous réserve que l'on puisse passer des câbles ou poser des gaines correctement. S'il y a une remise en état à faire, ce sera à la charge de l'usager.

« Comment cela se passe-t-il si j'habite dans une maison 'isolée' ? »

Cela concerne environ 5 % des usagers. Ces derniers ne vont pas avoir la fibre tout de suite. Des guichets seront mis en place sur le territoire sarthois. Après avoir souscrit à un abonnement ou alors reçu un engagement d'un opérateur, ils pourront se rendre dans ces guichets. Le département installera ensuite la fibre dans les 6 mois à venir.

« Si mon opérateur prend en charge l'installation, et que je souhaite changer un an plus tard, dois-je le rembourser ? »

Vous êtes libres d'aller où vous voulez, à condition de respecter le contrat qui vous lie avec le fournisseur. Dans tous les cas, il n'y a pas de raison de payer, car ce n'est pas le fournisseur qui prend en charge l'installation mais le Sdan et donc le département.

« Combien de temps dois-je attendre pour avoir la fibre après avoir souscrit à un abonnement ? »

On nous a dit qu'il faut attendre entre 3 et 5 semaines.

Propos recueillis par Anne-Lyse RENAUT.



Gérard Plantais entouré Nicolas Hecq, directeur technique de Sarthe numérique, et Catherine Paineau, conseillère départementale (en haut), Ozone, l'un des opérateurs qui propose la fibre en Sarthe. (en bas)



SAINTE-CÉROTTE

Les premiers servis en fibre optique

« Fiers des Cérottois ». C'est en ces termes que le maire de Sainte-Cérotte Joël Renvoisé a présenté samedi ses vœux et ceux de son conseil municipal à la population.

Fier, parce qu'une grande partie des habitants de la commune se sont investis pour que le comice soit une réussite. Et il l'a été au-delà des espérances.

Parlant ensuite des projets 2019, le maire a annoncé l'extension de l'éclairage public rue Renée-Herbelin. Mais aussi la réfection du monument aux Morts, ainsi que la mise aux normes de l'accessibilité du cimetière. Également des travaux de voirie, rue du Château-d'Eau. Enfin, l'achat d'une parcelle de 2 850 m², destinée à l'amélioration de la visibilité du carrefour et la construction d'un bassin de rétention.

La fibre en mars

La fibre optique, comme dans beaucoup d'autres communes du secteur,



Joël Renvoisé a présenté ses vœux à la population.

arrive. Mais Sainte Cérotte sera parmi les premiers servis puisqu'elle sera opérationnelle dès la fin du premier trimestre.

Le marathon du Plui

Joël Renvoisé a également évoqué le marathon des réunions préparatoires pour la mise en place du plan local d'urbanisme intercommunal. Sur ce sujet, Jacky Breton, le pré-

sident de la communauté de communes, a pris l'exemple de Sainte-Cérotte, pour laquelle l'administration impose 15 maisons à l'hectare (environ 450 m² de terrain). « C'est ridicule d'imposer de si petites parcelles en milieu rural, mais nous nous battons jusqu'au bout pour changer les choses » a indiqué l'élu.

MONTFORT-LE-GESNOIS

Urbanisme et fibre au centre des vœux du Gesnois bilurien

Deux ans après la création de la nouvelle communauté de communes, le président Christophe Chaudun a présenté ses vœux à Montfort.



Christophe Chaudun et les vice-présidents de la communauté de communes du Gesnois bilurien.

C'est en présence des élus des 23 communes du territoire que Christophe Chaudun a salué « le travail effectué par chacun des élus et vice-présidents pour faire évoluer la communauté de communes et de la laisser sur de bonnes bases pour le prochain mandat. »

Deux gros dossiers

Cette cérémonie a permis de présenter quelques gros dossiers du Gesnois bilurien avec pour commencer le plan local d'urbanisme intercommunal (Plui). « En 2018 nous avons réalisé 16 réunions pour une validation du Plui avant la fin de l'année 2019. Il servira à harmoniser et mettre en cohérence l'ensemble du territoire en matière d'habitat, d'agri-

culture, d'économie et de zone naturelle jusqu'en 2030. » L'autre gros dossier du Gesnois bilurien est le déploiement de la fibre optique d'ici à 40 mois. « Nous venons de prendre un engagement auprès de Sarthe Numérique. C'est un investissement de 2 000 000 € afin que tous les foyers puissent bénéficier de l'internet haut débit d'ici à 2023. Ce choix permettra de développer l'économie, le télétravail, les prix de l'immobilier mais également la télémédecine qui permettra un lien direct avec des spécialistes du centre hospitalier du Mans. »

La jeunesse

Depuis la fusion des deux communautés de communes, la compétence

jeunesse est revenue au Gesnois bilurien. « Nous sommes actuellement en train de transférer les agents communaux à l'intercommunalité avant janvier 2020. Le service sera alors pleinement communautaire pour le prochain mandat. »

La CDC compte donc quatre multi-accueils à Saint-Cornille, Montfort-le-Gesnois, Connerré et Lombron pour un total de 50 places. « Un projet d'ouverture d'un cinquième devrait voir le jour au Breil-sur-Mérize. De plus, le Gesnois bilurien a également repris en régie le relais d'assistantes maternelles, un dispositif qui vient en appui des parents et des assistantes maternelles à domicile. »

Développement économique du territoire

Depuis la fusion, le développement économique est l'une des compétences de la communauté de communes du Gesnois bilurien. Si l'actualité récente a été marquée les difficultés de la laiterie Novandie de Savigné-l'Évêque et la mise en redressement judiciaire de la papeterie Arjowiggins à Saint-Mars-la-Brière, « l'année 2018 avait montré des signes encourageants sur les zones d'activité communautaires dont certaines sont en plein développement comme celle de la Vollerie à Bouloire ou celle des

Challands 2 à Connerré. »

Plusieurs entreprises devraient s'installer. « Ces projets s'accordent très bien avec celui de la desserte autoroutière de Connerré-Beillé. La société Cofroute envisage le début des travaux pour le mois de mars. Nous avons pu compter sur le soutien des élus de tous les échelons pour défendre ce projet important pour les entreprises et les travaux publics. »

Cette année 2018 a également permis au Gesnois Bilurien de lancer le plan intercommunal de développement

économique (Pide). « Ce plan permet de développer trois axes : la promotion du territoire et des entreprises, le développement des entreprises du territoire et enfin le renforcement de l'offre économique du territoire. »

Ce Pide pourrait se traduire par la mise en place d'actions concrètes comme l'édition d'une plaquette de promotion, d'un périodique, d'un annuaire des entreprises, la création d'un guichet unique d'aides et d'informations ou encore de la mise en place d'un club d'entrepreneurs.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20201126-2020_11_D259-DE en date du 07/12/2020 ; REFERENCE ACTE : 2020_11_D259



AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20201126-2020_11_D259-DE
en date du 07/12/2020 ; REFERENCE ACTE : 2020_11_D259

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20201126-2020_11_D259-DE
en date du 07/12/2020 ; REFERENCE ACTE : 2020_11_D259

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20201126-2020_11_D259-DE
en date du 07/12/2020 ; REFERENCE ACTE : 2020_11_D259

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20201126-2020_11_D259-DE
en date du 07/12/2020 ; REFERENCE ACTE : 2020_11_D259

Joué-en-Charnie - Fibre. Salle comble lors de la réunion commerciale

LES NOUVELLES - L'ÉCHO FLÉCHOIS, le 28/02/2019

Mardi 19 février, les habitants de Joué-en-Charnie, Chemiré-en-Charnie, principalement, ont fait de la salle polyvalente de Joué-en-Charnie une salle comble pour la présentation de la fibre optique. Nicolas Hecq, du syndicat mixte Sarthe Numérique a présenté les différentes étapes de raccordement tandis que Gérard Plantais, de la Communauté de Communes Loué Brulon Noyen, rappelait le financement de l'opération. Les personnes présentes ont pu, ensuite, poser toutes les questions qu'ils désiraient, avant de laisser la parole aux opérateurs commerciaux présents.

Contact et renseignement : numéro vert : 0800 600 617



Une réunion commerciale a été organisée le 19 février.



Montval-sur-Loir - La fibre, l'avenir de Loir Lucé Bercé sur le 99.3

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE.FR, le 19/03/2019

Cette semaine sur le 99.3. **L'interview du jour** : du lundi au vendredi, à 13 h et 18 h; samedi, à 9 h, et dimanche, à 11 h : un Sarthois au championnat du monde de tennis de table à Budapest, l'association Grains de roche au trophée Roses des sables, le tremplin du festival des Kampagn'arts, l'installation de la vidéo-protection à Aubigné-Racan. **Actu Sud Sarthe** : les nouveaux multi-accueils de la communauté de communes Sud Sarthe avec Béatrice Latouche, vice-présidente, lundi, à 12 h 30. **Mémoire et patrimoine** : l'abbaye de la Clarté Dieu à Saint-Paterne-Racan, mardi, à 17 h 30. **L'écho de la jeunesse** : les terminales aménagement paysager de la MFR de Verneil-le-Chétif présentent les jardins du château du Lude, mercredi et dimanche, à 14 h. **Paroles Solidaires** : le voyage au Maroc du foyer de vie du Moulin de la Cour à Saint-Pierre-du-Lorouër, mercredi, à 17 h 30. **Territoire (s)** : la fibre et le développement économique par le numérique sur la communauté de communes Loir Lucé Bercé, avec les vice-présidents Galiène Cohu et Denis Turin, vendredi, à 17 h 30. **Infos** au 02 43 79 50 15.



Galiène Cohu et Denis Turin parlent de la fibre dans Territoire (s) vendredi, à 17 h 30.

Sainte-Cérotte - La fibre optique est arrivée

LE PETIT COURRIER - L'ÉCHO DE LA VALLÉE DU LOIR, le 29/03/2019

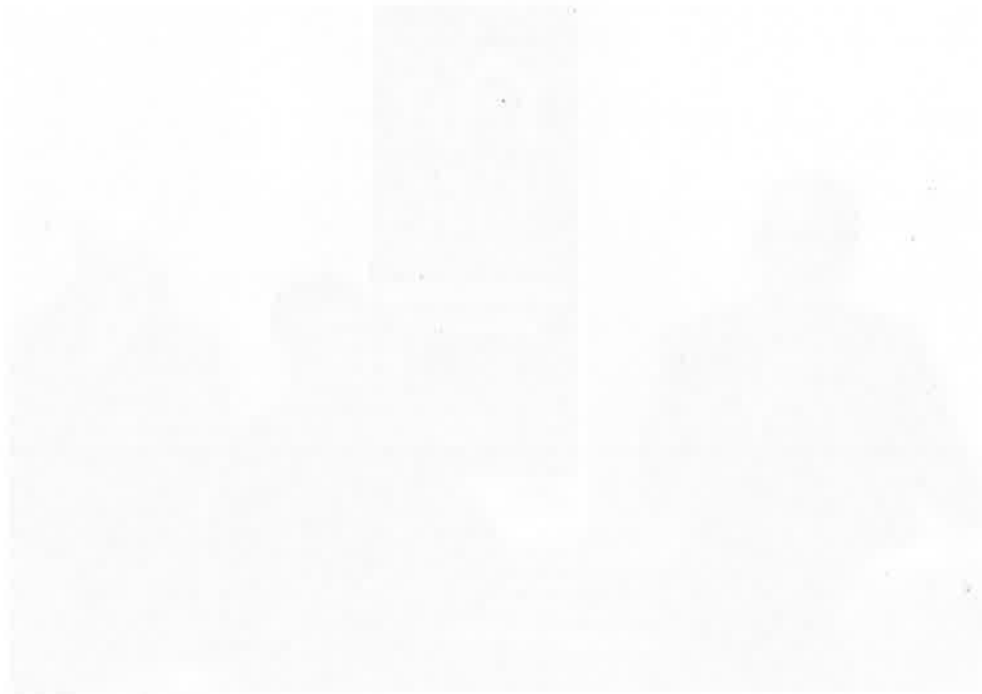
Sarthe numérique a scélé un partenariat avec Sartel THD, filiale d'Axione Infrastructures, afin que tous les Sarthois puissent avoir accès au Très haut débit internet en 2022.

Dans la commune, les travaux d'équipement sont terminés et une réunion publique de présentation vient d'avoir lieu. Une invitation a été adressée aux administrés impactés par le déploiement.

Il y a peu, dans la salle du restaurant Rest'Oph, il n'était pas été aisé de se frayer un chemin parmi les habitants, venus très nombreux. Le sujet de ce rendez-vous consistait en la présentation des offres commerciales pour les abonnements fibre optique. Six opérateurs proposent leurs forfaits, avec plus ou moins de service inclus. Les tarifs sont à la carte.



Xavier Devisse, directeur de Sarthe numérique avec Françoise Lelong et le président du département, Dominique le Mèner



Fibre optique : la Sarthe accélère

Tous les Sarthois auront accès à la fibre optique d'ici à fin 2022. Avec huit ans d'avance.

Nicolas FERRAND
pour la Sarthe Numérique (SNTN)

Selon l'engagement qui a été pris, il sera fait en quatre ans ce qui devait l'être en douze. Un sacré coup d'accélérateur dans le domaine du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du département. Hier, à l'Abbaye de l'Épau, 200 élus sont venus s'informer sur ce sujet qui fait de plus en plus figure de priorité.

L'état des lieux

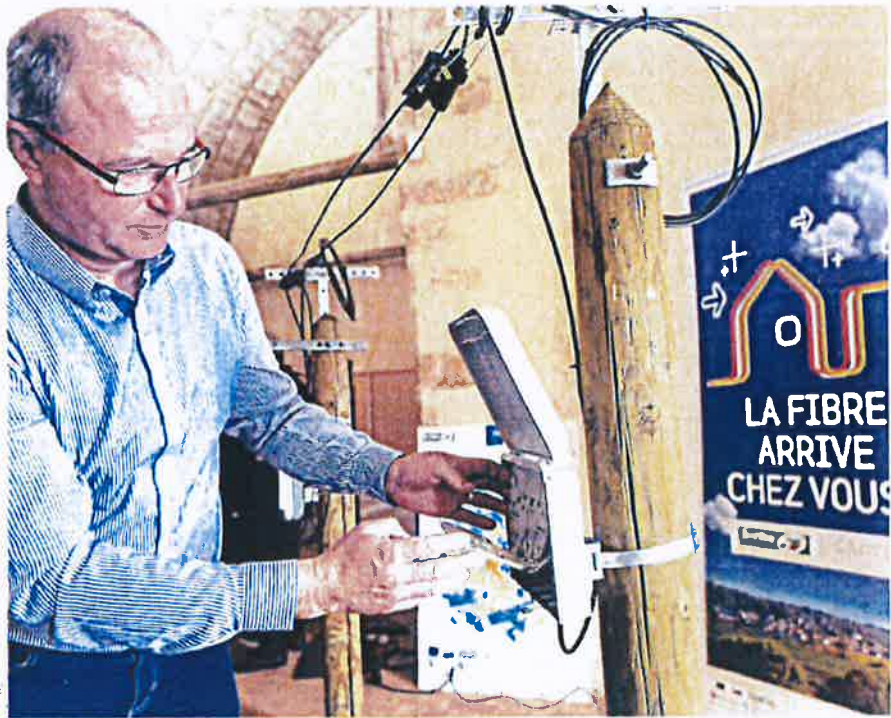
« Actuellement, 100 000 Sarthois se connectent chaque jour sur un réseau performant qui leur permet de bénéficier des meilleurs services au meilleur coût », indique Martine Crenkovic, conseillère départementale. « 2 000 entreprises bénéficient d'un service professionnel dont 850 à travers le raccordement à la fibre optique. Tous nos collèges et sites administratifs sont reliés à la fibre optique. »

Une disparité

« En 2011, à la demande du Gouvernement, les opérateurs privés ont choisi la fibre optique pour l'agglomération du Mans, d'Alençon et pour la ville de Sablé », rappelle Martine Crenkovic. « Le reste du territoire s'est senti abandonné. Le Département s'est alors mobilisé. Notre priorité a immédiatement été les secteurs ruraux où la solution ADSL était déjà largement déficiente. »

L'accélération

« Dès 2017, la nécessité d'accélérer ce déploiement s'est imposée comme une évidence », poursuit Martine Crenkovic. Rapidement, un engagement a été signé entre Sarthe Numérique (syndicat mixte constitué du Conseil départemental et des communautés de communes) et Sarte THD. Les deux installeront la fibre optique là



Abbaye de l'Épau hier matin. Le déploiement de la fibre dans le département connaît une sérieuse accélération.

Photo VL, René PÉRIEUX

où les opérateurs privés ne se sont pas engagés. Objectif annoncé : « la couverture intégrale du territoire d'ici à 2022 », a annoncé Martine Crenkovic. « Il va falloir que nous réalisons en quatre ans ce que nous avions

prévu initialement de faire en plus de dix ans. »

L'engagement

En 2022, 300 000 prises auront été

construites en Sarthe, 100 000 par les opérateurs privés sur les agglomérations du Mans, d'Alençon et de Sablé, et 200 000 par Sarthe Numérique sur le reste du territoire. Sarte Numérique et Sarte THD ont

signé un contrat de concession pour 30 ans. Sarthe Numérique assurera le contrôle du respect des engagements de service public.

« Il existe une attente très forte »



Francis Lison et Jean-Marie Firmesse.

Parmi les élus venus assister au séminaire hier matin à l'Abbaye de l'Épau : Jean-Marie Firmesse, maire de Saint-

Régomer-des-Bois, et Francis Lison, qui représente la commune de Villeneuve-en-Périgord à Sarthe Numé-

rique. Selon les prévisions, la fibre optique arrivera sur leurs territoires à priori au début de l'année 2020. « Un très bon point dans la mesure où il existe une attente très forte », note Jean-Marie Firmesse. « Que ce soit les particuliers, mais aussi les entreprises, les artisans ou les agriculteurs, les besoins dans le domaine du haut débit sont de plus en plus importants. Des temps d'accès trop longs peuvent avoir un retentissement sur l'activité économique. »

« Un véritable enjeu »

« De plus en plus, le travail à domicile prend de l'ampleur, et un débit trop lent peut être pénalisant », poursuit Francis Lison. « La fibre optique est un véritable enjeu en termes d'attractivité de nos territoires, et encore peut-être plus la campagne. » « Cela pourra avoir un impact sur la revitalisation de nos communes, notamment sur les centres de maison. Avant de s'installer, on nous demande où nous en sommes au niveau fibre optique. Dans une commune rurale, des gens ont refusé d'acheter parce que le très haut débit n'était pas encore déployé », glisse Francis Lison. « Le fait de donner la priorité aux zones rurales mal desservies a été en tout cas très apprécié. »

« Indispensable pour être attractif »

Ceux qui n'ont pas encore la fibre l'attendent donc avec patience. D'autres, qui en sont désormais pourvus, ne cachent pas leur satisfaction. C'est le cas de Joël Métenier, le maire de Saint-Symphorien. « Nous en sommes dotés depuis près de deux mois. Et je constate que nos adhérents prennent contact en grand nombre avec les opérateurs. Il y a une grosse attente. Au quotidien, nous voyons des véhicules qui viennent pour des connexions. Et cela concerne aussi bien les particuliers que les entreprises. Pour les collectivités, cela a un coût, 500 € par prise. Mais au final, c'est un investissement : le très haut débit est indispensable pour être attractif. »

Un site pour tester l'éligibilité



Le site de Sarte THD permet de savoir quelles communes sont éligibles.

Depuis ce lundi 1^{er} avril, le site de Sarte THD permet aux Sarthois de tester leur éligibilité à la fibre optique. « Il suffit pour cela de rentrer son adresse et son numéro de téléphone pour savoir, via une interface interactive, si on est éligible tout de suite ou plus tard », indique-t-on du côté du Conseil départemental. Si c'est tout de suite, le site renvoie vers les sites de sept opérateurs présents. Si c'est plus tard, l'utilisateur est informé de la date prévue de l'arrivée de la fibre dans la commune. Le site est mis à jour en permanence.

www.sarthenum.fr

Films optiques : la barrière acoustique

Le film optique est une barrière acoustique qui permet de réduire les bruits de la circulation.



Le film optique est une barrière acoustique qui permet de réduire les bruits de la circulation.

Le film optique est une barrière acoustique qui permet de réduire les bruits de la circulation.



Très Haut Débit. La fibre optique pour tous en 2022

LES ALPES MANCELLES, le 26/04/2019

Cette haute technologie devrait être opérationnelle pour les 40 communes de la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles dans deux ans et demi.

On parle beaucoup de la fibre optique dans la Haute Sarthe et de son arrivée dans nos territoires. Mais qu'en est-il exactement ? À cette question épineuse, Jean-Louis Clément, vice-président de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles (CCHSAM), collectivité qui s'est emparée du dossier dès le début des années 2010, répond. **« Toutes les communes, notamment rurales, seront équipées d'ici deux ans et demi. Ce qui signifie qu'elles en seront pourvues à coup sûr en 2022. »** Bonne nouvelle donc.

Quid de Beaumont et de Fresnay ?

Une question se pose encore concernant cette fois les agglomérations de Beaumont-sur-Sarthe et Fresnay-sur-Sarthe. Le Conseil départemental a en effet décidé pour ces dernières de confier l'affaire à un délégataire via une délégation de service public. Qui dit délégataire dit bien sûr opérateur privé. **« Il fait ce qu'il veut et avance à son rythme »,** sourit malicieusement l'élus. **« Ceci étant ces deux agglomérations si tout se passe bien devraient être équipées de la fibre également en 2022. »** Tout va donc pour le mieux dans le meilleur des mondes comme dirait le philosophe. Il y a juste un petit bémol. 5 à 7 % d'habitats correspondant à des maisons très éloignées des plaques (ou noeuds de réseau optique) mises en place ne seront pas équipées. **« Étant donné le coût très important de ces raccordements, cela se fera à la demande en fonction des besoins des personnes concernées »,** ajoute-t-il.

Prendre un abonnement

Au final, la CCHSAM aura versé la bagatelle de 1,5 million d'euros (sans le coût de l'élagage) en plusieurs tranches au Syndicat mixte Sarthe Numérique pour bénéficier de cette haute technologie de communication. Mais comment en bénéficier ? Jean-Louis Clément se fait un plaisir de répondre. **« Nous amenons gratuitement la fibre optique. Mais pour pouvoir l'utiliser dès que la commune sera raccordée, les particuliers et professionnels devront prendre un abonnement Internet auprès d'un opérateur. »** Et nos concitoyens auront le choix. Il en existe en effet pas moins de sept. Il s'agit de Sarthe Fibre (pour les entreprises), Ozone, K-Net, Nord-Net, Coriolis, Telwan et la Fibre Vidéofutur.

« Aller plus loin »

Maintenant, la CCHSAM entend rebondir avec l'arrivée de la fibre optique. **« Il faut désormais aller plus loin dans la réflexion. Le communauté de communes se dote d'un moyen de communication efficace sans perte de débit. Il convient d'envisager une utilisation plus optimale de cette technologie avec une création, par exemple, d'espaces de coworking. »** Affaire à suivre.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le 0 800 800 617 (numéro vert service et appel gratuit).

Pascal AUDOUX

Le 07/12/2020, le Conseil d'Etat a rendu son arrêt n° 259.

Le Conseil d'Etat a rejeté la requête.

Le Conseil d'Etat a jugé que le préfet n'a pas commis d'erreur de droit.

Le Conseil d'Etat a jugé que le préfet n'a pas commis d'erreur de fait.

Le Conseil d'Etat a jugé que le préfet n'a pas commis d'erreur de procédure.

Le Conseil d'Etat a jugé que le préfet n'a pas commis d'erreur de forme.

Le Conseil d'Etat a jugé que le préfet n'a pas commis d'erreur de fond.

Le Conseil d'Etat a jugé que le préfet n'a pas commis d'erreur de droit.

Le Conseil d'Etat a jugé que le préfet n'a pas commis d'erreur de fait.

Le Conseil d'Etat a jugé que le préfet n'a pas commis d'erreur de procédure.

Le Conseil d'Etat a jugé que le préfet n'a pas commis d'erreur de forme.

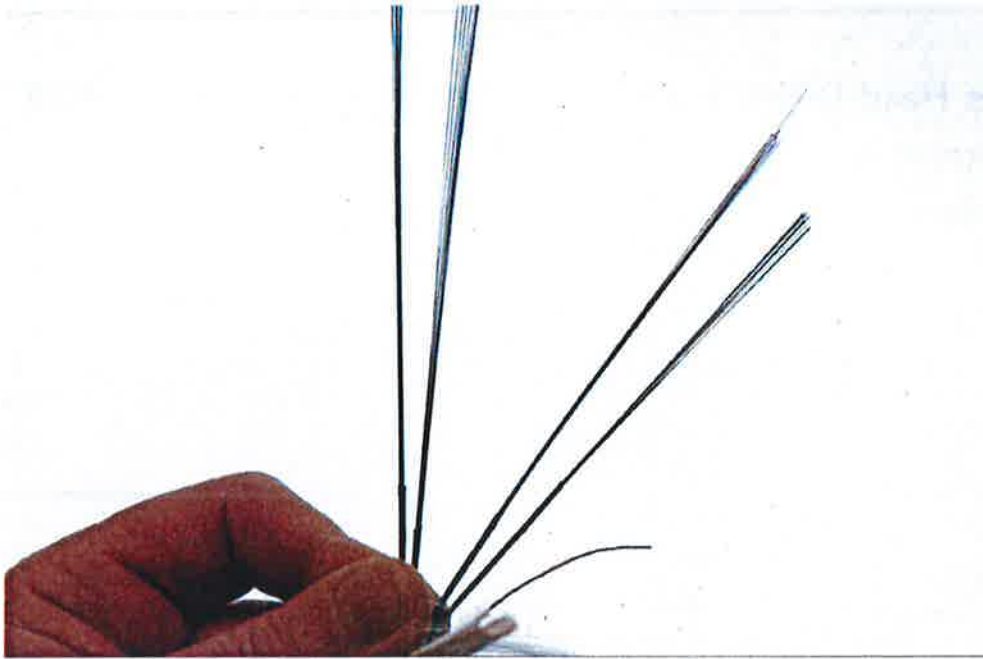
Le Conseil d'Etat a jugé que le préfet n'a pas commis d'erreur de fond.

Le Conseil d'Etat a jugé que le préfet n'a pas commis d'erreur de droit.

Le Conseil d'Etat a jugé que le préfet n'a pas commis d'erreur de fait.

Le Conseil d'Etat a jugé que le préfet n'a pas commis d'erreur de procédure.

Le Conseil d'Etat a jugé que le préfet n'a pas commis d'erreur de forme.



La fibre optique, du très haut débit pour lequel la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles aura déboursé 1,5 million d'euros.



Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'accès à l'information.

Sarthe - Le Département accélère le numérique

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE.FR, le 10/04/2019

La Sarthe annonce prendre huit ans d'avance grâce à de nouveaux engagements : d'ici 2022, tous les habitants auront accès à la fibre optique.

En matière de haut débit, l'attente est forte, tant pour les professionnels, les habitants que pour les élus du département. Lundi, près de 200 d'entre eux étaient réunis à l'abbaye de l'Épau pour connaître les nouvelles modalités de déploiement de la fibre optique.

Une délégation de service public a été signée en décembre 2018 par Dominique Le Mèner, président de Sarthe numérique, et l'entreprise Sartel THD.

Dans les territoires où les opérateurs privés ne se sont pas engagés, la fibre optique sera installée par Sarthe numérique et Sartel THD afin que toute la Sarthe ait accès à la fibre fin 2022. Le département estime ainsi que le délai de déploiement est raccourci de plus de 8 ans.

Un site pour savoir

En 2022, 300 000 prises auront été installées : 100 000 par les opérateurs privés dans les agglomérations du Mans, d'Alençon et de Sablé, et 200 000 environ par Sarthe numérique dans le reste du territoire.

Il s'agit de servir aussi les secteurs ruraux, où la solution ADSL n'était pas satisfaisante. Sartel THD, filiale d'Axione infrastructures, assurera les déploiements complémentaires et l'exploitation du réseau fibre optique ainsi que sa commercialisation auprès des opérateurs de services.

Comment savoir si vous êtes éligible à la fibre ? En vous connectant au site lafibrearrivechezvous.fr

Il suffit de rentrer son adresse pour savoir, via une cartographie interactive, si on est éligible. Le site renvoie alors vers les offres des sept opérateurs présents, bientôt huit, avec la récente annonce de l'arrivée d'Orange en Sarthe. Mis à jour en permanence, le site de Sartel THD suivra en temps réel le déploiement du très haut débit dans la Sarthe. Si un point rouge apparaît sur votre habitation, l'étude pour le raccordement de celle-ci est en cours de finalisation ; il faut encore patienter quelques mois pour que la pastille passe au vert. Il n'y a pas de pastille sur votre habitation : l'étude sera lancée sur votre secteur en 2019 ou en 2020 pour une ouverture commerciale au plus tard fin 2022.

Un numéro vert est à votre disposition : 0 800 800 617.

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

Le présent contrat est conclu entre :

M. [Nom], [Adresse], [Code Postal] [Ville], [Département] [Région] [Pays], [Téléphone], [Email], [Site Web]

et la société [Nom], [Adresse], [Code Postal] [Ville], [Département] [Région] [Pays], [Téléphone], [Email], [Site Web]

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions de réalisation des prestations de services.

Les parties conviennent que les prestations de services seront réalisées conformément aux conditions ci-dessous.

Article 1er

La prestation de services consiste en la réalisation de [Description des prestations de services].

Les prestations de services seront réalisées conformément aux conditions ci-dessous.

Article 2

Le présent contrat est conclu pour une durée de [Durée] à compter du [Date].

Article 3

La Chapelle-Gaugain - Les boîtiers de fibre optique posés en centre-bourg

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE.FR, le 30/05/2019

Le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé poursuit son petit bonhomme de chemin. Après les branchements des NRO (nœud de raccordement optique), le maillage des boîtiers de raccordement optique près des habitations est arrivé en centre-bourg et s'est poursuivi route de Vancé, jusqu'au lieu-dit la Rougeollière.

La mise en route du réseau Très haut débit (THD) se rapproche, même s'il faut encore attendre quelques mois avant que les futurs abonnés ne reçoivent les offres commerciales des huit opérateurs sélectionnés, à savoir K-Net, Telwan, La Fibre videofutur, Sarthe fibre 100 % entrepreneurs, Nordnet, La fibre Coriolis, Ozone et Orange.

Le conseil départemental s'est engagé à faire raccorder chaque localité sarthoise au très haut débit à l'horizon 2022.



Deux techniciens viennent d'installer des boîtiers de raccordement de la fibre près des maisons situées au lieu-dit la Rougeollière.



Changé - Aux Commerreries, la fête renaît avec le haut débit

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE.FR, le 18/05/2019

Après plusieurs années de sommeil, le hameau des Commerreries renoue avec sa traditionnelle fête, dimanche. **« Cette fête était initialement organisée par l'enseignante et les parents de la petite école et connaissait un grand succès. Nous l'avions relancée, en 2010, avec l'association des habitants des Commerreries, rappelle Philippe Cabon, son président. La dernière édition a eu lieu en 2013. Nous avons promis de l'organiser à nouveau une fois les problèmes de connexion internet dans notre secteur résolus. »**

Avec l'arrivée de la fibre optique, l'hiver dernier, la promesse peut être tenue. Les habitants y feront juste un petit clin d'œil : une exposition sur la communication, du télégraphe à la fibre optique.

« Nous avons fait appel à toutes les bonnes volontés du quartier, mais aussi aux associations locales pour faire revivre cette fête à laquelle les Changéens sont attachés, explique Philippe Cabon. Un service de navette sera mis en place à partir du centre bourg pour qu'il soit accessible à tous. »

Dimanche 19 mai

Au programme : dimanche matin, à 10 h 30, balade contée autour des Commerreries. Retour à 12 h. Restauration sur place (sandwich, frites) et mise à disposition de barbecues pour pique-niquer. À 14 h, début des festivités avec ZicAvent (musique, magie et humour), BoNome Têtard (chanson française) La Renaissance (fanfare) PerQsao (fanfare brésilienne). Autour du site de l'école, divers stands et jeux, exposition de motos anciennes par le club rétro motocyclettes sarthoises de Changé, tir à l'arc et lancer de hachettes et de couteaux avec Le Mans Habilis.

Départ de la navette plaine de jeux à 10 h, 14 h et 15 h. Retour à 13 h, 17 h et 18 h.

Le 07/12/2020, le 1er vice-président du conseil municipal, M. [Nom], a été élu.

[Signature]

Le 07/12/2020, le 2nd vice-président du conseil municipal, M. [Nom], a été élu.

Le 07/12/2020, le 3rd vice-président du conseil municipal, M. [Nom], a été élu.

Le 07/12/2020, le 4th vice-président du conseil municipal, M. [Nom], a été élu.

Le 07/12/2020, le 5th vice-président du conseil municipal, M. [Nom], a été élu.

[Signature]

Le 07/12/2020, le 6th vice-président du conseil municipal, M. [Nom], a été élu.

Le 07/12/2020, le 7th vice-président du conseil municipal, M. [Nom], a été élu.

La fibre optique arrive

LE PETIT COURRIER - L'ÉCHO DE LA VALLÉE DU LOIR, le 17/05/2019

La fibre optique est déployée sur l'ensemble de la Sarthe par le Département. C'est au tour de la commune de Pruillé-l'Eguillé d'être raccordée. Une réunion publique a eu lieu tout récemment.

Pruillé-l'Eguillé. « **Grâce à la fibre optique et prochainement à l'antenne de téléphonie mobile, la commune de Pruillé-l'Eguillé entre dans le XXI^e siècle des technologies futures** », souligne le maire, Régis Vallienne, également vice-président du conseil départemental.

Sept opérateurs

Récemment, une réunion publique a été organisée par Nicolas Heck, directeur du service réseau du Département, concernant l'arrivée prochaine de la fibre optique à Pruillé. L'objectif était de présenter les offres de commercialisation de la fibre optique.

Les Pruilléens, très intéressés par l'arrivée dans leur village de la fibre optique, ont posé de nombreuses questions aux sept opérateurs notamment sur leurs offres commerciales, les travaux étant finis. Il est désormais possible de souscrire un abonnement pour être raccordé à la fibre optique. « **Il faut souscrire un abonnement avec un opérateur et dans un délai de quinze jours, trois semaines, les habitations sont raccordées.** »

Prochainement connectée au très haut débit, la population de Pruillé pourra enfin naviguer sur le net, un soulagement étant donné les difficultés rencontrées, voire une connexion quasi inexistante.

Régis Vallienne précise que le Département souhaitait avant tout assurer le développement de la fibre optique sur les territoires les plus démunis en priorité.

Pour tous renseignements : <http://lafibrearrive chezvous.fr>



LE JUGE D'INSTRUCTION

Procureur de la République - Juge d'Instruction - Tribunal de Grande Instance de Paris

Le Juge d'Instruction a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de l'enquête effectuée par le Service de l'Enquête Préventive (SEP) de la Direction Départementale de la Police (DDP) de Paris, en vue de l'information de la Commission d'Enquête Préventive (CEP) de la DDP de Paris.

Le rapport de l'enquête effectuée par le SEP de la DDP de Paris, en vue de l'information de la CEP de la DDP de Paris, est joint au présent rapport. Le Juge d'Instruction vous prie de vouloir bien le lire et de lui faire part de vos observations.

Le Juge d'Instruction

Le Juge d'Instruction a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de l'enquête effectuée par le Service de l'Enquête Préventive (SEP) de la Direction Départementale de la Police (DDP) de Paris, en vue de l'information de la Commission d'Enquête Préventive (CEP) de la DDP de Paris.

Le rapport de l'enquête effectuée par le SEP de la DDP de Paris, en vue de l'information de la CEP de la DDP de Paris, est joint au présent rapport. Le Juge d'Instruction vous prie de vouloir bien le lire et de lui faire part de vos observations.

Le Juge d'Instruction a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de l'enquête effectuée par le Service de l'Enquête Préventive (SEP) de la Direction Départementale de la Police (DDP) de Paris, en vue de l'information de la Commission d'Enquête Préventive (CEP) de la DDP de Paris.

Le Juge d'Instruction a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de l'enquête effectuée par le Service de l'Enquête Préventive (SEP) de la Direction Départementale de la Police (DDP) de Paris, en vue de l'information de la Commission d'Enquête Préventive (CEP) de la DDP de Paris.

Le Juge d'Instruction a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de l'enquête effectuée par le Service de l'Enquête Préventive (SEP) de la Direction Départementale de la Police (DDP) de Paris, en vue de l'information de la Commission d'Enquête Préventive (CEP) de la DDP de Paris.



72 Maine Libre - Très haut débit : la Sarthe arrive en pole position

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, le 25/06/2019

La Sarthe reste le département le mieux couvert des Pays de la Loire avec un taux de 35,31 %. Sur 95 communes desservies à plus de 80 %, en Pays de la Loire, 75 communes sont sarthoises. Au cours du trimestre, Sarthe numérique a créé 4525 lignes.

« Tous les Sarthois pourront bénéficier d'un accès au Très Haut Débit d'ici fin 2022 », rappelle le conseil départemental de la Sarthe, dans un communiqué.

« Le 100 % du territoire raccordable en 2022 sera atteint grâce au respect des engagements de tous les opérateurs d'infrastructures, Orange pour les agglomérations du Mans et d'Alençon et pour la Ville de Sablé-sur-Sarthe, Sarthe Numérique pour tout le reste du territoire ».

Un site pour savoir si vous êtes éligible à la fibre

Depuis avril, les Sarthois peuvent tester leur éligibilité à la fibre optique. Il suffit de rentrer son adresse pour savoir, via une cartographie interactive, si on est éligible, le site renvoie vers les offres des 8 opérateurs présents. Mis à jour en permanence, le site de Sartel THD suit en temps réel le déploiement du Très Haut Débit dans la Sarthe.

Si vous rencontrez une difficulté lors de l'utilisation du site ou pour toute information complémentaire, un numéro vert : 0 800 800 617.

lafibrearrivechezvous.fr



La fibre optique débarque en Sarthe. y compris dans les zones les plus fragiles en matière de numérique.

Mardi 4 juin 2019

AUTOUR DU MANS

COMMUNES EXPRESS

SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE

Cinéma. « Mon inconnue ». Du jour au lendemain, Raphaël se retrouve plongé dans un monde où il n'a jamais rencontré Olivia, la femme de sa vie. Comment va-t-il s'y prendre pour reconquérir sa femme, devenue une parfaite inconnue ? Mardi 11 juin, 20h, salle Michel-Berger, rue de la Pelouse.

ALLONNES

Concert pour deux chorales. La chorale Voc'Allonnes de l'établissement d'enseignement artistique invite la chorale Mille Accords de l'EEADjango Reinhardt d'Amage. Au programme : « La petite messe » de Léo Delibes. Les deux chorales seront dirigées par Mme Gwenaelle Lucas. Ce soir à 20h30, église Saint-Martin d'Allonnes, Vieux-Bourg. Gratuit. Contact : 02 43 80 48 00.

Équilibre par la compagnie du Métronome. Théâtre. Une création sur l'égalité femmes/hommes. Une femme dans l'entreprise qui récolte à souhait remarques désobligeantes, contrariétés et déceptions. On ne sait jamais au fil de l'action si les diverses voix sont dans sa tête ou dans le réel. Une pièce qui aurait pu s'intituler Déséquilibre ! Jeudi 6 juin, 15h, péniche Excelsior. Gratuit.

PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE

Atelier chant parent-enfant. Mercredi 19 juin, 10h30 à 12h, Rubis Cube, rue Châteauroix. Proposé par le centre Rabelais, cet atelier parent-enfant permet de développer son aisance corporelle et prendre confiance en soi par la mise en pratique de petits exercices : jeux vocaux, exercices de détente, de respiration. Avec Emmanuelle Lapretre, coach vocal. À partir de 8 ans. Tarifs : 4€, 8€ hors CDC. Inscription avant le 12 juin. Contact : accue@rabelais.org

SUD-EST DU PAYS MANCEAU

Après Changé et Brette-les-Pins la fibre arrive à Parigné-l'Évêque

La CDC du Sud-Est du Pays Manceau a signé un nouveau Contrat de Territoire Innovant (CTI) avec Sarthe Numérique et le Département.



Martine Renaut, présidente de la CDC, et Dominique Aubin, vice-président du Conseil départemental, signent le contrat en présence de Nicolas Hecq, directeur technique de Sarthe Numérique.

Le Contrat de Territoire Innovant (CTI) avec Sarthe Numérique et le Département formalise les engagements de la CDC et du Département pour le financement de la desserte intégrale du territoire en fibre optique, et rappelle la mobilisation d'un financement complémentaire du Département de 200 c.

Tout le territoire sera desservi d'ici 2022

La participation de la CDC tient compte des efforts consentis depuis 2016. Elle est fixée à 407 000 c. Le Département, qui a supporté intégralement la charge financière pour le déploiement des réseaux structu-

rants permettant de proposer un réseau fibre optique pour tous les Sarthois, apporte une aide complémentaire de 562 800 c.

Expérience de télé-médecine aux Térébinthes

Martine Renaut, la présidente de la CDC, rappelait que Changé et Brette-les-Pins étaient les premières communes à être équipées en raison de la présence de zones blanches, et annonçait que Parigné-l'Évêque serait la 3^e tout en maintenant l'engagement d'amener la fibre sur tout le territoire d'ici 2022. Elle signalait en outre qu'une expérience de télé-médecine allait être mise en place avec

le Pays du Mans et l'établissement des Térébinthes à Parigné-l'Évêque. Une solution fibre optique sera proposée dès juillet 2019 aux sites isolés qui n'avaient pas pu être desservis dans le cadre du déploiement initial, dès lors que les habitants souscriront un abonnement auprès d'un des huit opérateurs présents sur le réseau. Pour savoir s'ils sont éligibles à la fibre, il leur suffira de rentrer leur adresse sur le site : lafibrearrivechezvous.fr et de consulter la carte interactive. Ils seront alors dirigés vers les offres des huit opérateurs. Pour toute information complémentaire, un numéro vert est mis à disposition : 0 800 800 617.

ALLONNES

Équilibre en spectacle

AUTOUR D'UN

Après Changé et Bouteille-Pas la libre entrée à l'école

Le conseil d'administration de l'école a voté en faveur de la libre entrée à l'école.



Le conseil d'administration de l'école a voté en faveur de la libre entrée à l'école. Cette décision a été prise à l'unanimité lors de la séance du 15 novembre 2020. Le conseil a également décidé de maintenir les horaires actuels de l'école.

Le conseil d'administration de l'école a voté en faveur de la libre entrée à l'école. Cette décision a été prise à l'unanimité lors de la séance du 15 novembre 2020. Le conseil a également décidé de maintenir les horaires actuels de l'école.

Le conseil d'administration de l'école a voté en faveur de la libre entrée à l'école. Cette décision a été prise à l'unanimité lors de la séance du 15 novembre 2020. Le conseil a également décidé de maintenir les horaires actuels de l'école.

Le conseil d'administration de l'école a voté en faveur de la libre entrée à l'école. Cette décision a été prise à l'unanimité lors de la séance du 15 novembre 2020. Le conseil a également décidé de maintenir les horaires actuels de l'école.

Sarthe - 100 % du territoire couvert par la fibre d'ici 2022

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE.FR, le 15/07/2019

Le Département de la Sarthe vient d'achever, à l'été 2019, la signature des contrats territoires innovant avec les communautés de communes. Avec un objectif ambitieux :

Trois questions à...

Martine Crnkovic, présidente de la commission Développement numérique et réseaux électriques.

Pourquoi le Département a-t-il décidé de mettre la main à la poche pour la fibre ?

Dans notre département, les zones AMII (Appel à manifestation d'intention d'investissement), c'est-à-dire les endroits où les opérateurs privés vont déployer la fibre optique [le très haut débit internet, N.D.L.R.], concernent uniquement Le Mans, le cœur de ville de Sablé, ainsi que le nord est autour d'Alençon.

Nous avons donc décidé qu'il fallait prendre les choses en main pour équiper le reste du département. À commencer par les zones les plus éloignées, là où les gens avaient à peine l'ADSL. On n'est pas allés là où c'était le plus rentable, mais là où c'était le plus nécessaire. Contrairement à d'autres endroits en France, on ne laissera pas nos territoires ruraux de côté.

Quel est l'enjeu pour ces territoires ?

C'est primordial. À l'avenir, de plus en plus de services de la vie quotidienne nécessiteront une connexion à internet rapide : télétravail, télémedecine, etc. Il y a de plus en plus d'écrans dans les maisons, la domotique qui se développe... On n'a même pas encore idée de tout ce qui va arriver. La qualité de la connexion internet est même déjà dans la balance lors de l'achat d'une nouvelle maison, ou pour la location d'un logement de vacances. Ce sera forcément un atout pour le département. On vit un moment charnière de l'aménagement du territoire qui sera vu comme aussi important que l'arrivée de l'eau courante ou du téléphone.

Allez-vous pouvoir raccorder les maisons les plus isolées ?

Jusqu'à présent, nous atteignons 95 à 98 % des foyers de chaque territoire où la fibre est déployée. Pour les foyers plus reculés, il faudra que les particuliers s'inscrivent sur le site lafibrearrivechezvous.fr. À partir du moment où un abonnement a été souscrit, on ira mettre la fibre. Grâce au site, on peut rentrer son adresse et voir sur une carte interactive si l'on est éligible à la fibre, ou bien dans combien de temps on le sera.

On est le département le mieux équipé des Pays de la Loire, avec plus de 35 % du territoire couvert. Parmi les 95 communes les mieux couvertes de la région, 75 sont sarthoises.

Simon LENORMAND.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAVAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique, à huis clos, le 15 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur le Maire, a délibéré sur les propositions de la Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du territoire.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2020.
2. Proposition de la Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du territoire.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal a adopté le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2020, tel qu'il a été présenté par le Maire, à l'exception des modifications apportées par le Conseil Municipal, qui ont été prises en compte par le Maire.

Le Conseil Municipal a également adopté les conclusions de la Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du territoire, qui ont été présentées par le Maire.

2. PROPOSITION DE LA COMMISSION D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du territoire a proposé au Conseil Municipal d'adopter le plan de zonage d'urbanisme (PZU) de la commune de Laval, tel qu'il a été présenté par le Maire.

3. CONCLUSION DE LA COMMISSION D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil Municipal a adopté les conclusions de la Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du territoire, qui ont été présentées par le Maire.

Le Conseil Municipal a également adopté les conclusions de la Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du territoire, qui ont été présentées par le Maire.

4. DISPOSITIONS FINALES

Changé - De l'élague en vue de l'installation de la fibre

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, le 20/07/2019

La Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau l'annonçait déjà en janvier : les travaux d'installation de la fibre se poursuivent en 2019. Prochaines zones concernées : Changé et Parigné-l'Évêque. Un préalable indispensable à l'installation du réseau.

Les travaux de déploiement de la fibre optique, sur les communes de Changé et Parigné-l'Évêque, nécessitent un rehaussement des lignes aériennes téléphoniques. « *Il est indispensable de procéder à l'élague des arbres et arbustes dépassant sur le domaine public afin d'assurer le bon déroulement des futurs travaux* », explique Patrick Grémillon, responsable du service Voirie communautaire.

Un chantier en deux phases

L'opération se déroulera en deux temps. Une première quinzaine de jours à compter du 22 juillet, puis une nouvelle opération de deux à trois semaines

Début septembre. Les riverains seront prévenus au fur et à mesure de l'avancement de la campagne d'élague.

Des travaux à la charge de la collectivité

Même si la loi Chassaigne du 7 octobre 2016 prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser ces travaux, le conseil communautaire a décidé d'en

confier la responsabilité au service voirie afin de garantir un élague respectueux des normes et des végétaux. Les agents procéderont ainsi à l'élague des plantations en limite de domaine public de 0,50 m à 1 m au-dessus des fils déjà existants. L'évacuation des branchages restera cependant à la charge des riverains.

Contact : Patrick Grémillon, responsable voirie, tél. 02-43-40-09-98.



Des travaux d'élague sont nécessaires pour l'installation de la fibre.

Le 11 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :
Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :
Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :
Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :
Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :
Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :
Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :
Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :
Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :
Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :
Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :
Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :
Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :
Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :



Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Saint-Calais - La fibre attire la foule

LE PETIT COURRIER - L'ÉCHO DE LA VALLÉE DU LOIR, le 12/07/2019

Un forum sur la fibre optique s'est tenu dernièrement à Saint-Calais. Il a été fréquenté par environ 200 personnes. « **Aujourd'hui, 8 opérateurs nous ont rejoints dans notre démarche** », a annoncé Dominique Le Mèner, président du Conseil départemental. Les visiteurs ont pu ainsi prendre des renseignements sur les offres proposées et voir le détail de la carte du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire.

« C'est une volonté de service public. Le choix de cette technologie était la bonne option. Tout le monde sera desservi d'ici fin 2022. Les études engagées en 2020 vont permettre d'arriver à cet objectif. Le réseau numérique du département appartiendra à tous les Sarthois comme c'est déjà le cas pour le réseau électrique, en dehors de la ville du Mans. Cela représente 16 000 km de fibre optique, 380 millions d'euros d'investissement ».

Laurence Chéreau, vice-présidente de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, a souligné que c'est « **un gage indispensable pour l'attractivité de notre territoire rural qui désormais, à la pointe de la technologie numérique, allie modernité et bien vivre** ». Pour ce faire, VBA a investi 1 612 000 € dans ce projet. Pour s'informer sur le déploiement du très haut débit en Sarthe, rendez-vous sur internet : lafibrearrivechezvous.fr



Laurence Chéreau et Dominique Le Mèner.

Villeneuve-en-Perseigne - Un contrat innovant pour la fibre optique

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, le 12/07/2019

Lundi, un nouveau contrat pour l'installation du très haut débit dans la commune a été signé. Il devrait couvrir la quasi-totalité du territoire d'ici début 2020.

Le conseil municipals'est réuni lundi, à la maison des services publics de La Fresnaye-sur-Chédouet, sous la présidence d'André Trottet, maire.

Avant l'ouverture de la séance, le maire a accueilli Frédéric Beauchef, vice-président du conseil départemental, accompagné de Xavier Devisse, directeur de Sarthe numérique, pour la signature d'un nouveau contrat de territoire innovant avec Sarthe numérique et le département.

Un accès au très haut débit

« Le numérique est important dans nos zones rurales, pour l'attractivité de notre territoire, notamment pour ceux qui sont porteurs de projets à l'installation, mais aussi nos artisans, commerçants et agriculteurs, pour un accès au très haut débit, explique le maire. La fibre optique est attendue par nos concitoyens, notre financement s'élève à 198 000 €. Cette somme tient compte des efforts consentis depuis 2018 par la commune. »

Un projet structurant rendu possible grâce au concours des collectivités, avec le soutien de la Région, de l'Europe et de l'État. « On arrive presque à la fin du processus de montage. Nous avons trouvé un accord avec la Communauté urbaine d'Alençon pour l'installation du très haut débit dans la commune nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne, et nous apportons une aide complémentaire de 79 200 € sur votre territoire », explique Frédéric Beauchef.

« Aujourd'hui, avec la nouvelle délégation de Sarthe numérique, nous allons couvrir la majeure partie de votre territoire. Cette action nous permet d'être propriétaire de notre réseau. Il poursuit : « Par exemple, dans les territoires, comme ici, où il y a beaucoup de résidences secondaires, avec le très haut débit, les propriétaires vont peut-être basculer en résidence principale, maintenant que le télétravail est devenu possible. »

Les élus ont également validé le recrutement d'un conseiller économique et social à la Maison de services et accueil au public (MSAP).

Jeudi 22 août, réunion d'information sur le raccordement du très haut débit, à 18 h, à la salle polyvalente de la commune déléguée de La Fresnaye-sur-Chédouet. Huit opérateurs éligibles du territoire seront présents.

Il est conseillé de se raccorder dès l'ouverture au réseau en raison de l'accès au raccordement gratuit, qui ne peut être garanti dans le temps. Depuis avril, il est possible de tester la fibre optique pour savoir si vous êtes éligible : lafibrearrivechezvous.fr, si vous rencontrez une difficulté lors de l'utilisation de ce site un numéro vert est à disposition : 0 800 800 617.



Lors de la signature du Contrat de territoire innovant Sarthe numérique, André Trottet, maire, à droite, en présence de Frédéric Beauchef, vice président du conseil départemental, au centre, et Xavier Devisse, directeur de Sarthe numérique, à gauche.



Le présent document est une reproduction de l'acte administratif en vigueur. Il est susceptible de modifications. Pour en savoir plus, consultez le site internet de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable de la Région de Bruxelles-Capitale.

Vouvray-sur-Loir - La fibre optique s'installe

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, le 02/08/2019

Dans sa volonté de développement équilibré du territoire, le département de la Sarthe déploie un réseau public très haut débit en fibre optique.

Ce projet a été rendu possible grâce au concours des communautés de communes, afin que chaque territoire puisse être acteur de son développement, avec le soutien de la Région, de l'Europe et de l'État, dans ce chantier d'envergure qu'est la construction d'un réseau public d'accès au Très Haut Débit. Après Flée, en ce moment, l'une des équipes de la société Axiome pose la fibre optique dans la commune. « *Nous sommes chargés de tirer la ficelle d'aiguillage qui entraîne la gaine de fibre optique entre deux sorties* », expliquent Amadou et Yassine, employés chez Axiome. Aujourd'hui quinze communautés de communes sur quinze sont adhérentes à Sarthe numérique, par le biais de contrats territoriaux innovants.

Tous les Sarthois auront accès à la fibre optique dès 2022.



Amadou et Yassine, employés chez Axiome

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

Entre les soussignés :

M. [Nom], [Adresse], [Code Postal] [Ville], [Département] [Région], [France]

et

M. [Nom], [Adresse], [Code Postal] [Ville], [Département] [Région], [France]

Il est convenu entre les parties ce qui suit :

1. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la réalisation de [Description du service]

2. DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de [Durée]

3. PRIX ET MODALITÉS DE Paiement

Le prix global du service est fixé à [Montant]

4. MODALITÉS DE Paiement



5. MODALITÉS DE Paiement

Conlie - Fibre optique : Un nouveau contrat de territoire et des aides

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, le 25/09/2019

Le haut débit sera accessible à tous d'ici fin 2022 dans la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.

La communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé vient de signer un nouveau contrat de territoire avec le Département et Sarthe numérique. Ce dernier formalise les engagements pour le financement de la desserte intégrale de la fibre optique et rappelle la mobilisation d'un financement complémentaire du Département de 200 € par foyer.

Un projet structurant

Signé par Gérard Galpin représentant le Département, Joël Metenier, président de la 4CPS et en présence de Xavier Devisse, directeur du Syndicat d'aménagement Sarthe numérique, ce contrat prévoit une participation financière de 1 646 000 € pour couvrir tout le territoire, tenant compte des efforts consentis depuis 2015. Ce fut l'occasion pour les élus communautaires présents d'échanger sur ce projet structurant, ayant beaucoup d'interrogations quant à la mise en place : manque de réunions pour informer, choix des opérateurs, obligation d'élagage qui sera remis en cause chaque année, etc.

À savoir qu'une solution fibre optique sera proposée en juillet 2020 aux sites isolés qui n'avaient pas pu être desservis dans le cadre du déploiement initial.

Le déploiement de la fibre optique et son ouverture commerciale (aujourd'hui 8 opérateurs présents sur le réseau), est chaque jour plus concret et l'accès au haut débit sera possible pour tous les habitants d'ici fin 2022. Pour cela, une participation complémentaire sera versée par le Département à hauteur de 658 400 €.

Depuis avril 2019, chacun peut tester son éligibilité à la fibre optique sur le site « lafibrearrivechezvous.fr », mis à jour en permanence. Pour toute difficulté ou information complémentaire, un numéro vert est à disposition : 0 800 800 617.



Le 11 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Article 1er :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Article 2 :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération suivante :



Conlie - 100 % du territoire avec la fibre en 2022

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE.FR, le 23/09/2019

Lundi, en ouverture du conseil communautaire de rentrée, devant les élus des vingt-quatre communes de la communauté de communes (4CPS), Xavier Devisse, directeur de Sarthe numérique, Gérard Galpin conseiller départemental et Joël Méténier, président de la 4CPS, ont signé un nouveau Contrat territoire innovant (CTI).

Desserte intégrale

Un contrat qui formalise les engagements de la communauté de communes et du département pour le financement de la desserte intégrale du territoire en fibre optique.

Ce nouveau contrat prévoit une participation financière de la communauté de communes à hauteur de 1 646 000 €.

Cet effort financier, engagé depuis 2015, doit « **permettre la desserte intégrale du territoire de la 4CPS. Le Département apporte une aide complémentaire de 658 400 €. Cet engagement comprend également le développement du réseau pour les trente prochaines années** », complète Xavier Devisse.

« **Compte tenu de l'avancement des travaux, une solution fibre optique peut être proposée aux sites isolés qui n'avaient pu être desservis dans le cadre initial, dès lors que les habitants souscrivent une offre auprès d'un des opérateurs présents sur le réseau** », ajoute le directeur de Sarthe numérique.

Pour savoir si vous êtes éligible à la fibre et dans quels délais toutes les informations sont disponibles sur le site : lafibrearrivechezvous.fr et il suffit de rentrer son adresse.

De plus, le site renvoie vers les offres des huit opérateurs présents actuellement. En cas de difficulté, il existe aussi un numéro vert : 0 800 800 617



CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la réalisation par le prestataire des prestations de services décrites ci-dessous, en vue de la mise en œuvre du projet de développement de l'activité de conseil en matière de droit de l'urbanisme et de l'environnement de la commune de [Nom de la commune].

ARTICLE 2 - DURÉE

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée de [Durée] à compter de la date de signature du présent contrat.

Le présent contrat est renouvelable par tacite reconduction pour une durée de [Durée] à compter de l'expiration du présent contrat.

Le présent contrat est conclu sous réserve de l'approbation du conseil municipal de la commune de [Nom de la commune] par délibération en date du [Date].

Le présent contrat est conclu sous réserve de l'approbation du conseil municipal de la commune de [Nom de la commune] par délibération en date du [Date].

Le présent contrat est conclu sous réserve de l'approbation du conseil municipal de la commune de [Nom de la commune] par délibération en date du [Date].

Le présent contrat est conclu sous réserve de l'approbation du conseil municipal de la commune de [Nom de la commune] par délibération en date du [Date].



Mayet - Fibre : le calendrier s'est accéléré

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, le 24/09/2019

« Nous ne nous sommes pas trompés en mobilisant des fonds permettant une forte politique d'aménagement numérique sur l'ensemble de notre territoire » affirmait François Boussard, président de la communauté de communes Sud Sarthe à l'occasion de la signature du « contrat territoire innovant » avec le département, représenté jeudi soir à La Bruère-sur-Loir par Brigitte Lecor. Le conseil départemental déploie la fibre pour tous les Sarthois. Il est épaulé, entre autres, dans cette mission par les 15 communautés de communes du département, adhérentes à Sarthe Numérique, via les contrats territoires innovants.

Les élus locaux se sont félicités de l'accélération du calendrier d'arrivée de la fibre optique. « On avance à grands pas » indiquait François Boussard. Requeil, Luché-Pringé, Saint-Jean-de-la-Motte, Saint-Germain-d'Arcé et Mansigné sont ou seront raccordables d'ici la fin de l'année. Les autres communes le seront au cours des trois prochaines années. Xavier Devisse, directeur de Sarthe numérique, a indiqué que 400 millions d'euros sont mobilisés, dont 40 % par les collectivités publiques, intercommunalités, département, État, Europe.

Le site www.lafibrearrivechezvous.fr permet de tester son éligibilité à la fibre optique. Il suffit de rentrer son adresse, pour connaître la réponse, à partir d'une carte interactive. Rappelons que l'accès à la fibre est conditionné par la souscription d'un abonnement mensuel d'une trentaine d'euros auprès d'un opérateur.



Lors de la signature du contrat, avec de g. à dr : Xavier Lavisce, Brigitte Lecor, François Boussard et Yveline Limodin.

Villaines-sous-Lucé - La fibre optique arrive dans le village

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, le 06/09/2019

« **Enfin** » s'est exclamé l'édile du village lorsqu'il a vu ce lundi matin s'installer, face à la mairie, les salariés de l'entreprise qui doit procéder à l'installation de la fibre optique sur la commune.

Petite explication du maire Daniel Legeay : « *Initialement les travaux devaient débuter en février 2019, mais comme nous procédions aux travaux d'enfouissement de la rue de Saint-Georges, l'opération fut reportée. Puis, en juin, juillet, août toujours rien, je désespérais mais je suis agréablement surpris en ce lundi de rentrée, de voir enfin la fibre s'installer dans notre commune* ».

Les travaux débutent par le raccordement de la fibre de la chambre à l'armoire, qui sera installé près de la halle et ensuite passage de la fibre pour l'agglomération dans le réseau souterrain existant, et pour la campagne après élagage des haies et arbres, réseau aérien sur les poteaux de téléphone existants. Pour le secteur, c'est Sarthe numérique qui est le maître d'œuvre du projet, sachant que chaque abonné est libre de choisir son opérateur pour le raccordement du domicile au réseau. Le Département s'est engagé à ce qu'en 2022 l'ensemble du territoire sarthois aura accès à la fibre.



Satisfaction du maire lorsque les travaux de la fibre optique ont débuté ce premier lundi de septembre.



Ballon-Saint Mars - Un forum local pour mieux connaître la fibre

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, le 26/10/2019

Un forum local du numérique était programmé dans le cadre de l'ouverture à la commercialisation des offres concernant la fibre sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Mars-sous-Ballon.

À cette occasion, les habitants des communes de Ballon-Saint-Mars, Teillé, Courceboeufs et Soulligné-sous-Ballon étaient invités à rencontrer les acteurs du déploiement de la fibre dans le département de la Sarthe, ainsi que des opérateurs qui présentaient leurs offres de service. Nicolas Hecq, directeur technique de Sarthe numérique, a expliqué : *« Un forum est organisé chaque semaine. C'est à chaque fois l'occasion de faire de la pédagogie auprès des habitants et de faire comprendre les enjeux du déploiement. »*

La Sarthe fait partie des bons élèves pour ce qui est du développement de la fibre. L'objectif fixé était de *« couvrir les zones les moins bien desservies en premier »*, comme le rappelle Nicolas Hecq. Joué-l'Abbé sera la prochaine commune qui verra la fibre se déployer sur son territoire. La volonté du Département d'être véritablement acteur du développement de la fibre a été payante, car les opérateurs historiques étaient tous très frileux pour porter ce déploiement dans les zones rurales. Désormais, les offres d'Orange et de Free sont disponibles sur le réseau Sarthe numérique. Bouygues et SFR sont quant à eux en passe de les rejoindre. Véronique Cantin, conseillère départementale et présidente de la communauté de communes, rappelle que *« plus d'1,5 millions d'euros ont été provisionnés pour financer le branchement des 8 000 foyers qui la compose, chaque prise coûtant à l'intercommunalité 200 €. »*

Renseignements : <http://lafibrearrivechezvous.fr>



Nicolas Hecq présente le territoire couvert par la fibre aux habitants sous l'œil approbateur de Véronique Cantin.

Le 11 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération relative à la mise en place d'un service de conseil municipal.

Le conseil municipal a adopté la délibération suivante :

Le conseil municipal a décidé de :

1. Approuver la mise en place d'un service de conseil municipal, dont le rôle sera de conseiller le conseil municipal sur les questions relatives à la gestion du territoire.

2. Approuver le budget de fonctionnement de ce service.

Le conseil municipal a également décidé de :

- Approuver la mise en place d'un service de conseil municipal, dont le rôle sera de conseiller le conseil municipal sur les questions relatives à la gestion du territoire.
- Approuver le budget de fonctionnement de ce service.

Le conseil municipal a également décidé de :

- Approuver la mise en place d'un service de conseil municipal, dont le rôle sera de conseiller le conseil municipal sur les questions relatives à la gestion du territoire.
- Approuver le budget de fonctionnement de ce service.

Le conseil municipal a également décidé de :



Le conseil municipal a également décidé de :

Fibre optique : où en est le déploiement ?

La communauté de communes Sud Sarthe vient de signer un nouveau contrat avec le Département pour le déploiement de la fibre optique. Son montant s'élève à 901 000 €.

Sud Sarthe. En 2022, toutes les communes sarthoises seront dotées de la fibre optique. Le déploiement, qui a débuté en 2013, sera achevé d'ici un peu plus de deux ans.

A terme, 16 000 km de réseaux fibre optique seront installés pour un montant de 400 millions d'euros.

40% de participation

La communauté de communes Sud Sarthe, pour la construction de son réseau public d'accès au Très Haut Débit, aura consacré 2,2 millions d'euros de fonds publics dont 700 000 € en emprunt. Cette somme correspond à 40% de l'investissement total en prises, le reste étant pris en charge par des opérateurs nationaux.

En signant un nouveau Contrat de Territoire Innovant (CTI) avec le Conseil départe-



Une enveloppe de 901 000 € supplémentaires est allouée par le Département à la Cdc Sud Sarthe pour l'installation de la fibre optique.

mental de la Sarthe, la collectivité bénéficie de 901 000 € supplémentaires pour la finalisation de son réseau. « Les initiatives prises il y a 6 ou 7 ans, avant la fusion des communautés de communes ont permis de fléchier des fonds intercom-

munautaires et du département en matière de fibre optique », a indiqué le président de Sud Sarthe, François Boussard, avant de parapher le document contractuel avec le Département, représenté par la conseillère départementale, Bri-

6 000 clients raccordés

Xavier Devisse, président de Sarthe Numérique (Syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique), présent à la signature du CTI a rappelé qu'aujourd'hui en Sarthe « neuf opérateurs proposent leurs forfaits dont Orange, et Free qui arrive. Je pense », ajoute-t-il « que dans quelques mois, tous les opérateurs nationaux seront présents. A ce jour, 6 000 clients en Sarthe sont passés à la fibre. Les choix qui ont été faits par les collectivités permettent

Le point dans le canton

Commercialisation effective

Ozé, une partie de Mansigné, de Château-Mayet, de Requeil et de Cérans-Foulletourte, Luché-Pringé, Saint-Jean-de-la-Morte, Saint-Germain-d'Arcé.

Etudes engagées en 2019

Yvré-le-Pôlin, une partie de Requeil, de Mayet, du Lude (une partie terminée), de Cérans-Foulletourte et Dissé-sous-le-Lude.

Travaux terminés, dans l'attente de la

commercialisation

Coulongé, une partie d'Aubigné-Racan, de Vaas et du Lude, Vernail-le-Châtel, La Bruère-sur-Loir, Chenu, Sarcé, Savigné-sous-le-Lude.

Etudes engagées en 2020

Une partie de Pontvallain et de Vaas, La Chapelle-aux-Choux.

Plus d'informations sur l'avancement des chantiers sur le site public de Sarthe Numérique www.la fibre a rivechevous.fr

la transition numérique des territoires. »

Et ça fonctionne ! « On est très attendu et surpris de voir l'attente qui se manifeste chez les Sarthois. Les taux de pénétration sont deux fois plus importants que ce qui était prévu », explique Xavier Devisse.

200 € de plus par prise

A ce jour, six communes du canton du Lude bénéficient d'une couverture, totale ou partielle, en fibre optique.

Dans une optique de solidarité, « le Département a choisi d'aller en priorité sur les territoires en grande difficulté en matière d'internet. » Concernée, la commune de La Chapelle-aux-Choux, par la voix de son maire, Emile Guillon, n'en démord pas. « Je sais qu'on sera les derniers servis et je proteste. On colle des affiches dans les abribus pour dire que la fibre arrive et on ne voit rien venir. On nous avait promis qu'on aurait la fibre rapidement et on doit finalement attendre, pour passer les derniers », s'empare le maire, en mal d'internet et de téléphonie mobile dans sa commune.

L'enveloppe de 901 000 € allouée par le Département à Sud Sarthe correspond à une prise en charge supplémentaire de 200 € par prise.

Jimmy CHARLOT

La Bruère-sur-Loir - Un contrat signé pour le déploiement de la fibre

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE.FR, le 21/10/2019

Les élus de la communauté de communes Sud Sarthe ont signé avec le département un contrat pour l'aménagement de la fibre sur le territoire. « **Plusieurs communes sont déjà desservies par la fibre. Les habitants ont la possibilité de solliciter les opérateurs et d'avoir très haut débit chez eux** », a rappelé François Boussard, président de la communauté de communes. Neuf opérateurs, dont Orange et Free, proposent des offres commerciales. D'autres sont en cours de travaux.

D'ici fin 2022, tout le territoire bénéficiera d'un accès au très haut débit. Le coût total des travaux s'élève à 2 200 000 €. 700 000 € ont été empruntés. La signature du contrat permettra à la communauté de communes Sud Sarthe de bénéficier de 901 000 € supplémentaires. Les élus ont choisi de développer la fibre en priorité dans les communes qui ne bénéficient pas de réseau internet. Ce qui a fait bondir Émile Guillon, maire de La Chapelle-aux-Choux. « **Je le répète à chaque réunion, mais je me battrais jusqu'au bout pour ma commune ! La commune est mal desservie en internet et en téléphonie. On nous met des affiches dans les abris de bus « La fibre arrive chez vous ! » C'est de la provocation ! Nous, on n'est toujours obligé d'attendre. Pourtant, on m'avait promis ! Et l'augmentation des impôts est de 4,26 % pour aucun service en compensation !** »

Il est possible de suivre l'éligibilité à la fibre et l'évolution des travaux sur le site lafibrearrivechezvous.fr



Tous les Sarthois pourront accéder à la fibre, en 2020.

Le 11 décembre 2020, le Conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération relative à la mise en place d'un service de nettoyage des rues.

Le Conseil municipal a adopté la délibération suivante :

Le Conseil municipal a décidé de mettre en place un service de nettoyage des rues.

Le Conseil municipal a décidé de mettre en place un service de nettoyage des rues. Le service sera financé par le budget communal. Le service sera confié à une entreprise privée. Le service sera mis en place à partir du 1er janvier 2021.

Le Conseil municipal a décidé de mettre en place un service de nettoyage des rues. Le service sera financé par le budget communal. Le service sera confié à une entreprise privée. Le service sera mis en place à partir du 1er janvier 2021. Le Conseil municipal a décidé de mettre en place un service de nettoyage des rues. Le service sera financé par le budget communal. Le service sera confié à une entreprise privée. Le service sera mis en place à partir du 1er janvier 2021.

Le Conseil municipal a décidé de mettre en place un service de nettoyage des rues. Le service sera financé par le budget communal. Le service sera confié à une entreprise privée. Le service sera mis en place à partir du 1er janvier 2021.



Écommoy - La fibre optique très haut débit arrive

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, le 25/10/2019

La communauté de communes de l'Orée de Bercé Bélois, présidée par Nathalie Dupont, a signé un contrat de territoire innovant avec Sarthe Numérique représentée par Xavier Devisse, et le Département représenté par Marie-Pierre Brosset.

Ce contrat signé prévoit une participation financière de la communauté de communes pour la couverture intégrale du territoire de 1 647 000 €.

La solution fibre optique est proposée depuis juillet dernier aux sites isolés qui n'avaient pas pu être desservis dans le cadre du déploiement initial, dès lors que les habitants souscrivent une offre auprès des opérateurs présents sur le réseau.

L'engagement d'une couverture intégrale comprend également le développement du réseau au cours des 30 prochaines années, pour faire face aux besoins sur l'ensemble du territoire.

Le Département a supporté, depuis 2004, intégralement la charge financière et le risque pour le déploiement des réseaux structurants qui permettent aujourd'hui de proposer une solution fibre optique à tous les Sarthois. Pour permettre la desserte intégrale du territoire de la communauté de communes de l'Orée de Bercé Bélois, le Département apporte spécifiquement sur ce territoire une aide complémentaire de 658 800 €.

L'objectif est que 100 % du territoire sarthois soit raccordable à la fibre en 2022.

Pour savoir si éligible à la fibre : lafibrearrivechezvous.fr Numéro vert 0800 800 617



Xavier Devisse, Nathalie Dupont et Marie-Pierre Brosset signent un contrat de territoire innovant



Écommoy - « 100 % du territoire raccordé à la fibre en 2022 »

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE.FR, le 22/10/2019

La fibre optique arrive. Nathalie Dupont, la présidente de la communauté de communes, a signé un Contrat de territoire innovant avec le Département.

Le Département accélère le déploiement de la fibre optique en Sarthe. Grâce au délégataire de service public Sartel THD, ce sont 300 000 prises qui vont être installées.

Sarthe Numérique a opté en 2017 pour une délégation de service public pour les besoins en évolution (télémédecine, télétravail, etc.).

« Le Département renouvelle les Contrats territoires innovants (CTI) avec les communautés de communes. Toutes les quinze sont adhérentes à Sarthe Numérique. L'Orée de Bercé Béloinois est la dernière à signer ce contrat, détaille Xavier Devisse, directeur de Sarthe numérique. Le contrat prévoit une participation financière de la communauté de communes, pour la couverture intégrale du territoire, de 1 647 000 €. »

Ces CTI contractualisent le partage financier entre Sarthe Numérique, les communautés de communes et le Département.

« La communauté adhère au principe de la Sarthe, 100 % du territoire sera raccordé à la fibre en 2022 », annonce la présidente de la communauté de communes, Nathalie Dupont.

Les élus communautaires ont quelques réserves. **« Techniquement, la tâche n'est pas simple, surtout pour le passage en aérien de la fibre optique. L'implantation de nouveaux poteaux en bois devra être mieux encadrée, par exemple, et l'élagage des arbres susceptibles d'endommager les lignes doit être parfaitement connu des propriétaires. »**



De gauche à droite : Xavier Devisse, directeur de Sarthe numérique ; Nathalie Dupont, présidente de la communauté de communes ; Marie-Pierre Brosset, conseillère départementale, lors de la signature du Contrat de territoire innovant, mardi, à l'hôtel communautaire.

Document n° 1001

Document n° 1001

Document n° 1001

Document n° 1001

Document n° 1001

Document n° 1001

Document n° 1001

Document n° 1001

Document n° 1001



Document n° 1001

Bessé-sur-Braye - Fibre optique. Un forum pour présenter les opérateurs

LE PETIT COURRIER - L'ÉCHO DE LA VALLÉE DU LOIR, le 25/10/2019

Trois mois après le premier forum local sur la fibre optique qui s'est tenu à Saint-Calais, une seconde réunion sur le même thème s'est déroulée à Bessé-sur-Braye.

Quatre fournisseurs d'accès au très haut débit internet étaient présents afin de répondre aux questions des habitants de Bessé-sur-Braye, La Chapelle-Huon et Saint-Gervais-de-Vic, secteur où rayonne le noeud de raccordement besséen.

« Cette réunion a été ouverte au public pour permettre aux personnes de se renseigner ou de s'abonner directement », explique Françoise Lelong, conseillère départementale.

Dans son allocution, Dominique le Mèner, président du Conseil départemental a annoncé que **« Free vient de rejoindre les huit opérateurs nationaux déjà présents sur le réseau Sarthe numérique ».**

Pratique

Pour savoir si votre commune fait partie de la première tranche de ce vaste déploiement, connectez-vous sur www.lafibrearrivechezvous.fr. Numéro vert : 0 800 800 617.



De nombreux usagers venus se renseigner sur les tarifs d'abonnement.



Parennes - La fibre arrive dans l'ouest du canton de Sillé

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE.FR, le 19/10/2019

La salle polyvalente accueillait, mardi, un forum local du numérique. Une manifestation qui concernait aussi au premier chef, la commune voisine de Rouessé-Vassé, où la fibre est en cours de déploiement.

« Chaque semaine, nous organisons un forum commercial, auquel sont invités les neuf opérateurs qui commercialisent la fibre », rappelle Nicolas Hecq, de Sarthe numérique, une association du département avec les communautés de communes, qui a en charge le déploiement du réseau numérique.

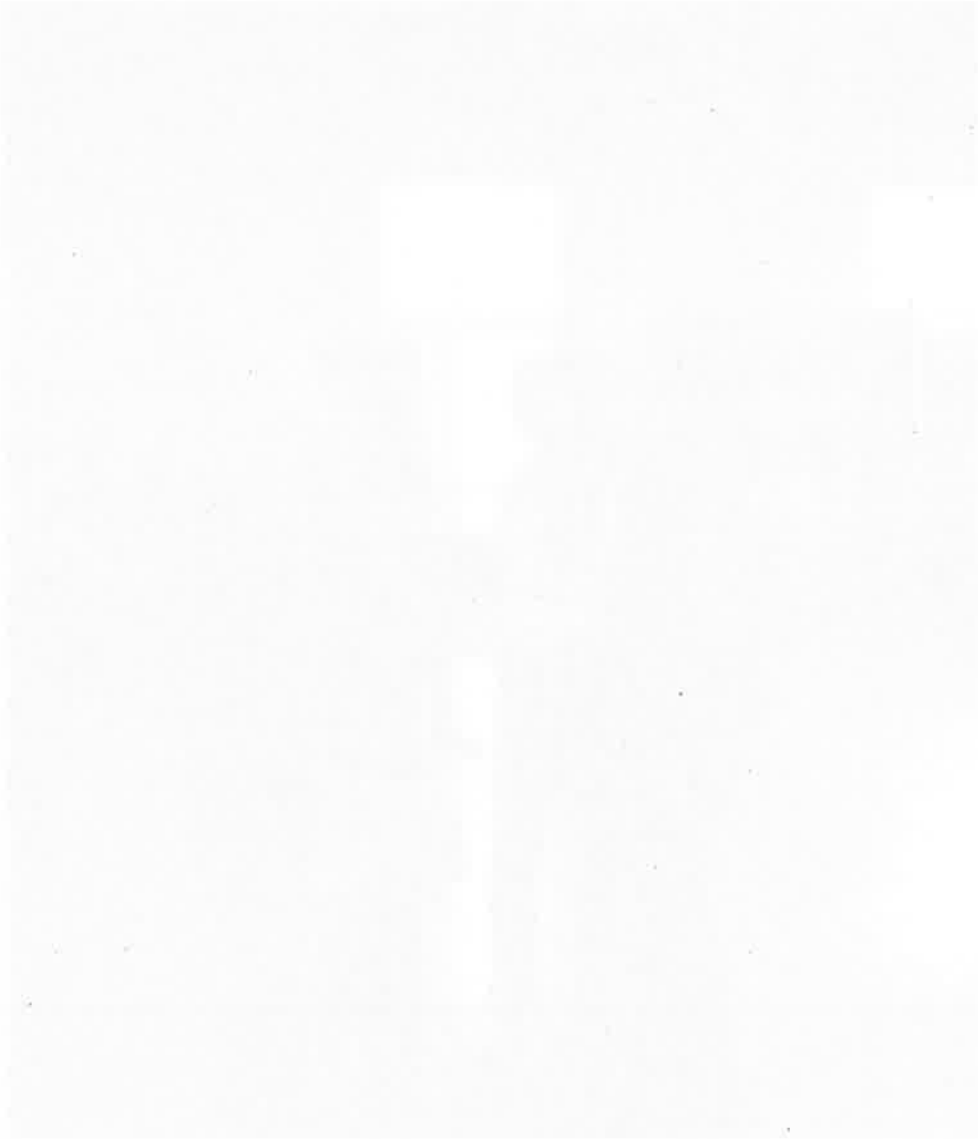
« La fibre a ouvert il y a à peu près 18 mois sur Parennes », précise Nathalie Pasquier-Janny, maire de la commune. **C'est un franc succès. C'était une demande de la population qui est jeune, beaucoup de 25, 50 ans. »**

Elle ajoute que **« les clients sont répartis sur tous les opérateurs présents, qui ont chacun leurs arguments comme l'absence d'engagement, la télévision, un lien avec l'opérateur historique... »**

Plus d'informations sur le site [lafibrearrivechezvous.fr](https://www.lafibrearrivechezvous.fr), qui propose un lien vers les opérateurs, une carte de l'engagement de déploiement, un test d'éligibilité aux offres.



Plusieurs fournisseurs d'accès étaient présents au forum pour rencontrer les futurs utilisateurs de la fibre.



BESSÉ-SUR-BRAYE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Une réunion de présentation des opérateurs fibre

Depuis 2017, la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille développe la fibre optique sur le territoire.

Ce développement se fait en collaboration avec le syndicat mixte de l'aménagement numérique porté par le Conseil départemental de la Sarthe. « *Le but de ces travaux est d'accroître l'attractivité du territoire mais également d'effacer les zones blanches Internet.* » explique Jacky Breton, le président de la Communauté de Communes, « *De plus, il s'agit d'un axe essentiel au développement économique du territoire.* »

À l'heure actuelle, le territoire VBA a déployé plus de 3.000 prises pour les deux premières tranches de travaux. « *Nous prévoyons un raccordement de 100 % du territoire en 2024. Le coût total pour la Communauté de Communes s'élève à deux millions d'euros et est subventionné par l'Europe, la Région et le Département.* »



Une deuxième réunion à Bessé-sur-Braye

Pour les habitants qui sont déjà raccor-

dés à la fibre, une réunion a été organisée à Bessé-sur-Braye avec les différents opérateurs fibre pour découvrir les meilleures offres et les services proposés par chacun.

Saint-Pavace - Maine Cœur de Sarthe : la fibre pour tous fin 2022

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE.FR, le 18/10/2019

À la salle des loisirs, mardi, Martine Crnkovic, présidente de la commission Développement numérique du Département, et Véronique Cantin, présidente de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, ont renouvelé le contrat de territoire innovant pour accélérer le déploiement de la fibre optique et la rendre accessible à tous les foyers, d'ici fin 2022.

Le réseau public de fibre optique, déployé sous l'égide de Sarthe numérique, irriguera chaque foyer ayant souscrit une offre fibre auprès d'un des neuf opérateurs, dont deux nationaux. À Maine Cœur de Sarthe, ce contrat prévoit plus de 8 250 prises et le développement du réseau dans les trente prochaines années.

« Je signe à deux mains pour un accès à la fibre plus rapide et moins cher », a commenté Véronique Cantin. Maine Cœur de Sarthe apporte une participation de 1 761 000 €, le Département, 704 400 € avec le concours de l'État, du Feder et de la Région.

Les habitants intéressés peuvent vérifier s'ils sont éligibles à la fibre sur le site lafibrearrivechezvous.fr ou au Forum numérique, mardi 22 octobre, de 16 h à 19 h 30, salle des fêtes de Ballon-Saint-Mars.



Martine Crnkovic, présidente de la commission Développement numérique du Département, et Véronique Cantin, présidente de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, entourées des maires.

Le 12/12/2020, le Préfet de la Région Île-de-France, a reçu en audience publique le représentant de la commune de [Nom de la commune], [Fonction], [Nom et Prénom], [Adresse], [Code postal], [Ville], [Département], [Région].

[Fonction]

Le représentant de la commune a exposé les motifs de sa demande de [Fonction] et a répondu aux observations du Préfet.

Le Préfet a examiné les documents produits et a constaté que la commune a satisfait aux conditions de [Fonction]. Il a donc décidé de [Fonction].

Le Préfet a également examiné les documents produits par la commune et a constaté que la commune a satisfait aux conditions de [Fonction]. Il a donc décidé de [Fonction].

Le Préfet a également examiné les documents produits par la commune et a constaté que la commune a satisfait aux conditions de [Fonction]. Il a donc décidé de [Fonction].

Le Préfet a également examiné les documents produits par la commune et a constaté que la commune a satisfait aux conditions de [Fonction]. Il a donc décidé de [Fonction].



Le Préfet a également examiné les documents produits par la commune et a constaté que la commune a satisfait aux conditions de [Fonction]. Il a donc décidé de [Fonction].

Domfront-en-Champagne - Un forum local pour tout savoir sur la fibre optique

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, WWW.LEMAINELIBRE.FR, le 23/11/2019

Le déploiement de la fibre optique doit être terminé en 2022. Situés en zone blanche, Mézières et Lavardin sont aujourd'hui prioritaires.

Aujourd'hui la fibre optique est une réponse aux besoins des territoires ou en moyenne dix objets sont connectés par foyer, ordinateur, tablette, smartphone, domotique.

Aussi, Sarthe numérique s'est engagé avec le conseil départemental et la 4CPS dans un programme de déploiement de la fibre optique pour les particuliers et les entreprises avec un objectif de 100 % du territoire couvert en 2022.

Plusieurs opérateurs disponibles

Mardi, un forum local était proposé dans l'espace Domfront pour toutes les communes de la champagne conlinoise en présence de Joël Metenier président de la CDC, Patrice Guyomard, hôte du rendez-vous, et les élus communautaires bien conscients de l'utilité de l'outil pour l'aménagement de leur territoire.

Nicolas Heck, directeur technique de Sarthe Numérique, est venu à la rencontre de nombreux habitants pour informer sur le déploiement et l'avancement du numérique dans leurs communes. *« À l'échelle départementale, il a été décidé de privilégier d'abord les communes les plus répertoriées en zone blanche comme Mézières et Lavardin qui sont aujourd'hui éligibles à la fibre. D'autres communes, La Chapelle, Cures, Domfront, Neuvillalais sont en cours de déploiement et pour une partie de Conlie et La Quinte une étude sera menée en 2020 »,* déclarait-il.

Des représentants de différents opérateurs, Orange, Nordnet, Coriolis étaient présents également pour informer les foyers sur leurs différentes offres. D'autres opérateurs sont également disponibles aujourd'hui : Free, K-Net, Ozone, Sarthe Fibre, Telwan, Videofutur.

Chaque foyer peut tester son éligibilité auprès de lafibrearrivechezvous.fr



Nicolas Heck de Sarthe Numérique et les élus à la rencontre des habitants.

Chambre d'agriculture - Un forum local pour tous

2020_11_26 - 10h30 - 12h30 - 14h30 - 16h30 - 18h30 - 20h30 - 22h30

Le forum local pour tous est une initiative de la Chambre d'agriculture de la région de la Vallée de la Saône. Il a pour but de rassembler les acteurs locaux autour de thématiques d'intérêt commun.

Le forum local pour tous est une initiative de la Chambre d'agriculture de la région de la Vallée de la Saône. Il a pour but de rassembler les acteurs locaux autour de thématiques d'intérêt commun.

Le forum local pour tous est une initiative de la Chambre d'agriculture de la région de la Vallée de la Saône. Il a pour but de rassembler les acteurs locaux autour de thématiques d'intérêt commun.

Le forum local pour tous est une initiative de la Chambre d'agriculture de la région de la Vallée de la Saône. Il a pour but de rassembler les acteurs locaux autour de thématiques d'intérêt commun.

Le forum local pour tous est une initiative de la Chambre d'agriculture de la région de la Vallée de la Saône. Il a pour but de rassembler les acteurs locaux autour de thématiques d'intérêt commun.

Le forum local pour tous est une initiative de la Chambre d'agriculture de la région de la Vallée de la Saône. Il a pour but de rassembler les acteurs locaux autour de thématiques d'intérêt commun.

Le forum local pour tous est une initiative de la Chambre d'agriculture de la région de la Vallée de la Saône. Il a pour but de rassembler les acteurs locaux autour de thématiques d'intérêt commun.

Le forum local pour tous est une initiative de la Chambre d'agriculture de la région de la Vallée de la Saône. Il a pour but de rassembler les acteurs locaux autour de thématiques d'intérêt commun.



Le forum local pour tous est une initiative de la Chambre d'agriculture de la région de la Vallée de la Saône. Il a pour but de rassembler les acteurs locaux autour de thématiques d'intérêt commun.

Sarthe édition - Comment faire pour savoir si on peut avoir la fibre ?

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE.FR, le 07/11/2019

Dès 16 h, mardi, ils étaient nombreux à attendre l'ouverture des portes de la salle Printania pour participer au forum du numérique. Alors que la fibre optique arrive sur le territoire, comment faire pour l'avoir ?

« Dans un premier temps, il faut aller sur le site lafibrearrivechezvous.fr et utiliser l'outil d'éligibilité pour particuliers et professionnels », explique Rémi Carrière, directeur de Sartel THD, entreprise qui déploie le réseau sur le département.

« Vous rentrez votre adresse et des pastilles s'affichent. Si vous êtes éligible, vous pouvez vous adresser à un opérateur. Une fois un contrat souscrit, il faut attendre une vingtaine de jours avant d'avoir la fibre chez soi », ajoute le directeur.



Rémi Carrière est le directeur de Sartel THD, entreprise qui met en place le réseau de fibre optique sur le département.



72042	LE GESNOIS BILURIEN COMMUNAUTE DE COMMUNES	DM n°1 2020
Code INSEE	BUDGET GENERAL	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	963.22 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	963.22 €
D-61521-823 : Terrains	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615231-95 : Entretien et réparations voiries	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6247-413 : Transports collectifs	9 407.31 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	21 507.31 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6478-020 : Autres charges sociales diverses	0.00 €	13 844.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	13 844.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6479-020 : Remboursements sur autres charges sociales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 844.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 844.00 €
D-6531-020 : Indemnités	0.00 €	15 650.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6533-020 : Cotisations de retraite	0.00 €	325.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6534-020 : Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0.00 €	11 049.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541-812 : Créances admises en non-valeur	22 409.65 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6542-812 : Créances éteintes	0.00 €	30 836.61 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	22 409.65 €	57 860.61 €	0.00 €	0.00 €
R-7473-833 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 760.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 760.00 €
R-7588-812 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 220.43 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 220.43 €
Total FONCTIONNEMENT	43 916.96 €	71 704.61 €	0.00 €	27 787.65 €
INVESTISSEMENT				
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	5 509.70 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	5 509.70 €	0.00 €	0.00 €
R-1322-27-833 : ESPACES NATURELS SENSIBLES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 920.00 €
R-1323-27-833 : ESPACES NATURELS SENSIBLES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 127.00 €
R-1323-47-311 : ECOLE DE MUSIQUE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 400.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	18 447.00 €
D-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-27-833 : ESPACES NATURELS SENSIBLES	0.00 €	11 737.30 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	11 737.30 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	18 447.00 €	0.00 €	18 447.00 €
Total Général	46 234.65 €		46 234.65 €	

72042	LE GESNOIS BILURIEN COMMUNAUTE DE COMMUNES	DM n°1 2020
Code INSEE	40400 ORDURES MENAGERES	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	3 750.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	3 750.00 €	0.00 €	0.00 €
R-706 : Prestations de services	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 750.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 750.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	3 750.00 €	0.00 €	3 750.00 €
Total Général		3 750.00 €		3 750.00 €

BC 40400

BC 40400 **Liste de créances éteintes Surendettement 6542**
REOM

date de saisi	exercice	numéro titre	montant net	motif
13/12/19	2019	R6-4856-1	125,81 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 09/10/2019 TI LE MANS
21/01/20	2019	R6-2479	189,70 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 21/11/2019 TI LE MANS
23/01/20	2019	R15-683	98,50 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 30/10/2019 TI LE MANS
04/02/20	2018	R 4- 3419	189,70 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
04/02/20	2019	R 6- 1056	189,70 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2017	R 5-8650	194,15 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2018	R 4-175	29,23 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
12/02/20	2016	T 79499590033	17,81 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
12/02/20	2016	T 701400000013	43,44 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
27/02/20	2017	R-2914	189,70 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 07/10/2019 TI LE MANS
	2017	5-7098	189,70 €	RP SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT – JUGEMENT 25/06/2020
	2019	99913990 F/s 6-9021	62,72 €	RP SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT – JUGEMENT 25/07/2020
	2015	T79498170033	204,14 €	RP SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT – JUGEMENT 25/07/2020
	2016	T79501240033	236,30 €	RP SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT – JUGEMENT 25/07/2020
	2017	5-834	202,30 €	RP SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT – JUGEMENT 25/07/2020
	2018	4-609	220,30 €	RP SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT – JUGEMENT 25/07/2020
	2019	6-1767	185,30 €	RP SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT – JUGEMENT 25/07/2020
	2017	5-6355	85,04 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – ordonnance du 09/05/2019 TI LE MANS
	2018	4-6150	213,70 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – ordonnance du 09/05/2019 TI LE MANS
	2019	15-570	120,66 €	rp SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT JUGEMENT TI LE MANS 03/06/2020
	2020	7-3754	190,30 €	rp SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT JUGEMENT TI LE MANS 03/06/2020
20/12/16	2013	79498270033	62,49 €	
10/02/20	2018	R 4-8263	160,30 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2019	R 6-7188	200,30 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
		TOTAL	3 601,29 €	

Signature Ordonnateur : _____ Signature Comptable : _____

BC 40600

BC 40600

Liste de créances éteintes Surendettement et Liquidation Judiciaire 6542

Enfance-jeunesse

Date de saisie	exercice	numéro titre	montant net	motif
	2019	26-60	13,10 €	rp SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT JUGEMENT TI LE MANS 03/06/2020
	2019	19-10	7,20 €	rp SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT JUGEMENT TI LE MANS 03/06/2020
	2019	3124	10,20 €	rp SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT JUGEMENT TI LE MANS 03/06/2020
	2019	4514	8,16 €	rp SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT JUGEMENT TI LE MANS 03/06/2020
TOTAL			38,66 €	

Signature Ordonnateur :

Signature Comptable :

BC 40000 **Liste de créances éteintes Surendettement et Liquidation Judiciaire 654**
budget general

Date de saisie	exercice	numéro titre	nature de la creance	montant net	motif
08/11/19	2013	78537900033	OM	131,10 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – ordonnance du 29/08/2019 TI LE MANS
13/12/19	2015	78515070033	OM	175,26 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 09/10/2019 TI LE MANS
13/12/19	2015	78526390033	OM	8,81 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 09/10/2019 TI LE MANS
13/12/19	2016	78527790033	OM	189,70 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 09/10/2019 TI LE MANS
04/02/20	2015	T78513240033-1	OM	189,70 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2016	78523070033	OM	1,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2013	T 701100000191	loyer maison St Mars	536,53 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2013	T 701100000207	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2014	T 701100000002	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2014	T 701100000007	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2014	T 701100000020	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2014	T 701100000035	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2014	T 701100000051	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2014	T 701100000063	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2014	T 701100000079	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2014	T 701100000114	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2014	T 701100000125	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2014	T 701100000142	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2014	T 701100000164	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2014	T 701100000193	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2015	T 701100000003	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2015	T 701100000008	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2015	T 701100000034	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2015	T 701100000040	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2015	T 701100000063	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2015	T 701100000070	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2015	T 701100000079	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2015	T 701100000101	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2015	T 701100000131	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2015	T 701100000154	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2015	T 701100000179	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2015	T 701100000184	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2016	T 701100000005	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2016	T 701100000019	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2016	T 701100000034	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2016	T 701100000040	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS

10/02/20	2016	T 701100000055	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2016	T 701100000083	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2016	T 701100000121	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2016	T 701100000124	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2016	T 701100000165	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2016	T 701100000189	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2016	T 701100000193	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2016	T 701100000213	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2017	T 4	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2017	T 27	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2017	T 632	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2017	T 175	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2017	T 227	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2017	T 278	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2017	T 392	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2017	T 443	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2017	T 482	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
10/02/20	2017	T 539	loyer maison St Mars	610,00 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 20/12/2019 TI LE MANS
27/02/20	2016	78538180033	OM	112,81 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 07/10/2019 TI LE MANS
09/04/20	2015	78520330033	OM	31,90 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – jugement du 12/02/2020 TI LE MANS
	2014	79606930033	OM	92,31 €	RP SANS LJ SUITE DOSSIER SURENDETTEMENT – JUGEMENT 25/06/2020
	2016	78532830033	OM	213,83 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – ordonnance du 09/05/2019 TI LE MANS
	2015	78500110033	OM	47,40 €	RP sans LJ suite à dossier surendettement – ordonnance du 09/05/2019 TI LE MANS
20/02/20	2016	78540030033	OM	179,47 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 11/07/2017
20/02/20	2016	78529110033	OM	178,57 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 11/07/2017
24/02/20	2016	78521010033	OM	78,22 €	Clôture de la procédure de LJ pour insuffisance d'actif – BODACC du 23/06/2015
			TOTAL	30 836,61 €	

Signature Ordonnateur :

Signature Comptable :

Période contrat	Temps hebdomadaire compétence CDC	
<u>18/01/2021</u> au 31/08/2021	17	
<u>01/01/2021</u> au 31/08/2021	29,5	
<u>01/12/2020</u> au 31/08/2021	29	
<u>01/01/2021</u> au 31/08/2021	20,00	
<u>01/01/2021</u> au 31/08/2021	24,25	
<u>01/01/2021</u> au 31/08/2021	28	